

Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada

2024



Nos clients avant tout

Profitez de la vie. Planifiez votre avenir.
Si les choses tournent mal, nous serons là pour vous.

Il vous faut Aviva.

Notre démarche de déclaration

La présente Déclaration répond aux exigences des parties prenantes d'Aviva Canada, de la réglementation applicable et de fournisseurs de services d'évaluation et d'analyses comparatives en matière de durabilité. Elle s'intéresse aux concepts et aux indicateurs de rendement clés (IRC) qui se rapportent aux enjeux climatiques prioritaires d'Aviva Canada.

Nous croyons que des ambitions clairement énoncées et des informations sur le rendement sont essentielles pour améliorer la qualité, la fiabilité et la comparabilité des déclarations sur le climat. Nous nous engageons à utiliser les données pour appuyer la prise de décisions à l'interne et à divulguer des renseignements pertinents à nos parties prenantes externes. À titre d'investisseur et d'assureur, nous nous fions également à ce type de renseignements provenant d'autres sources pour éclairer nos stratégies de placement et de souscription et appuyer nos divulgations.

Dans le cadre de cet engagement, la section « Indicateurs et objectifs » de la Déclaration présente les cadres et méthodes que nous jugeons essentiels pour communiquer notre démarche de calcul des émissions.

Les indicateurs climatiques comprennent les estimations actuelles des émissions et les indicateurs prospectifs tels que les ambitions, les objectifs, les scénarios climatiques ainsi que les projections et prévisions climatiques.

Consultez la section « Mises en garde » pour connaître les défis et les limites liés à la mesure des émissions afin de déterminer l'incidence des changements climatiques sur Aviva Canada.

Nos informations de 2024 sur le climat illustrent les progrès réalisés en 2024 par rapport aux ambitions d'Aviva par rapport aux ambitions ZÉN (Zéro émission nette). La Déclaration doit être lue conjointement avec la deuxième version du Plan de transition d'Aviva plc, publiée le 27 février 2025 et référencée à droite.

Guide de consultation

- Les références à **Aviva et/ou Aviva plc** désignent le groupe Aviva plc, y compris Aviva Canada.
- Les références à **Aviva Canada** renvoient à des activités et/ou à des mesures propres à l'entreprise canadienne et à ses opérations.

Tout au long de la section « Stratégie » de ce rapport, nous utilisons un système de codage couleur pour mettre en évidence notre stratégie d'intervention et de mise en œuvre :

Stratégie d'intervention

Stratégie de mise en œuvre

- Investissements
- Assurances
- Activités d'Aviva

Notre Plan de transition

L'ambition d'Aviva est de devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040. Notre deuxième Plan de transition détaille nos stratégie et démarche pour atteindre cette ambition dans l'ensemble de l'entreprise, les progrès que nous avons réalisés à ce jour ainsi que les mesures que nous continuerons de prendre pour atteindre nos ambitions ZÉN.



- Plan de transition

PT

L'icône fait référence au contenu présenté dans le Plan de transition tout au long de ce rapport.

- Pour en savoir plus :**
Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva plc 2024
(en anglais)



Contenu

Depuis plus de 328 ans, Aviva aide ses clients à se préparer à l'incertitude, à l'imprévu et aux événements sans précédent. Les changements climatiques sont largement reconnus comme un risque de changements systémiques majeurs à l'échelle mondiale. Avec plus de 20,5 millions de clients dans le monde, dont 2,6 millions au Canada, nous reconnaissons le rôle qu'Aviva doit jouer dans la réponse mondiale, tout en contribuant à assurer l'avenir de nos clients, de nos actionnaires et de l'ensemble de nos parties prenantes. Nous considérons cela comme un prolongement naturel de notre mission :

« Avec vous aujourd'hui, pour un avenir meilleur. »

Sommaire

- 2 Déclaration du chef des Services financiers
- 3 Ambitions du groupe Aviva plc
- 4 Aperçu du Plan de transition d'Aviva plc
- 5 Étendue des ambitions d'Aviva plc
- 6 Conjoncture
- 7 Mesure des émissions
- 8 Faits saillants sur le climat au Canada
- 9 Conformité aux recommandations du GIFCC

Stratégie

- 11 Nos risques et occasions liés au climat
- 14 Notre stratégie climatique
- 15 Stratégie d'intervention
- 18 Stratégie de mise en œuvre - Investissements
- 19 Stratégie de mise en œuvre - Assurances
- 20 Stratégie de mise en œuvre - Activités

22 Gestion des risques

26 Gouvernance

29 Indicateurs et objectifs

61 Mises en garde

- ▶ **Un glossaire (en anglais) expliquant les principaux termes liés au climat utilisés dans ce document est accessible ici : www.aviva.com/sustainability/climate-goals-glossary/**

Avant-propos

Les informations présentées dans la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva Canada sont conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), comme il est expliqué plus loin dans le sommaire de la conformité.

La Déclaration doit être lue conjointement avec les mises en garde.

La Déclaration sur les changements climatiques 2024 a été approuvée par le conseil d'administration d'Aviva Canada le 24 juillet 2025.

À titre de rappel

Sauf indication contraire, nous utilisons le dollar canadien (\$). Les chiffres et les tableaux concernent Aviva Canada.

Aviva Canada comprend toutes les filiales, coentreprises et sociétés associées, telles que définies dans les politiques de déclaration sur les changements climatiques à la page 31.

Assurance indépendante

Ernst & Young LLP (« EY ») est devenu l'auditeur légal d'Aviva Canada en 2024, remplaçant PricewaterhouseCoopers LLP (PwC), qui était l'auditeur légal en 2023. EY fournit une assurance indépendante sur certains indicateurs liés au climat et à la durabilité présentés dans la Déclaration, indiqués par le symbole **AR** (pour assurance raisonnable). Ces symboles indiquent que les données ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 58.

Siège social de la Société :

10 Aviva Way, bureau 100
Markham (Ontario) L6G 0G1



Déclaration du chef des Services financiers



« Nous comprenons que les rapports annuels ne suffisent pas à eux seuls à apporter les changements nécessaires pour un avenir zéro émission nette. Cependant, ils peuvent garantir des progrès et des actions constants. »

Karan Kak

Chief des Services financiers par intérim

En tant qu'assureur, nous voyons les effets des changements climatiques à travers les yeux de nos clients.

En 2024, alors que nos équipes intervenaient face à une série d'événements météorologiques extrêmes – des inondations en Ontario et au Québec aux tempêtes de grêle et aux incendies de forêt dans l'Ouest canadien – nous étions aux premières loges pour constater l'impact durable de ces événements sur la vie des Canadiens. Ce fut la pire année jamais enregistrée par l'industrie, avec plus de 8 milliards de dollars¹ de pertes assurées liées aux intempéries – un chiffre stupéfiant qui contraste fortement avec les 700 millions de dollars² de pertes annuelles d'il y a à peine dix ans.

En tant qu'entreprise mondiale de plus en plus exposée aux effets des changements climatiques, nous avons fait de la transparence un pilier central de notre stratégie de gestion des risques. Depuis 2016, Aviva plc communique ses impacts et dépendances liés au climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). En 2021, Aviva plc a annoncé son ambition mondiale de devenir une entreprise « zéro émission nette » d'ici 2040, en publiant un premier Plan de transition en 2022, mis à jour en février.

Au Canada, cette expérience nous place en bonne position pour faire face aux changements réglementaires à venir, puisque nous divulguons volontairement nos données conformément aux recommandations du GIFCC depuis 2022. Cependant, nous continuons de nous heurter à des défis liés à la qualité et à la disponibilité des données, à l'évolution des méthodologies et à une économie qui ne progresse pas au rythme auquel nous l'avions anticipé il y a quelques années. Le Plan de transition actualisé d'Aviva plc reflète notre compréhension approfondie des mesures à prendre pour atteindre la carboneutralité et la reconnaissance que nous ne pouvons pas atteindre notre objectif seuls.

Un changement systémique exige que toute la société travaille ensemble vers un résultat commun. Il exige également une transparence sur le processus, notamment quant à la date à laquelle nous prévoyons d'atteindre nos objectifs ou les raisons pour lesquelles nous n'y parvenons pas. Chaque rapport annuel constitue une étape importante de ce processus et témoigne de notre engagement dans cette démarche.

Nous continuons de progresser vers la réalisation de l'ambition d'Aviva en matière de zéro émission nette et de plaider en faveur de changements au sein de notre propre sphère d'influence. Parmi les faits saillants du rapport 2024 pour le Canada, mentionnons : 1 264 millions de dollars investis dans des actifs durables depuis 2019; une réduction de 60 % de nos émissions opérationnelles canadiennes de portée 1 et 2 par rapport à la base de référence de 2019; un objectif d'expansion de notre portefeuille d'énergie renouvelable en assurance des entreprises pour atteindre 10 millions de dollars de primes émises brutes d'ici la fin de 2027; et une réduction de 52 % de l'intensité carbone moyenne pondérée de portée 1 et 2 par chiffre d'affaires pour les actions cotées et les obligations de sociétés par rapport à 2019, qui contribueront à la réalisation de l'ambition d'Aviva d'une réduction de 25 % d'ici fin 2024.

Nous avons récemment organisé notre troisième Sommet annuel des fournisseurs Aviva. Cet événement s'inscrit dans le prolongement de notre Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZéN, lancé l'année dernière et récompensé par un prix Clean 50. Dans le cadre de ce programme, nos fournisseurs bénéficient d'un accès gratuit à des formations et à des ressources pour les accompagner dans leur cheminement vers la carboneutralité.

Dans le domaine de la nature et de la biodiversité, nous avons accueilli Conservation de la nature Canada comme

deuxième partenaire canadien dans le cadre du programme de 100 millions de livres sterling d'Aviva plc visant à soutenir des solutions climatiques fondées sur la nature. Ce programme finance des projets qui améliorent la résilience des collectivités tout en éliminant le carbone de l'atmosphère.

Dans nos collectivités, nous avons intensifié nos efforts pour aider nos clients, courtiers, partenaires et parties prenantes à devenir résilients face aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes. Un élément important de cette démarche est la mise en place de campagnes de sensibilisation intégrées axées sur des rénovations immobilières à faible coût, voire gratuites, qui peuvent contribuer à la protection contre les dommages.

Nous savons qu'à eux seuls, les rapports annuels ne suffisent pas à provoquer les changements nécessaires à un avenir « zéro émission nette ». Toutefois, ils peuvent offrir l'assurance de progrès constants et d'actions concrètes. Malgré les défis à venir, nous restons optimistes et continuons de collaborer avec nos partenaires et parties prenantes pour bâtir un avenir meilleur.

Karan Kak

Chief des Services financiers par intérim
24 juillet 2025

Pour en savoir plus :

- [Les ambitions du groupe Aviva plc page 3](#)
- [Sommaire de la conformité aux exigences du GIFCC page 9](#)
- [Indicateurs et objectifs climatiques page 29](#)
- [Mises en garde page 61](#)

Sources

- ibc.ca/news-insights/news/2024-shatters-record-for-costliest-year-for-severe-weather-related-losses-in-canadian-history-at-8-5-billion
- theglobeandmail.com/business/commentary/article-adapting-to-climate-changes-effects-is-as-important-as-fighting-it/



Ambitions du groupe Aviva plc

PT

Réalisées

D'ici la fin de l'année 2024

64 %

de réduction de l'intensité carbone de portées 1 et 2 en fonction des revenus des actions cotées et des obligations de sociétés détenues dans nos fonds d'actionnaires et nos fonds avec participation aux bénéfiques (par rapport à l'année de référence 2019), alors que notre ambition était de 25 %

8,7 G£

investis dans des actifs durables depuis 2019 contre un objectif de 6 G£

100 %

de l'électricité servant aux activités produite à partir de sources renouvelables

AR

Ambitions à moyen terme

2025-2030

70 %

de nos fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées d'ici la fin de 2025

Électrifier

notre parc de véhicules au R.-U. et en Irlande d'ici la fin de 2025, et au Canada et dans le reste du monde d'ici la fin de 2027

100%

de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, maintenue jusqu'à la fin de 2025 et par la suite

Assurer la transition

pour aider notre clientèle à se tourner vers les véhicules électriques (VÉ), en poursuivant l'élaboration de propositions

60 %

de réduction de l'intensité économique en carbone de portées 1 et 2 des actions, des obligations et prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans les fonds d'actionnaires, les fonds avec participation aux bénéfiques et les fonds d'assurés (lorsque nous en contrôlons le processus décisionnel et pour lesquels nous avons des données) d'ici la fin de 2029, par rapport à l'année de référence 2019

90 %

de réduction des émissions de GES de portées 1 et 2 d'ici la fin de 2030 (par rapport à l'année de référence 2019)

Ambition à long terme

D'ici 2040

Groupe ZÉN

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de nos ambitions. D'autres ambitions et de plus amples renseignements sur l'étendue de chacune d'entre elles, y compris celles qui étaient réalisées à la fin de l'année 2024, figurent dans les sections correspondantes du présent rapport. Le contenu de cette page doit être lu conjointement avec le Rapport sur les critères de déclaration 2024 d'Aviva plc

Cet indicateur a fait l'objet d'une mission indépendante d'assurance raisonnable réalisée par EY. Les détails de cette assurance sont inclus le rapport d'assurance figurant dans la Déclaration sur les changements climatiques d'Aviva plc, à la page 72.

AR



Aperçu du Plan de transition du groupe Aviva plc

En février 2025, Aviva plc a publié la deuxième version de son Plan de transition du Groupe Aviva, qui décrit ses ambitions climatiques. Nous concrétisons cette ambition grâce à une stratégie de mise en œuvre axée sur des actions menées dans l'ensemble de nos activités d'investissement, d'assurance et d'exploitation. Notre approche s'appuie sur l'engagement des principales parties prenantes que nous devons soutenir et influencer dans notre démarche vers la neutralité carbone, et s'appuie sur nos cadres de gouvernance, de gestion des risques et de reporting. Le résumé ci-dessous présente l'approche du Plan de transition, avec des liens vers les sections du présent rapport où nous avons fait le point sur les progrès et la performance d'Aviva Canada en 2024.

➤ **Pour en savoir plus :** [Plan de transition](#)



PT

Notre raison d'être

Avec vous aujourd'hui pour bâtir un plus bel avenir

Notre ambition climatique

Devenir une entreprise ZÉN d'ici 2040 et prendre des mesures qui favorisent la transition de l'ensemble de l'économie

Notre stratégie d'intervention

Principales mesures :

- Examiner les politiques publiques, la réglementation, les normes sectorielles et les cadres nécessaires à la transition.
- Dialoguer avec les principales parties prenantes, comme les responsables des politiques, et les organismes de réglementation et de normalisation, afin d'influencer le changement.

➤ **Pour en savoir plus :** [Stratégie d'intervention](#)

Notre stratégie de mise en œuvre

Investissements

Principales mesures :

- Investir dans une démarche climatique responsable
- Proposer des solutions durables à notre clientèle
- Financer la transition
- Procéder à certains désinvestissements

➤ **Pour en savoir plus :** [Stratégie de mise en œuvre - Investissements](#)

Assurances

Principales mesures :

- Décarboner nos activités de production
- Assurer la transition
- Décarboner nos activités d'indemnisation
- Aider les entreprises et les particuliers à se préparer aux changements climatiques

➤ **Pour en savoir plus :** [Stratégie de mise en œuvre - Assurances](#)

Activités d'Aviva

Principales mesures :

- Décarboner nos sites opérationnels
- Électrifier notre parc de véhicules
- Décarboner notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle
- S'attaquer aux dernières catégories opérationnelles de portée 3

➤ **Pour en savoir plus :** [Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva](#)

Activé par

Gouvernance

➤ **Pour en savoir plus :** [Gouvernance](#)

Gestion des risques et des occasions

➤ **Pour en savoir plus :** [Risques et occasions liés au climat](#)

Présentation de l'information

➤ **Pour en savoir plus :** [Indicateurs et objectifs](#)



Étendue des ambitions d'Aviva plc

PT

Vous trouverez ci-dessous un résumé des limites de la portée des ambitions 2030 et 2040 incluses dans le Plan de transition d'Aviva plc. Des précisions sur les ambitions propres à Aviva Canada sont présentées dans les sections pertinentes de la présente Déclaration.

					Fin 2024 : atteint		2030		2040	
Portée des émissions de GES	Catégories applicables à Aviva	Disponibilité des données	Importance des émissions	Niveau d'influence d'Aviva	Portée ou base		Portée ou base		Ambition	
					Portée ou base	Ambition	Portée ou base	Ambition	Ambition	
Activités d'Aviva										
Action directe	Portées 1 et 2	Activités du Groupe	Oui	Faible	Élevé	Portées 1 et 2	100 % de l'électricité issue de sources renouvelables	Portées 1 et 2	Réduction de 90 % des émissions par rapport à l'année de référence 2019 ¹	
	Portée 3	Catégorie 1 : Biens et services achetés	Oui	Moyenne	Moyen			Intervention	70 % des fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées ²	
Action directe + Influence et plaidoyer		Catégorie 2 : Biens d'investissement	Oui	Moyenne	Moyen				Aucun déchet envoyé dans les sites d'enfouissement d'ici 2030, des ambitions supplémentaires devant être établies en 2026 pour les catégories 5 et 6	
		Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Partielle ³	Faible	Faible					
		Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	Partielle ³	Faible	Moyen					
		Catégorie 6 : Voyages d'affaires	Partielle ³	Faible	Moyen/élevé					
		Catégorie 7 : Navetage des employés	Partielle ³	Faible	Faible					
Investissements										
Action directe + Influence et plaidoyer	Portée 3	Catégorie 15 : Investissements	Oui	Élevée	Faible/moyen	Portée 3, cat. 15 (portées 1 et 2 des investissements uniquement)	Réduction de 25 % de l'intensité carbone des émissions de portées 1 et 2 par revenu des actions cotées et des obligations de sociétés détenues par les actionnaires et les fonds avec participation aux bénéfices, par rapport à l'année de référence 2019	Portée 3, cat. 15 (portées 1 et 2 des investissements uniquement)	Réduction de 60 % de l'intensité carbone économique de portées 1 et 2 des actions, des obligations et des prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers ⁴ détenus par les actionnaires, les fonds avec participation aux bénéfices et les fonds d'assurés (pour lesquels nous disposons d'un contrôle sur les décisions ⁵ et de données) d'ici la fin de l'année 2029, par rapport à l'année de référence 2019 ¹ .	
			Oui	Élevée	Faible/moyen	Actifs durables	Investissement de 6 G£ dans des actifs durables ⁶			
		Catégorie 15 : Investissements (obligations souveraines et autres catégories d'actifs)	Partielle ³	Élevée	Faible/moyen					
Assurances										
Action directe + Influence et plaidoyer	Portée 3	Catégorie 11 : Émissions liées aux activités d'indemnisation (utilisation des produits vendus) ⁷	Partielle ³	Moyenne	Moyen			Intervention	70 % des fournisseurs (selon les dépenses) se fixeront des cibles fondées sur les données scientifiques et validées ²	
		Catégorie 15 : Souscription	Partielle ³	Élevée	Faible					

Groupe zéro émission nette⁸

1. Aviva compensera les émissions résiduelles des portées 1 et 2 jusqu'à concurrence de 10 % à partir de 2030.
 2. Ambition globale du Groupe couvrant la chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation en assurance de dommages et la chaîne d'approvisionnement opérationnelle, une cible étant fixée pour la fin de l'année 2025.
 3. La qualité des données et les méthodes qui ne sont pas encore au point compliquent la prise de décision sur le plan commercial et la présentation de l'information.
 4. Comprend l'ensemble des émissions opérationnelles des bâtiments pour les investissements immobiliers directs, les prêts hypothécaires commerciaux et les hypothèques rechargeables.
 5. Aviva est considérée comme ayant le contrôle sur les décisions en matière d'investissement lorsqu'elle est responsable du mandat d'investissement, c'est-à-dire lorsqu'elle établit l'objectif d'investissement, les lignes directrices et l'appétit au risque, choisit l'indice de référence pour atteindre les objectifs de la clientèle et des actionnaires, et sélectionne les gestionnaires. Cela exclut les liens vers des fonds externes fournis sur les plateformes, les arrangements mixtes dirigés par un consultant et les mandats externes de la clientèle.
 6. Il s'agit d'actifs verts et durables, de titres de créance liés à la durabilité, d'obligations sociales et de l'investissement de l'argent des assurés, d'un montant de 1,5 G£, dans les fonds de transition climatique d'Aviva Investors (disponibles à ce moment-là).
 7. Au cours de la période, les émissions associées à la chaîne d'approvisionnement ont été reclassées dans la catégorie 11 de la portée 3 afin de mieux refléter l'emplacement de ces émissions dans la chaîne de valeur. Au Canada, les émissions des déclarations sont classées dans la catégorie 11 de la portée 3.
 8. Notre ambition couvre tous les volets de l'entreprise, y compris les investissements (portée 3, catégorie 15), la souscription (portée 3, catégorie 15), la chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation (portée 3, catégorie 11), ainsi que les activités et la chaîne d'approvisionnement d'Aviva (portées 1 et 2; portée 3, catégories 1 à 14).



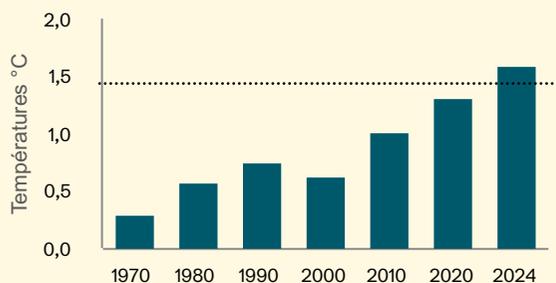
Conjoncture

Les impacts physiques des changements climatiques sont de plus en plus fréquents et graves.

Des événements météorologiques plus extrêmes

En 2024, la température moyenne mondiale a dépassé de 1,5 °C le niveau préindustriel et a été l'année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale¹.

Moyennes annuelles depuis 1970



Source : Copernic

Au Canada, les pertes record du secteur de l'assurance, de plus de 8 milliards de dollars canadiens, ont été causées par quatre catastrophes naturelles au cours de l'été, la saison des feux de forêt de 2024 ayant débuté au début de mai avec de nombreux ordres d'évacuation entraînant des chiffres d'évacuation bien supérieurs à la moyenne sur 20 ans².

Des mesures de transformation urgentes sont nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à réduire la probabilité que les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et plus graves.

Le contexte politique et réglementaire a entraîné un changement dans la priorisation des actions liées aux changements climatiques

Les changements de gouvernement à travers le monde suscitent une incertitude quant à la progression mondiale vers les objectifs de l'Accord de Paris.

Le Canada a pris des mesures pour réduire ses émissions, s'adapter aux impacts climatiques et jeter les bases d'une économie à faibles émissions de carbone, mais il reste encore beaucoup de travail à faire³. Le Canada met en œuvre des mesures telles que la tarification de la pollution et l'investissement dans les technologies d'énergie propre afin de progresser vers ses cibles de réduction des émissions, notamment l'objectif de réduire les émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050³. Aux États-Unis, le gouvernement a annoncé qu'il se retirerait de l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁴.

Évolution de la préparation climatique des pays les plus avancés

Le G7 fait preuve de plus d'action et d'une amélioration plus rapide par rapport à 2023. Cependant, beaucoup restent sous-préparés à une transition juste et équitable vers un monde prêt pour le climat⁵.

Lors de la COP29, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a averti que le monde n'est pas sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Elle a souligné l'urgence de renforcer les efforts d'adaptation aux changements climatiques, en parallèle à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre⁶.

Le sentiment des consommateurs s'améliore

Selon l'enquête *Financial Lives*, une large majorité de consommateurs manifeste un intérêt marqué pour la finance durable : 81 % des adultes interrogés souhaitent que leurs investissements aient un impact positif tout en générant un rendement financier⁷.

Engagement contre l'écoblanchiment

Le projet de loi C-59, entré en vigueur en juin 2024, introduit de nouvelles mesures pour lutter contre l'écoblanchiment. Désormais, toute affirmation concernant les avantages environnementaux d'un produit doit être appuyée par des tests adéquats et appropriés. Pour les entreprises, ces allégations doivent reposer sur une justification rigoureuse, conforme à une méthodologie reconnue à l'échelle internationale⁸.

L'absence perçue de progrès vers les objectifs de durabilité peut exposer une organisation à des accusations d'écoblanchiment.

Accent sectoriel sur les risques et les possibilités

La transition vers une économie à plus faible intensité carbone ouvre de nouvelles perspectives pour les énergies renouvelables, tout en introduisant de nouveaux risques. Cela nécessite un développement régulier de l'offre pour y répondre, ainsi qu'une prise en compte de l'exposition du secteur de l'assurance à ces nouveaux risques.

Les détenteurs d'actifs doivent évaluer leur exposition aux secteurs à fortes émissions de carbone et intégrer les risques physiques dans leurs décisions d'investissement, en particulier pour les placements à long terme.

Sources

1. climate.copernicus.eu/copernicus-2024-first-year-exceed-15degc-above-pre-industrial-level (en anglais)
2. [cwffs.cfs.nrcan.gc.ca/rapport](https://www.cwffs.cfs.nrcan.gc.ca/rapport)
3. Premier rapport biennal de transparence du Canada en vertu de l'Accord de Paris (2024)
4. www.whitehouse.gov/presidential-actions/2025/01/putting-america-first-in-international-environmental-agreements/ (en anglais)
5. Aviva Climate Ready Index 2024, www.aviva.com/sustainability/climateready/ (en anglais)
6. www.climateaction.org/news/unep-unfccc-and-wmo-reports-spark-urgency-as-cop29-approaches1# (en anglais)
7. www.fca.org.uk/news/press-releases/fca-confirms-anti-greenwashing-guidance-and-proposes-extending-sustainability-framework (en anglais)
8. <https://bureau-concurrence.canada.ca/fr/comment-nous-favorisons-concurrence/education-sensibilisation/guide-modifications-apportees-juin-2024-loi-concurrence#sec04>



Mesure des émissions

Notre compréhension des données, des mesures et des méthodologies sur les effets des changements climatiques et de leurs impacts continue d'évoluer.

Nous mesurons nos émissions conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (Protocole des GES). Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont divisées en émissions de portée 1, 2 et 3.

- **Émissions de portée 1** - émissions directes provenant des sources d'Aviva.
- **Émissions de portée 2** - émissions indirectes libérées lors de la production d'énergie utilisée par Aviva.
- **Émissions de portée 3** - émissions issues de la chaîne de valeur d'Aviva.

Le tableau de la page 5 résume les limites de nos ambitions pour 2030 et 2040, l'importance des émissions de portées 1, 2 et 3, et les différents niveaux d'influence pour permettre à nos plans de transition vers la carboneutralité d'ici 2040.

Notre ambition couvre tous les secteurs d'activité d'Aviva et plus précisément les investissements (portée 3, catégorie 15), la souscription d'assurance (portée 3, catégorie 15), la chaîne d'approvisionnement de l'indemnisation (portée 3, catégorie 11), ainsi que les activités et la chaîne d'approvisionnement d'Aviva (portées 1 et 2; portée 3, catégories 1 à 14).

Nous avons désormais une vision beaucoup plus précise des dépendances dont dépend notre ambition, et beaucoup échappent à notre contrôle direct. Nous demeurons confrontés aux défis quant à la qualité et à la disponibilité des données, aux méthodes et aux compromis à faire entre la durabilité et nos autres ambitions. De plus, la mesure dans laquelle nous pouvons contrôler ou influencer

les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les investissements, les assurances et l'exploitation varie.

Un exemple concerne nos émissions de portée 3, en particulier celles de la catégorie 15, investissements et souscription d'assurance (notre « portée 3 de 3 »). Les données sur les GES sont de plus en plus répandues, par contre, leur qualité est encore médiocre et l'élaboration des méthodes n'est pas terminée. En outre, lorsque ces émissions sont calculées à l'échelle du portefeuille, une part importante est comptée en double. D'après nos connaissances actuelles et étant donné que nous avons peu d'influence sur ces émissions, nous n'entrevoyons pas de possibilité d'atteindre zéro émission nette dans cette catégorie. Néanmoins, nous restons déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de les diminuer. Nous misons sur le dialogue et le plaidoyer afin de réduire les émissions de cette catégorie à long terme, comme la plupart des émissions de toutes les catégories de la portée 3.

Bien que nous demeurions confrontés à ces défis et que les attentes du marché concernant la définition d'une institution financière ZéN continuent d'évoluer, nous sommes déterminés à concrétiser notre ambition et à jouer notre rôle dans la transition mondiale. Nous continuerons à affiner notre stratégie, nos leviers et nos méthodes, tout en intégrant les pratiques exemplaires afin que nos actions soient les plus efficaces possibles et favorisent nos progrès

Nos émissions de portée 3 classées dans la catégorie 15 correspondent aux émissions de portées 1, 2 et 3 des sociétés dans lesquelles nous investissons et de notre clientèle d'assurance. Leurs émissions de portée 3 (« portée 3 de 3 ») comprennent les émissions générées par leurs fournisseurs et leur clientèle.

La disponibilité et la fiabilité des données relatives aux émissions de portées 1 et 2, ainsi qu'à certaines émissions de portée 3, se sont nettement améliorées. Afin d'illustrer la qualité des données utilisées pour les émissions financées de portées 1 et 2, nous présentons une évaluation conforme à la méthodologie du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF). Cette évaluation repose sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond aux données les plus fiables et 5, à des estimations plus approximatives. La majorité de notre portefeuille d'investissement — notamment les titres de créance et les actions cotées — obtient un score de qualité des données avoisinant 2, ce qui indique qu'il s'appuie principalement sur des données déclarées plutôt que sur des estimations.

La prise en compte des émissions de portée 1 et de portée 2 des entreprises, tous secteurs confondus et à l'échelle mondiale, permet d'obtenir un bon aperçu des émissions tout au long de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur celles que les entreprises contrôlent directement. Inclure les émissions de portée 3 des investissements (« portée 3 de 3 ») dans notre ambition d'investissement au niveau du Groupe entraînerait un risque de double comptabilisation, en raison des chevauchements dans les chaînes de valeur.

Nos indicateurs incluent les émissions de portées 1 et 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous ne publions pas encore les émissions de portée 3 de ces entreprises (portée 3 de 3).

Dépendances et hypothèses

Au-delà des défis liés à la mesure, notre ambition repose sur un certain nombre de dépendances externes et d'hypothèses. Celles-ci incluent notamment :

- des dépendances au sein de notre chaîne de valeur élargie, incluant les entreprises dans lesquelles nous investissons, nos clients en assurance et notre propre chaîne d'approvisionnement;
- des facteurs propres à l'industrie (par exemple, un cadre réglementaire favorable dans le secteur financier);
- des facteurs macroéconomiques plus larges (comme un environnement économique et géopolitique mondial propice).

De manière générale, les progrès vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris demeurent lents à l'échelle mondiale. Compte tenu des risques que les changements climatiques représentent pour notre entreprise et nos clients, nous poursuivons notre engagement auprès des parties prenantes clés, en tirant parti de leurs expertises et de leurs perspectives pour favoriser un environnement propice à une transition efficace. Ces dépendances sont amplifiées par les défis liés à la disponibilité des données et aux méthodologies de calcul des émissions, en particulier celles de portée 3 couvrant les catégories 1 à 15.



Faits saillants sur le climat au Canada

Aviva Canada a réalisé de nouveaux progrès dans la réalisation de ses ambitions climatiques.

Investissements

1 251 M\$

investis dans des actifs durables depuis 2019.

52 %

de réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée par les revenus pour les actions cotées et les obligations d'entreprise (portées 1 et 2), par rapport à l'année de référence de 2019, contribuant à l'objectif d'Aviva plc de réduire de 25 % d'ici 2025.

Pour en savoir plus :

- [Stratégie de mise en œuvre - Investissements](#)
- [Note 5 - Émissions financées](#)
- [Note 7 - Investissements dans des actifs durables](#)

Assurances

46 %

d'augmentation, à partir de 2023, du nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés dans le secteur privé sur les routes canadiennes assurées par Aviva.

10 M\$

objectif de primes émises brutes pour notre portefeuille d'assurance des entreprises en énergies renouvelables d'ici la fin de 2027.

Pour en savoir plus :

- [Stratégie de mise en œuvre - Assurances](#)

Activités d'Aviva

100 %

de l'électricité provenant de sources renouvelables maintenu en 2024, après avoir atteint cet objectif pour la première fois en 2023, soit avant notre ambition de le réaliser d'ici la fin de l'année 2025.¹

51 %

des fournisseurs opérationnels canadiens, selon les dépenses, couvrant les biens et services achetés, ont établi des objectifs scientifiques validés (à l'exclusion des fournisseurs liés aux activités d'indemnisation).

60 %

de réduction des émissions de portées 1 et 2 d'Aviva Canada par rapport à l'année de référence de 2019.

Pour en savoir plus:

- [Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva](#)

Intervention

En 2024, nous avons travaillé avec un certain nombre d'organismes directeurs et de participants de l'industrie pour encourager la congruence sur les objectifs climatiques et naturels et influencer le débat.

- [Pour en savoir plus : Stratégie d'intervention](#)

Aviva a participé au **Sommet national sur l'adaptation au climat**, à Ottawa, qui a démontré un soutien à la **Stratégie nationale d'adaptation** et souligné l'urgence d'un investissement gouvernemental pour en faciliter la mise en œuvre.

Nous avons organisé notre deuxième **Sommet des fournisseurs sur la cible ZéN** et lancé le **Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZéN** afin de former et d'accompagner les fournisseurs dans la mesure de leurs émissions et la définition d'objectifs fondés sur la science. Cet engagement s'inscrit dans notre stratégie de mise en œuvre pour nos stratégies concernant les assurances et les activités d'Aviva.

1. Lorsque la consommation d'électricité est achetée sur le réseau, nous achetons des certificats d'énergie correspondant à la consommation provenant de la production d'énergie renouvelable (c'est-à-dire éolienne, solaire, hydraulique) aux fins de ce calcul.



Conformité aux recommandations du GIFCC

Le GIFCC présente 11 recommandations que les organisations doivent inclure dans leurs rapports sur le climat. Le tableau ci-dessous renvoie à la section correspondante du présent rapport pour Aviva Canada.

Bien qu'Aviva plc ait respecté les 11 recommandations (voir la Déclaration sur les changements climatiques 2024 d'Aviva plc), Aviva Canada continue de travailler à l'élargissement de la portée de ses cibles et indicateurs de notre marché, à l'élaboration de sa méthodologie d'analyse des scénarios climatiques et à l'amélioration de ses informations dans ce domaine. Outre le rapport final du GIFCC, nous avons examiné l'annexe du GIFCC (publiée en octobre 2021).

Piliers du GIFCC	Déclarations recommandées par le GIFCC	Rubrique des informations communiquées
Gouvernance Communiquer les pratiques de gouvernance à l'égard des risques et des occasions liés aux changements climatiques.	a. Décrire le rôle du conseil d'administration dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques. b. Décrire la surveillance exercée par la direction quant aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance – Rôles et responsabilités de notre conseil d'administration en matière de climat (voir page 27) Gouvernance – Rôles et responsabilités de notre direction en matière de climat (voir page 28)
Stratégie Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière, lorsque cette information est jugée significative.	a. Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme. b. Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation. c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changement climatique, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie – Nos risques et occasions liés au climat (voir page 11) Stratégie – Nos risques et occasions liés au climat (voir page 11) Stratégie – Notre stratégie climatique (voir page 14) Stratégie – Notre stratégie climatique (voir page 14) Analyse de scénarios – L'analyse de scénarios est actuellement en cours d'examen à l'échelon d'Aviva plc. Voir la Déclaration sur les changements climatiques 2024 d'Aviva plc, page 53
Gestion des risques Communiquer la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	a. Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques. b. Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques. c. Décrire la façon dont les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques – Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (voir page 24) Gestion des risques – Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (voir page 24) Gestion des risques – Notre processus d'intégration des risques liés aux changements climatique dans la gestion des risques (voir page 23)
Indicateurs et objectifs Communiquer les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, lorsque cette information est jugée significative.	a. Présenter les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques. b. Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, et les risques connexes. c. Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que son rendement par rapport aux objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs et objectifs – Aperçu de nos indicateurs (voir page 30) Indicateurs et objectifs – Émissions de carbone opérationnelles (voir page 35) Indicateurs et objectifs – Émissions financées (voir page 37) Indicateurs et objectifs – Suivi des placements souverains (voir page 41) Stratégie – Notre stratégie climatique (voir page 14) Indicateurs et objectifs – Aperçu de nos indicateurs (à partir de la page 30) Indicateurs et objectifs – Nos objectifs fondés sur la science (voir page 45)



La durabilité est l'une des quatre priorités stratégiques d'Aviva.

- 11 Nos risques et occasions liés au climat
- 14 Notre stratégie climatique
- 15 Stratégie d'intervention
- 18 Stratégie de mise en œuvre - Investissements
- 19 Stratégie de mise en œuvre - Assurances
- 20 Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva



Nos risques et occasions liés au climat

Aviva Canada reconnaît la nécessité de renforcer la résilience aux risques associés aux changements climatiques, l'adaptation et la résilience faisant partie de notre stratégie, tout en continuant d'identifier les occasions liées au climat.

Aviva Canada considère que les changements climatiques constituent un risque important pour notre stratégie, notre modèle d'affaires, nos clients et la société en général.

Les inondations, les incendies de forêt et autres catastrophes climatiques démontrent déjà l'impact des risques physiques sur la vie de nos clients. De plus, des risques de transition apparaissent à mesure que nous évoluons vers une économie sobre en carbone. Nous continuons de renforcer notre résilience face aux risques de transition, physiques et de litige liés au climat.

Risques liés au climat

Risques de transition : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Il peut s'agir de vastes changements mondiaux sur les plans politique, juridique, technologique ou commercial ayant pour but d'atténuer les effets des changements climatiques.

Selon la nature, la rapidité et l'orientation de ces changements, les risques de transition peuvent présenter pour les organisations des niveaux variables de risques financiers et d'atteinte à la réputation.

Risques physiques : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations climatiques aiguës, brusques et perturbatrices, comme des tempêtes plus fréquentes et plus violentes, des chaleurs et des froids extrêmes, des inondations, des sécheresses et des incendies, ainsi que d'incidences climatiques graduelles et chroniques, telles que des températures plus élevées que la moyenne, l'élévation du niveau de la mer et la propagation de maladies à transmission vectorielle.

Les risques physiques comprennent également les effets résultant directement de ces événements, tels que les dommages matériels, et ceux qui peuvent survenir indirectement à la suite d'événements ultérieurs, tels que la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ou la pénurie de ressources.

Risques de litige : Les répercussions possibles sur les activités de l'entreprise de situations où des parties ayant subi des dommages en raison des changements climatiques cherchent à se faire indemniser par d'autres, car elles leur attribuent une responsabilité dans les dommages qu'elles ont subis. Lorsque de telles réclamations aboutissent, les parties visées peuvent chercher à récupérer les frais encourus, en totalité ou en partie, auprès de leur assureur en vertu de contrats avec des tiers. Pour plus d'informations sur nos risques de litige, voir la note 10 - Risques de litige.

Occasions liées au climat

Les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone devraient se manifester à court, moyen et long terme. Il est donc essentiel de veiller à être outillés pour répondre à ces occasions et offrir une valeur à long terme à nos actionnaires.

Risques et occasions liés au climat recensés pour Aviva

Dans la présente section, nous avons résumé une évaluation de nos risques physiques et de transition importants, ainsi que des occasions auxquelles nous sommes ou pourrions être exposés, et les horizons temporels sur lesquels ils pourraient se manifester.

Nos horizons temporels, présentés ci-dessous, permettent de classer les risques et les occasions liés au climat susceptibles d'avoir un impact sur notre planification opérationnelle et financière à court terme, jusqu'à notre ambition à long terme au niveau du groupe Aviva plc.

Nous présentons également les principales mesures d'atténuation que nous pouvons mettre en œuvre pour répondre à ces risques et occasions dans les volets de notre stratégie de mise en œuvre : investissements, assurances et activités d'Aviva. Bon nombre de ces mesures demeurent pertinentes à court, moyen et long terme. Nous avons déjà amorcé plusieurs de ces actions afin de poser les bases nécessaires pour adapter notre approche au fil du temps.

➤ **Pour en savoir plus :** [Une approche des risques climatiques intégrée dans notre cadre de gestion des risques](#)



Horizons temporels

Nous utilisons les horizons temporels suivants pour classer les occasions et les risques liés au climat, en fonction de notre stratégie et de nos plans d'affaires :

CT

Court terme (0-3 ans)

Risques et occasions à court terme jugés importants pour notre cycle de planification commerciale et financière triennal.

MT

Moyen terme (3 à 10 ans)

Risques et occasions à moyen terme jugés importants pour nos ambitions de 2030.

LT

À long terme (plus de 10 ans)

Risques et occasions à long terme jugés importants pour notre ambition de 2040.



Risques et occasions de transition

Vous trouverez ci-dessous les risques et les opportunités potentiels liés à la transition matérielle pour Aviva Canada, ainsi que notre point de vue actuel sur les exemples de mesures d'atténuation qui peuvent être prises.

Échéance	Notre rôle	Risques	Occasions	Mesures d'atténuation d'Aviva PT
CT à MT	Investissements	Réduction potentielle des rendements : Les investissements de l'entreprise dans des sociétés et des secteurs fortement émetteurs de carbone, qui ne prennent pas de mesures pour effectuer la transition vers une économie à plus faible intensité carbone.	Possibilité de rendements accrus : Les investissements de l'entreprise favorisant la transition vers une économie à plus faible intensité carbone.	<p>Investissements</p> <p>Surveiller et gérer l'exposition aux secteurs à forte intensité de carbone et investir dans des actifs durables.</p> <p>Augmenter les investissements dans les entreprises qui travaillent à la mise en place de plans de transition solides et crédibles.</p> <p>Engager nos entreprises dans lesquelles nous investissons à soutenir leur transition et à identifier les occasions de gestion des impacts liés au climat et à la nature.</p>
	Assurances	Perturbation potentielle : Le marché de l'assurance de dommages affectant les préférences des clients et la rentabilité, la conception et la tarification des produits.	Développer des produits et services à plus faible intensité de carbone : En assurance de dommages , pour soutenir la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, récompenser les clients pour leurs actions écoresponsables et contribuer à renforcer la résilience face aux changements climatiques.	<p>Assurances</p> <p>Assurer la transition, avec des offres de produits améliorées répondant aux besoins des clients et récompenser les clients pour leurs actions responsables.</p>
	Activités d'Aviva	Perturbation potentielle : Notre chaîne d'approvisionnement, avec des augmentations potentielles du coût des réparations et des réclamations.	Occasion de mobilisation : Nos fournisseurs afin de les accompagner dans la transition vers une économie à plus faible intensité carbone, notamment en les encourageant à établir des cibles scientifiques validées.	<p>Activités d'Aviva</p> <p>S'engager auprès des entreprises pour les encourager à passer à une économie à plus faible émission de carbone.</p>
MT à LT	Assurances	Perturbation potentielle : Le marché de l'assurance de dommages , par exemple, le passage aux véhicules électriques et autonomes et à l'économie du partage qui ont un impact sur la conception et la demande des produits ainsi que sur l'accessibilité des produits d'assurance dans certains cas.	Perturbations potentielles qui offrent également des occasions : En assurance de dommages : possibilités de conception de produits.	<p>Collaborer avec les fournisseurs pour les encourager à fixer des cibles scientifiques validées. Mobiliser nos fournisseurs de l'indemnisation pour développer des pratiques durables.</p> <p>Investir dans les énergies renouvelables et l'autoproduction.</p>



Risques et occasions physiques

Vous trouverez ci-dessous les risques et occasions physiques possibles pour Aviva Canada, ainsi que notre point de vue actuel sur les exemples de mesures d'atténuation qui peuvent être prises.

Échéance	Notre rôle	Risques	Occasions	Mesures d'atténuation d'Aviva PT
CT à MT	Investissements	Réduction potentielle des rendements : Les investissements dans des entreprises et des secteurs qui ne s'adaptent pas aux risques physiques liés aux changements climatiques ni n'investissent dans l'innovation.	Possibilité de rendements accrus : Les investissements dans des entreprises et des secteurs qui s'adaptent aux risques physiques liés aux changements climatiques et qui misent sur l'innovation.	<p>Investissements</p> <p>Évaluer, surveiller et gérer le risque physique dans les portefeuilles d'investissement.</p> <p>Intégrer les considérations de risque physique dans la prise de décision d'investissement, en particulier pour les investissements à long terme.</p>
	Assurances	Perturbation potentielle : Le marché de l'assurance de dommages pourrait être perturbé en raison des phénomènes météorologiques extrêmes, qui influencent la conception et la demande des produits, ainsi que, dans certains cas, l'accessibilité financière des produits d'assurance.	Possibilité de rendements accrus : Pour les compagnies d'assurance de dommage qui intègrent adéquatement les effets physiques des changements climatiques dans leur tarification et leur réassurance, qui utilisent l'innovation pour développer de nouveaux produits adaptés aux risques émergents, et qui répondent aux besoins et préférences des clients.	<p>Assurances</p> <p>Offrir une assurance aux clients en élaborant des propositions d'assurance durables.</p>
MT à LT	Investissements	Réduction potentielle des rendements : Les investissements des entreprises en raison d'événements météorologiques extrêmes ainsi que d'effets chroniques qui pourraient avoir un impact sur de nombreux types d'entreprises et de secteurs différents, en particulier ceux qui ne prennent pas suffisamment de mesures pour renforcer leur résilience et s'adapter au changement climatique.	Possibilité de rendements accrus : Investissements de l'entreprise dans des actifs résilients aux effets physiques des changements climatiques.	<p>Engager nos fournisseurs de réclamations à intégrer et à étendre les pratiques de réclamations durables et à prendre des mesures de résilience climatique.</p> <p>Développer des initiatives en faveur de la nature et de l'adaptation, par exemple « Reconstruire en mieux » pour permettre aux clients canadiens d'installer plus facilement des matériaux résistants à de futurs événements.</p>
	Assurances	Perturbation potentielle : Le marché de l'assurance de dommages : en raison d'événements météorologiques, certains actifs réels deviennent non assurables et le coût des sinistres augmente.	La perturbation possible des marchés de l'assurance de dommage pourrait également représenter une occasion d'engager le dialogue avec les clients actuels et potentiels, grâce à des offres de produits visant à atténuer les effets des risques physiques. Des exemples concrets à court terme incluent notre lancement de l'assurance paramétrique au Canada, ainsi que nos produits répondant aux besoins spécifiques des clients en assurance pour VÉ.	<p>Interagissez avec les clients dans les zones à haut risque pour atténuer les impacts météorologiques.</p>
	Activités d'Aviva	Chaînes d'approvisionnement : peuvent être vulnérables, affectant les ventes, les bénéfices et les pertes ainsi que les bilans des entreprises.	Occasion de renforcer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement grâce à une collaboration accrue avec nos fournisseurs.	<p>Activités d'Aviva</p> <p>Concentrez-vous sur l'engagement tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour contribuer à renforcer la résilience et à se préparer au climat.</p>



Notre stratégie climatique

En 2021, Aviva plc a annoncé son ambition de devenir une entreprise zéro émission nette (ZÉN). La première version du Plan de transition d'Aviva plc a été publiée en mars 2022. Depuis, nous avons approfondi notre compréhension des défis auxquels nous sommes confrontés. La deuxième version, publiée en février 2025, marque une évolution de notre stratégie visant à concrétiser nos ambitions, tout en répondant à de nouveaux risques et en saisissant de nouvelles occasions. Le Plan de transition est résumé en page 4. Consultez le résumé du Plan de transition pour plus de détails sur notre stratégie actualisée, y compris les principaux changements.

➤ Pour en savoir plus : [Plan de transition](#)

Intégrer la nature dans notre démarche

Nous avons continué à approfondir notre compréhension des risques et des occasions liés à la nature, grâce à une première évaluation de nos dépendances et impacts liés à la nature, réalisée au cours des deux dernières années. En 2024, nous avons élaboré un cadre stratégique sur la nature à l'échelle du Groupe. Dans le cadre de son plan de mise en œuvre, nous allons approfondir ce travail d'évaluation en menant une analyse des dépendances, impacts, risques et occasions liés à la nature à l'échelle du Groupe. Cette démarche contribuera à définir l'appétence au risque et les préférences du Groupe en matière de risques liés à la nature.

Considérations sociales de la transition

Les considérations sociales sont également essentielles pour garantir une transition « juste ». Cela implique de prendre en compte les risques et les occasions de nature sociale et de gérer avec soin les priorités

concurrentes dans le cadre de nos ambitions de durabilité. Nous affinons notre approche afin de mieux cerner les leviers d'action qui nous permettront de soutenir efficacement une transition « juste ».

Dans ce rapport, nous faisons le point sur les progrès réalisés en 2024 dans le cadre de nos ambitions climatiques à Aviva, ainsi que de notre stratégie d'intervention et de mise en œuvre. Notre stratégie de mise en œuvre repose sur trois volets : investissements, assurances et activités d'Aviva. Ci-dessous, nous résumons notre vision actuelle de notre rôle dans la transition vers la carboneutralité, en tant que propriétaire d'actifs, assureur et entreprise citoyenne.

Investissements

En tant que propriétaire d'actifs, nous pourrions potentiellement générer des rendements à long terme accrus pour nos clients en privilégiant les investissements favorisant la décarbonation et l'adaptation. À l'inverse, les investissements qui négligent la transition ou les impacts physiques des changements climatiques s'exposent à un risque de dévalorisation, en particulier à moyen et long terme.

Notre rôle est essentiel pour orienter les capitaux vers des solutions climatiques et appuyer les secteurs et entreprises de l'économie réelle, ainsi que les pays dans leur transition.

➤ Pour en savoir plus: [Mise en œuvre stratégie - Investissements](#)

Assurances

Nous sommes résolus à protéger nos clients et nos collectivités contre les pertes liées aux conditions météorologiques, en leur proposant des offres et des services adaptés à leurs besoins.

À la lumière de ces risques, nous travaillerons avec nos clients pour les sensibiliser et promouvoir l'adoption de choix durables. Cela stimulera la demande d'options de durabilité crédibles, en phase avec la transition, tout en répondant aux perturbations anticipées du marché de l'assurance.

➤ Pour en savoir plus: [Mise en œuvre stratégie - Assurances](#)

Activités d'Aviva

Nous sommes attentifs à notre empreinte carbone opérationnelle, notamment celle liée à nos immeubles de bureaux, notre flotte de véhicules de société et notre chaîne d'approvisionnement.

Nous accordons la priorité à la réduction des émissions sous notre contrôle direct, notamment celles liées à l'exploitation d'Aviva. En gérant efficacement ces aspects, nous pouvons atténuer les risques tout en saisissant les occasions d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la résilience opérationnelle.

➤ Pour en savoir plus : [Stratégie de mise en œuvre - Activités d'Aviva](#)

Intégrer le climat à la planification des activités

Afin de contribuer à la réalisation de progrès tangibles vers la réalisation de nos ambitions, nous intégrons l'impact des risques et occasions liés au climat à notre planification stratégique. La durabilité, ainsi que les trois autres piliers de notre stratégie, est formellement ancrée dans notre processus de planification stratégique triennal, qui soutient nos ambitions et objectifs financiers et extra-financiers, y compris ceux pris en compte pour la politique de rémunération.

Dans notre plan d'affaires 2025-2027, nous avons affiné notre stratégie climatique en définissant nos plans opérationnels à court et moyen terme, en vue de réaliser nos ambitions stratégiques à long terme, telles qu'elles sont présentées à la page 21 du Plan de transition d'Aviva plc.

Dans le cadre de l'élaboration de ces plans, chaque secteur prendra en compte le contexte du marché externe, procédera à une priorisation rigoureuse des initiatives, et analysera les implications commerciales et financières, y compris les compromis nécessaires. Une évaluation approfondie des principaux risques et opportunités sera également réalisée afin d'éclairer la prise de décision stratégique.

Gestion des risques

L'importance des risques et occasions liés au climat, ainsi que l'horizon dans lequel ils influencent nos activités, dépendent de l'emplacement, des produits d'assurance spécifiques et des investissements envisagés. La gravité et la fréquence accrues des sinistres météorologiques peuvent nuire à notre rentabilité. Par conséquent, nous intégrons explicitement les risques de catastrophes dans notre modélisation du capital économique afin d'assurer la résilience face à de tels scénarios.

Notre approche de gestion des risques démontre que la stratégie d'Aviva demeure résiliente face aux risques et occasions liés au climat, en tenant compte de la possibilité et de la disponibilité de mesures de gestion futures. Pour maintenir cette résilience, il est essentiel d'influencer les parties prenantes et de soutenir une réponse mondiale coordonnée à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, afin de limiter notre exposition — et celle de l'humanité — aux conséquences des dérèglements climatiques.

➤ Pour en savoir plus : [Gestion des risques](#)



Stratégie d'intervention

Notre soutien à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone va au-delà de la décarbonation des activités d'Aviva.

La décarbonation de l'économie dans laquelle nous opérons et investissons, ainsi que la réalisation de nos ambitions, dépendent de l'élan mondial en faveur de l'action climatique. Toutefois, nous pouvons exercer notre influence pour contribuer à générer des changements concrets.

Notre stratégie d'intervention soutient ainsi chaque volet de notre stratégie de mise en œuvre — que ce soit dans nos investissements, nos activités d'assurance ou nos opérations internes — notamment par le biais de nos actions d'engagement tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre approche

Le changement climatique représente un risque systémique pour le système financier. Il exige la collaboration de tous les acteurs de l'économie – gouvernements, régulateurs, entreprises, institutions financières, consommateurs et tous ceux qui contribuent à façonner les économies et les marchés financiers mondiaux.

Notre ambition stratégique intègre des facteurs macroéconomiques, sectoriels et de chaîne de valeur, ce qui nécessite la collaboration et l'action de ces parties prenantes. Nous devons également mobiliser nos clients et veiller à ce que nos actions reflètent leurs intérêts et leurs valeurs.

Nous classons nos parties prenantes en trois groupes en fonction de leur rôle dans la conduite du changement systémique, comme le montre la figure 1. Les activités d'intervention auxquelles nous avons participé en 2024 avec i) les organes directeurs, ii) les acteurs du secteur et iii) la chaîne de valeur sont résumées ci-dessous. Notre Plan de transition offre également plus de détails à ce sujet :

Collaboration avec les organes directeurs en 2024

Les gouvernements, les régulateurs, les organismes de normalisation et autres organismes publics disposent de multiples leviers pour mobiliser leurs économies nationales sur la voie de la carboneutralité. L'intervention auprès de ces parties prenantes est un élément important de notre stratégie.

Organisations multilatérales

Nous collaborons avec diverses organisations multilatérales afin de promouvoir une ambition mondiale cohérente en matière de climat et de protection de la nature.

Conférence des Parties des Nations Unies

Depuis plusieurs années, Aviva participe à la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et depuis 2022, nous participons aux COP de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB).

En amont de la COP29 en Azerbaïdjan, nous avons appelé les pays développés à harmoniser leurs mesures incitatives afin de faciliter la mobilisation de capitaux vers les pays en développement. Nous avons également plaidé pour que les pays développés s'engagent à arrimer la réglementation de leurs institutions financières aux objectifs de transition.

Responsables politiques, régulateurs et organismes de normalisation

Nous nous engageons dans des politiques et des interventions spécifiques qui peuvent nous aider à atteindre l'ambition du Groupe et à atténuer nos dépendances.

Groupe de travail sur le Plan de transition

La cheffe de la direction du groupe Aviva, Amanda Blanc, a été coprésidente du Groupe de travail aux côtés d'un ministre du gouvernement britannique depuis sa création en avril 2022 jusqu'à la fin de son mandat en octobre 2024.

En 2024, le Groupe de travail a publié des orientations sectorielles complètes pour améliorer le cadre de déclaration publié en octobre 2023.

Conseil d'action en matière de finance durable

Au Canada, Aviva est restée membre du Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) jusqu'à la fin de son mandat en mars 2024. L'objectif principal du CAFD était de soutenir l'introduction et l'amélioration des informations relatives au climat et d'intégrer la finance durable aux pratiques courantes du secteur. Durant toute cette période, Aviva a joué un rôle de soutien en tant que membre du comité directeur et du groupe de travail technique sur les informations à fournir.

Figure 1 : Nos principales parties prenantes

- Les **organes directeurs** englobent les responsables politiques, les organismes de réglementation et de normalisation, ainsi que des organisations multilatérales.
- Les **acteurs du secteur** sont les organismes sectoriels et les associations professionnelles, les organisations de la société civile, les gestionnaires de fonds et d'actifs, et les courtiers.
- Les **membres et les clients de la chaîne de valeur** englobent les clients institutionnels, les émetteurs et les sociétés en portefeuille, les fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement et les clients du secteur de la vente au détail.



Intervention auprès des alliances sectorielles et commerciales

Nous collaborons avec les organismes industriels et les associations professionnelles afin d'influencer le débat sur les politiques climatiques et environnementales et de convenir d'objectifs et d'actions collectifs. Nous privilégions le dialogue avec les organes sectoriels en fonction de leur influence et de leur capacité à façonner le marché et l'environnement politique, ainsi que de notre rôle et de notre influence au sein de ces organisations.

Les principales activités d'Aviva Canada et du groupe Aviva plc entreprises en 2024 sont décrites dans cette section. Toutefois, le Groupe est actif auprès d'un certain nombre d'autres organes du secteur, comme il est indiqué dans notre Plan de transition.

Aviva Canada

Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC)

L'IPSC est un centre de recherche canadien qui se consacre à la recherche et au développement de solutions pratiques pour améliorer l'intégrité et la fonctionnalité de nos espaces physiques, afin de réduire les risques de dommages causés par les catastrophes naturelles. Aviva est représentée au conseil d'administration de l'IPSC et collabore étroitement avec lui pour diffuser ses recherches et promouvoir l'adoption de ses recommandations, pour ainsi aider nos clients à réduire les risques de sinistres futurs.

Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Nous participons activement aux initiatives climatiques du BAC, qui visent à proposer des solutions axées sur les politiques publiques et les consommateurs afin d'aider les Canadiens à atténuer les risques climatiques et leurs impacts personnels. Aviva Canada préside le Comité sur les catastrophes naturelles du BAC et, en collaboration avec le BAC, nous avons plaidé auprès du gouvernement fédéral pour la mise en place d'un programme d'assurance contre les inondations et d'une stratégie nationale d'adaptation.

Groupe Aviva plc

Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)

En 2024, le Groupe a continué de codiriger le groupe de travail sur les politiques publiques, qui a bien progressé dans la promotion de la planification de la transition auprès des responsables politiques et des régulateurs du monde entier. Le Groupe a également coprésidé le groupe de travail sur la nature, qui a lancé une consultation sur l'intégration de la nature dans les orientations de planification de la transition vers le zéro émission nette, lors de la COP16 en Colombie.

Le Groupe a aussi poursuivi sa participation au groupe de travail sur la mobilisation des capitaux pour les marchés émergents et les économies en développement, qui vise à identifier des actions concrètes pour accélérer l'allocation de capitaux en soutien à la transition vers le zéro émission nette dans ces pays clés.

CFO Forum

Membre participant du Chief Financial Officers (CFO) Forum. Ce forum vise à influencer sur la déclaration financière et l'évolution réglementaire.

Climate Financial Risk Forum (CFRF)

Membre participant du CFRF pour soutenir l'élaboration de lignes directrices à l'intention des institutions financières afin d'identifier et d'évaluer les risques et les occasions liés au climat.

Principes pour une assurance durable (PSI)

Nous sommes membre et participant de ce groupe de travail.

En 2024 : Aviva Canada a directement contribué et soutenu la création du premier document d'orientation mondial du Groupe à l'intention du secteur de l'assurance sur les mesures prioritaires à prendre pour contribuer aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et, plus largement, pour répondre aux enjeux liés à la nature.

Aviva Canada apporte également son expertise au projet sur les sinistres durables du groupe de travail de l'industrie canadienne de l'assurance sur les Principes pour une assurance durable (PSI). Ce projet vise à établir une méthodologie normalisée pour mesurer et comptabiliser les émissions associées aux activités liées aux sinistres en assurance de dommages.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

Nous continuons d'être signataire des Principes et sommes représentés dans plusieurs comités consultatifs et groupes de travail à l'échelon du Groupe.

Un Canada résistant au climat

En tant que membres d'Un **Canada résistant au climat**, une coalition d'intervenants dirigée par le BAC qui se consacre à l'adaptation et à la résilience climatiques, nous collaborons avec des assureurs, des ONG environnementales, des groupes de recherche, des représentants municipaux et des participants autochtones. Les efforts d'Un **Canada résistant au climat** ont permis d'obtenir des engagements en faveur de la résilience climatique et de plaider en faveur de mesures supplémentaires.

En 2024, nous avons participé au Sommet national sur l'adaptation au changement climatique à Ottawa. Cet événement a démontré notre soutien à la Stratégie nationale d'adaptation et a souligné l'urgence d'investissements gouvernementaux pour faciliter efficacement sa mise en œuvre.



Intervention auprès des participants de la société civile œuvrant pour la nature

La restauration et la protection de la nature sont au cœur de la stratégie climatique d'Aviva. Elles jouent un rôle essentiel dans la réduction des émissions et l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux. En investissant dans des solutions climatiques fondées sur la nature partout au Canada, nous visons à générer des bénéfices pour les populations, la nature et le climat. En tirant parti de l'expertise et des ressources de nos partenaires, nous réalisons des avancées significatives pour promouvoir la valeur des solutions fondées sur la nature et démontrer notre engagement envers la protection de l'environnement.

WWF-Canada

Depuis 2021, nous avons investi plus de 3 millions de dollars dans le Programme de subventions Nature et Climat du WWF-Canada, qui aide les groupes locaux et les communautés autochtones à restaurer les terres et les rivages dégradés partout au Canada. Ces projets contribuent à la fois à la capture et au stockage du carbone, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et à la préservation de la biodiversité.

En 2024, Aviva Canada et WWF-Canada ont coparrainé le volet « Restauration et protection de la nature » du Forum GLOBE à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui a accueilli environ 2 000 participants du monde entier. Aviva est montée sur la scène principale aux côtés du WWF-Canada et de la Secwepemcúl'ecw Restoration and Stewardship Society (SRSS) pour animer une discussion sur l'importance de la restauration menée par les Autochtones.

Canards Illimités Canada

En 2024, Aviva Canada s'est associée à Canards Illimités Canada dans le cadre de son programme Force Nature, et a ainsi collaboré avec 15 autres compagnies d'assurance de dommages pour promouvoir des solutions naturelles d'adaptation au climat dans les collectivités canadiennes. Le don d'Aviva a soutenu des projets de restauration de milieux humides sur trois sites : le Lower Mainland (Colombie-Britannique), le sud de l'Ontario et la ville de Québec (Québec), en vue de préserver la nature, de réduire les risques d'inondation et d'améliorer la qualité de l'eau et la reconstitution des nappes phréatiques.

Conservation de la nature Canada (CNC)

En 2024, Aviva plc s'est engagée à verser quelque 6 millions de dollars sur les sept prochaines années pour soutenir CNC dans la protection et la restauration de jusqu'à 900 hectares de prairies, de forêts et de marais littoraux. Cette initiative vise à contribuer à la lutte contre la crise de la biodiversité, à soutenir la protection contre les inondations et à renforcer la résilience des communautés locales.

Le don d'Aviva contribuera à la conservation et à la restauration de ces écosystèmes, notamment par une étude sur le pouvoir de séquestration du carbone des marais littoraux dans certaines régions du Canada.

Partenariats pour l'élimination du carbone fondé sur la nature

Aviva s'engage à soutenir des projets de séquestration du carbone fondés sur la nature dans le cadre de son ambition d'atteindre la carboneutralité d'ici 2040 et de lutter contre les changements climatiques. Ces partenariats canadiens s'inscrivent dans notre programme mondial axé sur des projets de séquestration du carbone fondés sur la nature, pour ainsi concrétiser notre engagement pour un avenir durable.

Wild + Pine

En 2023, Aviva plc a lancé son premier partenariat canadien, une collaboration d'environ 6,2 millions de dollars avec Wild + Pine, une entreprise d'Edmonton. Ce partenariat vise à restaurer des terres dégradées et marginales en Alberta pour les transformer en paysages forestiers, à reconstruire des habitats et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le financement d'Aviva soutiendra le projet StoneWoods Forest Carbon de Wild + Pine, qui couvre environ 520 hectares.

En 2024, Wild + Pine a collaboré avec la Tribal Chiefs Employment and Training Services Association (TCETSA) pour organiser un cours sur l'environnement visant à renforcer les compétences environnementales des étudiants autochtones et de leurs communautés. Le projet Wild + Pine et Aviva servira d'étude de cas et de laboratoire de terrain à des fins pédagogiques pour les futurs étudiants.

WWF-Canada et Aviva : un partenariat de sensibilisation

Ensemble, WWF-Canada et Aviva Canada ont uni leurs expertises en conservation, politiques publiques, affaires et économie pour inciter les entreprises canadiennes à agir en faveur de la protection de la nature.

En 2024, nous avons lancé un plan d'action conjoint pour les entreprises et la biodiversité, un guide gratuit destiné aux entreprises canadiennes pour les aider à comprendre comment elles peuvent contribuer à freiner et inverser la perte de biodiversité, et mieux protéger la nature pour favoriser la durabilité de l'économie.

- ▶ [Pour en savoir plus : Plan d'action – Les entreprises et la biodiversité : le parcours de votre entreprise vers l'atteinte d'un bilan positif pour la nature](#)
- ▶ [Pour en savoir plus : Notre rapport de partenariat triennal avec le WWF \(en anglais\)](#)



Stratégie de mise en œuvre - Investissements

Aviva est un investisseur universel, c'est-à-dire que nous investissons dans l'ensemble de l'économie et nous sommes donc engagés à générer des changements concrets dans le monde.

Aviva Canada cherche à renforcer l'adéquation de ses portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris, en cohérence avec les ambitions climatiques, environnementales et sociales d'Aviva.

Pour atteindre notre ambition à long terme, nous avons défini des étapes intermédiaires qui nous permettent de suivre les progrès réalisés vers la décarbonation de notre portefeuille d'investissement.

Pour concrétiser nos ambitions, nous mettons en œuvre une série d'actions clés qui nous aident à saisir les occasions qu'offre la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en réduisant notre exposition aux pratiques nuisibles :

Actions clés

PT

- 1 Investir en tenant compte des considérations climatiques et créer des cadres d'investissement :** Utiliser un éventail d'indicateurs climatiques pour étayer la prise de décision tout en créant des cadres qui appuient notre ambition ZÉN.
- 2 Financer la transition :** Chercher simultanément à décarboner nos portefeuilles et à mieux les arrimer aux objectifs de l'Accord de Paris.
- 3 Désinvestissement sélectif :** Désinvestir de manière sélective, lorsque les risques pour la durabilité sont fondamentalement incompatibles avec notre approche d'investissement durable.

L'ambition d'Aviva pour 2030 :

PT

Nous travaillons actuellement à la réalisation de notre ambition de réduire de 60 % l'intensité économique en carbone de portées 1 et 2 des actions, des obligations et prêts de sociétés, des infrastructures et des actifs immobiliers détenus dans les fonds d'actionnaires, les fonds avec participation aux bénéficiaires et les fonds d'assurés (lorsque nous en contrôlons le processus décisionnel et pour lesquels nous avons des données) d'ici la fin de 2029, par rapport à l'année de référence 2019.

Tout en travaillant à la réalisation de cette ambition, nous avons réalisé les progrès suivants à la fin de l'année 2024 :

Ambition d'Aviva	Progrès du Canada à la fin de 2024
Objectif d'investissement de 750 millions de dollars dans des actifs durables entre la fin de l'année 2019 et la fin de l'année 2024.	Investissement de 1 264 millions de dollars depuis 2019.
Réduction de 25 % d'ici la fin de l'année 2024 de l'intensité carbone moyenne pondérée par les revenus (portées 1 et 2) des actions cotées et des obligations d'entreprises, par rapport à l'année de référence 2019.	Réduction de 52 % atteinte.

Pour savoir plus :

- [Note 5 - Émissions financées pour plus de détails sur notre ambition pour 2030, y compris les actifs concernés](#)
- [Note 7 - Investissement dans des actifs durables](#)
- [Note 9 - Objectifs fondés sur la science](#)



Stratégie de mise en œuvre - Assurances

Notre division d'assurance de dommages (AD) couvre les risques des secteurs des particuliers et des entreprises partout au Canada. Grâce à notre portée mondiale, nous étendons nos offres au-delà de ces marchés, aidant nos clients à protéger ce qui compte pour eux, où qu'ils se trouvent. Nous proposons des polices aux particuliers, aux PME et aux multinationales.

Aviva Canada joue un rôle clé pour garantir que les clients puissent accéder à des solutions d'assurance durables répondant à leurs besoins, tout en leur offrant des conseils en gestion des risques pour le développement et l'utilisation sécuritaire des nouvelles technologies.

Décarbonation de la souscription et de l'indemnisation

Nous nous engageons à décarboner nos portefeuilles de souscription en développant des modèles d'émissions et en améliorant la compréhension de l'assurance des entreprises. Nous continuerons à identifier les domaines clés pour soutenir l'adoption accélérée de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone. Nous élaborons actuellement un cadre d'analyse des risques ESG afin d'aider les équipes de souscription à identifier les risques, les occasions et les priorités d'intervention, afin d'accompagner la transition durable de nos clients commerciaux.

En indemnisation, nous visons à réduire les émissions liées à notre chaîne d'approvisionnement, en privilégiant la réparation plutôt que le remplacement dans les secteurs de l'habitation et de l'automobile. Notre programme de récupération des biens immobiliers met l'accent sur la réutilisation et le recyclage, minimise les déchets et s'inscrit dans une économie circulaire. Dans le secteur automobile, nous encourageons l'utilisation de pièces recyclées. Nous collaborons avec nos fournisseurs en indemnisation pour réduire les émissions dans leurs activités, en les incitant à adopter des objectifs fondés sur la science.

Assurer la transition

Notre déclaration relative à la souscription reposant sur les facteurs ESG¹ oriente la prise de décision en matière de durabilité pour l'assurance. La politique a été mise à jour afin d'être mieux alignée à notre politique d'exclusion en matière d'investissement et d'élargir notre offre d'assurance pour inclure les clients qui répondent à nos critères d'investissement. Ainsi, nous pouvons étendre notre offre de produits liés

aux énergies renouvelables à un secteur en pleine croissance, et participer à des projets de nouvelles technologies pour ainsi mieux soutenir la transition. Si nous acquérons une entreprise dont les portefeuilles de souscription existants ne sont pas conformes à cette déclaration, nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour les rendre conformes dans un délai raisonnable.

Les nouvelles technologies jouent un rôle clé pour nous aider, ainsi que nos clients, à passer à une économie à faibles émissions de carbone, en s'éloignant des combustibles fossiles. Nous facilitons l'adoption de ces technologies grâce à nos offres d'assurance. Les nouvelles technologies jouent un rôle essentiel dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, en nous éloignant des combustibles fossiles. Nos offres d'assurance facilitent l'adoption de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone. Notre équipe Grands comptes et assurance spécialisée (GCS), en partenariat avec le courtier partenaire HUB International, a développé un programme d'énergies renouvelables. Nous sommes déterminés à faire croître notre portefeuille de clients en énergies renouvelables pour atteindre 10 millions de dollars de primes émises brutes (PÉB) d'ici la fin de 2027.

Actions clés :

PT

- 1 Décarboner notre souscription : développer des capacités de mesure des GES lorsque de meilleures données seront disponibles et collaborer avec l'industrie.
- 2 Assurer la transition : soutenir la croissance des énergies renouvelables et l'adoption des VÉ.
- 3 Décarboner notre indemnisation : mesurer et éviter les émissions de GES grâce à l'engagement des fournisseurs et à l'intégration de la résilience.
- 4 Aider les entreprises et les particuliers à se préparer aux changements climatiques en mettant en œuvre des initiatives renforçant la nature et favorisant l'adaptation.

Aviva Canada progresse vers l'ambition de son Groupe

Souscription

Assurance paramétrique En octobre 2024, nous avons lancé une assurance paramétrique, permettant à nos clients de se protéger contre des événements saisonniers imprévus, en s'appuyant sur des données météorologiques historiques et en temps réel.

Soutien à la transition vers les véhicules électriques (VÉ) Nous offrons des rabais sur les véhicules électriques et hybrides, ainsi que sur les bornes de recharge à domicile. Aviva assure déjà un grand nombre de VÉ, avec environ 52 000 véhicules électriques et hybrides immatriculés à titre privé sur les routes canadiennes.

Indemnisation

Méthodologie Nous développons un modèle basé sur les activités pour estimer les émissions liées aux sinistres automobiles et immobiliers. Parallèlement, nous apportons notre expertise au projet sur l'indemnisation durable du groupe de travail de l'industrie canadienne de l'assurance des Principes pour une assurance durable (PSI). Ce projet vise à établir une méthodologie normalisée pour mesurer et comptabiliser les émissions associées aux activités d'indemnisation en assurance de dommages.

Renforcement de la résilience Au Canada, nous proposons des garanties « Reconstruire en mieux » (Build Back Better - BBB) pour encourager les clients à opter pour des solutions durables et écoénergétiques lors de la reconstruction après un sinistre, ainsi que pour la prévention.

Études de cas en assurance - 2024

Soutenir les leaders de l'assurance durable de demain

En 2024, Aviva a rejoint le programme HAIIVE (Hybrid Academia-Industry Internship via Virtual Engagement), un stage rémunéré offert par le Centre d'études sur le risque et l'assurance (RISC) en partenariat avec l'Université de Toronto et l'Université York. Ce programme aide les étudiants à développer des compétences professionnelles en gestion des risques et en assurance tout en poursuivant leurs études.

Les étudiants ont présenté des projets sur la manière dont les assureurs peuvent soutenir la transition de l'économie vers la carboneutralité à travers l'éducation, les produits d'assurance, les services et le plaidoyer. Des mentors d'Aviva ont accompagné les projets gagnants, dont les auteurs ont reçu des prix, des stages au RISC et des possibilités de publication. Aviva est fière de soutenir les futurs leaders de l'assurance engagés pour la durabilité.

Collaboration avec l'initiative Wildfire Defense Systems (WDS)

En 2024, dans le but de réduire et atténuer les risques d'incendies de forêt, nous avons annoncé une collaboration avec WDS. Grâce à ce partenariat, nous visons à protéger les biens de nos clients en Alberta et en Colombie-Britannique contre les dommages potentiels causés par les feux de forêt.

1. Aviva ESG Baseline Underwriting Statement (en anglais)



Stratégie de mise en œuvre - Activités

Les émissions associées aux opérations d'Aviva sont celles sur lesquelles nous avons le plus de contrôle, et nous reconnaissons l'importance de montrer l'exemple.

Afin de servir notre vaste clientèle, Aviva Canada est présente physiquement en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, et compte plus de 5 000 employés.

Dans le cadre de nos activités, notre stratégie ZÉN prend en compte le fonctionnement efficace de nos bureaux, ainsi que les émissions indirectes provenant de nos déplacements professionnels, des déplacements domicile-travail de nos employés, de notre environnement informatique et de la gestion des déchets.

Nous travaillons également avec plus de 570 fournisseurs opérationnels pour influencer ce réseau en tant qu'élément important de notre stratégie ZÉN.

Nous définissons notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle comme l'ensemble des dépenses d'approvisionnement qui soutiennent nos opérations internes. Nous la distinguons de notre chaîne d'approvisionnement en indemnisation, qui concerne notre secteur d'indemnisation et est abordée dans la section Stratégie de mise en œuvre - Assurances du présent rapport.

La décarbonation de nos propres opérations et de notre chaîne d'approvisionnement (catégories 1 et 2) constitue un élément essentiel de notre stratégie et nous permet de demander des comptes à nos propres sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nous nous attaquons également à nos émissions opérationnelles restantes de portée 3 (catégories 3 à 14). Pour en savoir plus, veuillez consulter notre Plan de transition.

Nous nous engageons à maintenir notre engagement RE100 - 100 % d'électricité renouvelable que nous avons atteint en 2024.

Actions clés

PT

- 1 Décarboner nos sites opérationnels :**
Mettre en œuvre une stratégie de bâtiments à bilan énergétique nul et réaliser des investissements importants dans les énergies renouvelables
- 2 Électrifier notre parc de véhicules :**
Remplacer les véhicules à moteur à combustion interne par des véhicules électriques (VÉ)
- 3 Décarboner notre chaîne d'approvisionnement opérationnelle :**
Engager nos fournisseurs à fixer des objectifs fondés sur la science
- 4 Aborder nos catégories opérationnelles restantes de portée 3 :**
Définir des ambitions supplémentaires pour les émissions de portée 3, conformément à l'évolution des normes du secteur



Bâtiments opérationnels d'Aviva

Nous continuons à apporter des améliorations pour réduire les émissions de carbone, accroître l'efficacité énergétique et faire en sorte que nos sites contribuent à des résultats positifs pour la nature.

Mesure par désagrégation

Nous utilisons la technologie et l'intelligence artificielle pour identifier les sources de gaspillage énergétique sur nos sites.

Nouveaux panneaux solaires au bureau d'Oakville

Des discussions ont eu lieu avec les autorités locales tout au long de l'année 2024, aboutissant à des autorisations pour l'installation de panneaux solaires en 2025. Les panneaux solaires de notre site d'Oakville devraient générer 185 mégawattheures d'énergie propre pour le bureau, ce qui représentera environ 26 % de la demande annuelle en électricité du bâtiment.

Électrification de notre parc de véhicules

Nous nous sommes engagés, dans le cadre de l'initiative EV100¹, à convertir l'ensemble de notre parc de véhicules en véhicules électriques (VE) ou hybrides rechargeables (VEHR) d'ici la fin de 2027. Au Canada, 44 % de notre parc, qui compte environ 251 véhicules, est désormais composé de VE ou de VEHR. Notre objectif EV100 est que tous les nouveaux véhicules soient des VEHR ou des véhicules électriques à batterie (VEB). Nous remplacerons les véhicules diesel/essence/hybrides auto-rechargeables au besoin, soit par des VEHR, soit par des VEB, lors du renouvellement des contrats de location individuels ou de nouvelles commandes.

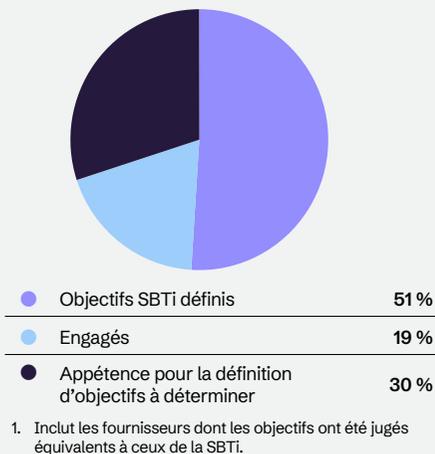
Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement opérationnelle d'Aviva (catégories 1 et 2)

Afin de soutenir l'objectif scientifiquement validé d'Aviva plc qui vise à ce que 70 % des dépenses auprès des fournisseurs opérationnels et de gestion des sinistres soient couvertes par des objectifs validés par la SBTi d'ici la fin de l'année 2025, nous

collaborons activement avec nos fournisseurs pour réduire leurs émissions.

Nous assurons un suivi rigoureux de l'engagement de nos fournisseurs à définir des objectifs scientifiques validés, comme illustré à la Figure 1.

Figure 1 : Pourcentage des fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement opérationnelle d'Aviva Canada ayant défini des objectifs scientifiques validés d'ici la fin de l'année 2024



En avril 2024, nous avons organisé notre deuxième Sommet des fournisseurs sur la cible ZÉN afin d'informer nos fournisseurs de notre programme ZÉN. L'événement a réuni 167 participants, représentant 77 de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement opérationnelle et de gestion des sinistres.

Compensation et élimination de carbone

Parallèlement à la réduction de ses émissions de carbone et au soutien au développement de solutions naturelles de haute qualité pour l'absorption du carbone, Aviva plc prévoit d'atteindre la carboneutralité de ses émissions opérationnelles d'ici 2030.

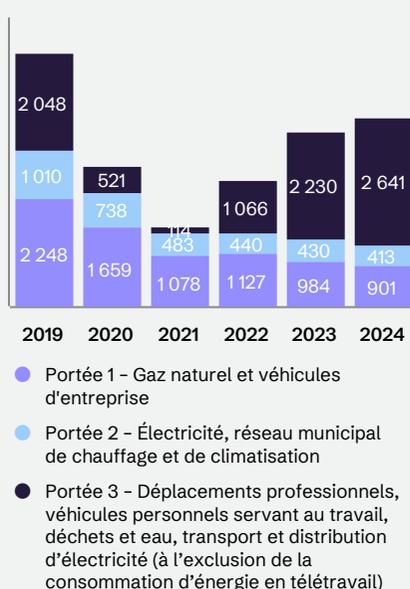
Pour y parvenir, nous avons l'intention, chaque année de retirer² des crédits carbone équivalents à nos émissions pour les émissions de portées 1

et 2 (selon le marché) ainsi que pour les catégories 3, 5 et 6 des émissions de portée 3.

Émissions opérationnelles

Comme le montre la figure 2, bien que les émissions de portées 1 et 2 demeurent globalement stables, celles de portée 3 ont augmenté par rapport à 2023, principalement en raison de la hausse des déplacements professionnels. Il s'agit d'une tendance attendue au cours des deux dernières années, alors que les activités commerciales reprennent leur niveau pré-COVID-19, avec une augmentation des interactions en personne.

Figure 2 : Émissions de carbone opérationnelles absolues d'Aviva Canada en t éq. CO₂ (selon le marché)



➤ Pour en savoir plus : Voir la note 4 pour plus d'informations sur les émissions opérationnelles et les crédits carbone achetés et retirés

Études de cas sur les opérations - 2024

Programme de contenants réutilisables

En 2024, nous avons lancé un nouveau système de contenants réutilisables dans nos cafétérias de Markham et d'Oakville, en partenariat avec Friendlier et Aramark. Friendlier est une jeune pousse canadienne fondée par des femmes dont la vision est d'éliminer les produits à usage unique pour les plats à emporter grâce à son système de contenants alimentaires réutilisables. Au lieu de jeter les contenants à emporter, nos employés peuvent les déposer dans l'un des bacs de collecte pour obtenir un remboursement. Ils seront ensuite lavés, désinfectés et remis en circulation pour être réutilisés. Depuis notre lancement, nous avons réutilisé 28 787 contenants avec un taux de retour de 64 %, évitant ainsi environ 4 836 kg d'émissions de GES.

Mobilisation des fournisseurs

La stratégie de mobilisation des fournisseurs d'Aviva Canada a été reconnue comme l'un des meilleurs projets du Canada Clean 50 en 2025. Le Programme d'accompagnement des partenaires vers la cible ZÉN a aussi enregistré une hausse de participation des fournisseurs après le succès du projet pilote de 2023.

1. EV100 est l'initiative mondiale de Climate Action visant à accélérer la transition vers les véhicules électriques.
 2. Dans le contexte des crédits carbone, le terme « retirer » signifie que le bénéfice du crédit a été réalisé (généralement une déclaration publique a été faite indiquant qu'il a été utilisé pour atténuer les émissions). Le retrait des crédits carbone dans le registre public concerné garantit leur indisponibilité sur le marché et évite le risque de double comptage.



Une approche des risques climatiques intégrée à notre cadre de gestion des risques

23 Gestion des risques



Gestion des risques

Aviva dispose d'un cadre de gestion des risques robuste, cohérent et intégré.

Le cadre de gestion des risques d'Aviva définit la manière dont nous identifions, mesurons, surveillons, gérons et signalons les risques auxquels notre entreprise, nos clients et la société dans son ensemble sont ou pourraient être exposés (y compris les risques liés au climat et autres risques liés à la durabilité).

Notre processus d'intégration des risques liés au climat dans la gestion des risques

Aviva Canada considère que les changements climatiques représentent un risque important pour nos clients, notre stratégie, notre modèle d'affaires et la société en général. Leurs effets se font déjà sentir et nous les abordons proactivement grâce à notre plan d'affaires et à notre Ambition de durabilité. Nous continuons de renforcer notre résilience face aux risques liés à la transition climatique, aux risques physiques et aux risques de litige (y compris l'écoblanchiment).

Les risques climatiques et autres risques liés à la durabilité font partie intégrante de nos politiques de gestion des risques¹, de nos activités et de notre stratégie depuis plusieurs années. Grâce à notre cadre de gestion des risques (voir la Figure 1), nous identifions, mesurons, surveillons, gérons et communiquons les risques liés au climat.

Le cadre d'appétence au risque climatique d'Aviva exprime les risques que notre entreprise est prête à éviter ou à accepter. Il permet une prise de décision éclairée et fondée sur les risques grâce à l'identification, l'acceptation et la gestion active de ces risques, conformément à notre plan d'affaires et à notre Ambition sur la durabilité.

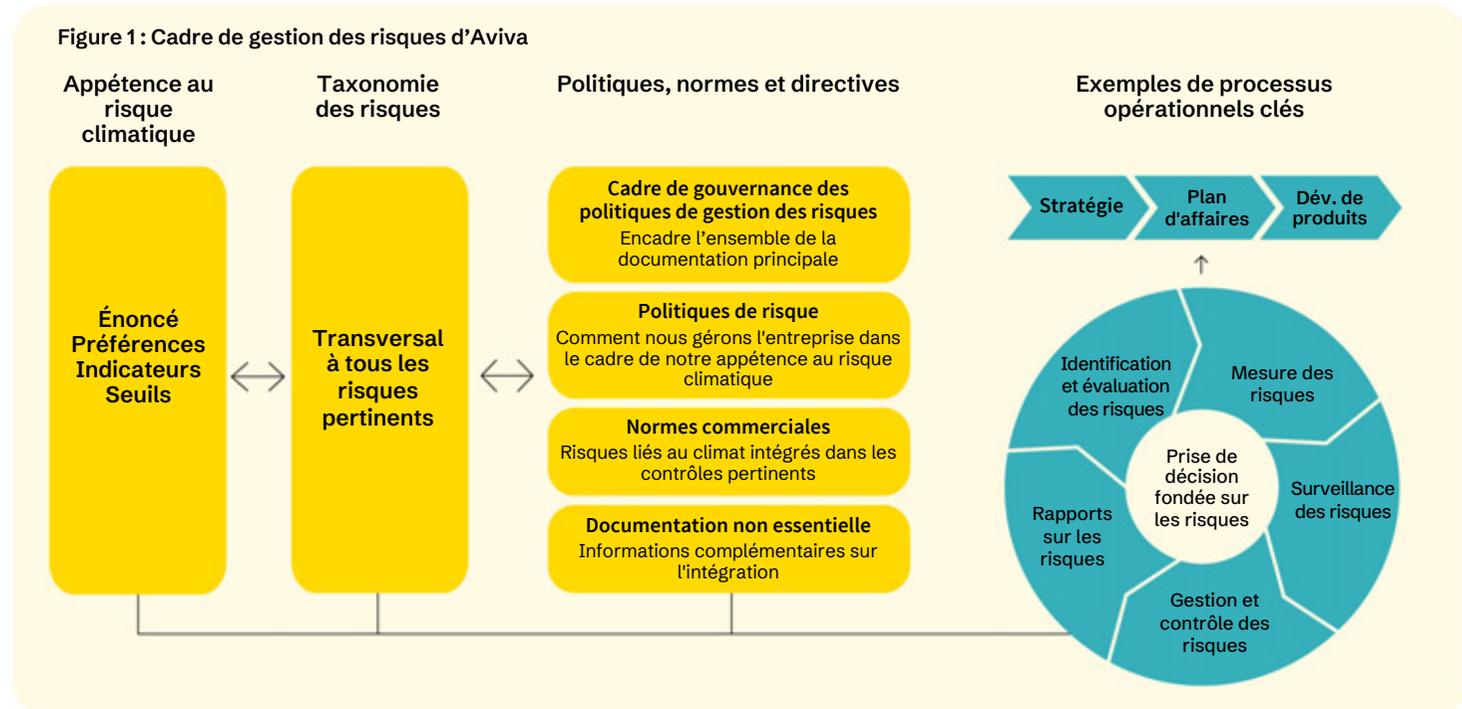
Dans notre taxonomie des risques, les risques liés au climat sont considérés comme transversaux plutôt que comme des risques isolés, afin de reconnaître que le climat a un impact sur d'autres risques. Les risques les plus touchés sont le risque sur le crédit, le marché et sur l'assurance de dommages.

Nos normes commerciales intègrent explicitement les risques liés au climat dans nos activités de gestion des risques et de contrôle, qui soutiennent nos décisions quotidiennes. Ce faisant, nous tenons compte du fait que les risques et occasions liés au climat ne s'intègrent pas toujours facilement aux processus de gestion des risques existants.

En 2024, nous avons amélioré notre capacité et notre méthodologie en matière de risques climatiques et autres risques liés à la durabilité afin d'intégrer davantage les risques et occasions associés dans nos cadres de gestion des risques et d'appétence au risque.

Nous avons mis à jour notre cadre d'appétence au risque climatique afin de prendre en compte les ambitions externes et les exigences réglementaires. Si les préférences en matière de risque climatique n'ont pas changé, les définitions associées ont été précisées. Nous avons également développé des orientations, des objectifs et des indicateurs afin de mieux comprendre et surveiller les risques liés au climat et de garantir leur intégration dans nos décisions quotidiennes.

1. Cela inclut notre cadre de gestion des risques, notre politique de gestion des risques financiers, notre politique de gestion des risques en assurance de dommages, notre politique de gestion des risques opérationnels, notre cadre d'appétence au risque, ainsi que nos politiques liées à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).



Notre processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat

Nous utilisons notre processus d'identification des risques pour identifier l'exposition potentielle aux risques de transition et aux risques physiques liés au climat qui surviennent en raison de facteurs externes tels que les nouvelles politiques climatiques ou l'augmentation des températures moyennes et le risque de litige (y compris l'écoblanchiment).

Nous effectuons une analyse d'exposition pour comprendre l'impact de ces risques sur nos expositions les plus importantes.

Nous cartographions les risques émergents à l'aide de notre spectre des risques émergents, qui se distinguent des risques actuels par un haut degré d'incertitude quant à la manière et au moment où ces risques pourraient se concrétiser, ainsi que par leur impact potentiel sur Aviva.

Le risque émergent le plus plausible et ayant le plus grand impact oriente la priorisation des actions de gestion et des rapports (voir la Figure 2).

Notre processus de surveillance et de gestion des risques liés au climat

La matérialité et les horizons temporels sur lesquels les risques et occasions liés au climat influencent nos activités dépendent des produits d'assurance, des zones géographiques et des investissements concernés.

Nous utilisons une variété d'indicateurs pour surveiller et gérer notre adéquation aux objectifs d'atténuation des changements climatiques et pour évaluer les impacts financiers potentiels sur notre entreprise, dont les émissions de carbone opérationnelles, les émissions financées, les investissements dans des actifs durables et les pertes liées aux événements météorologiques. Nous continuons également d'approfondir notre

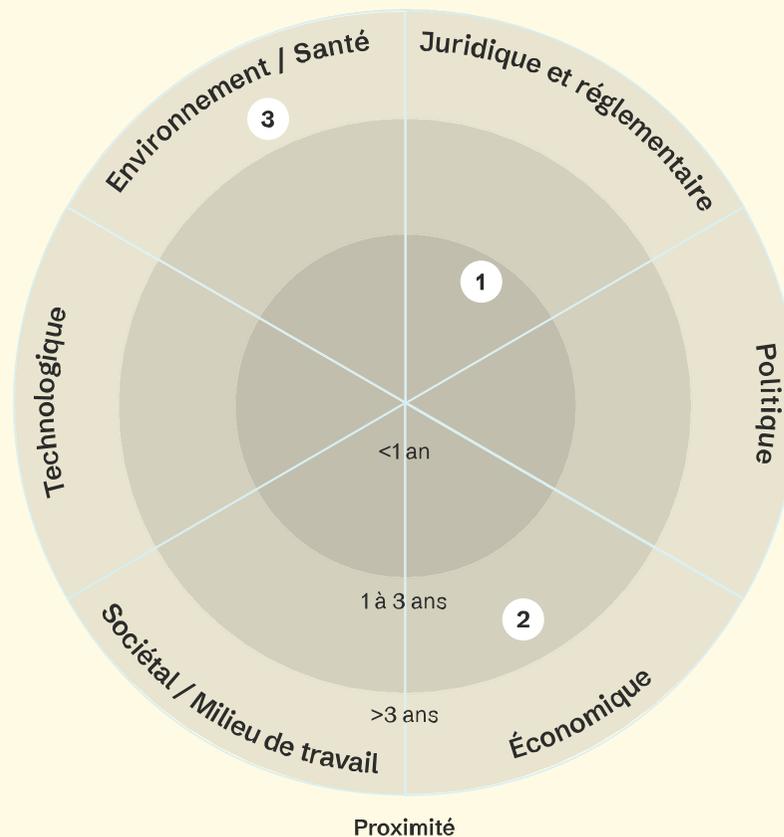
compréhension des risques juridiques, notamment pour réduire les risques de préjudices associés à l'écoblanchiment. Ces mesures permettent à Aviva d'identifier, de mesurer, de surveiller, de gérer et de communiquer les risques liés au climat auxquels notre entreprise est ou pourrait être exposée.

Le conseil d'administration d'Aviva Canada est responsable de surveiller les risques. Il approuve chaque année l'appétence au risque d'Aviva Canada et surveille la mise en place et le fonctionnement de contrôles prudents et efficaces afin d'évaluer et de gérer les risques liés à ses activités. Le Comité des risques est chargé d'assister le conseil dans la surveillance du profil de risque, d'examiner l'appétence au risque non financier et l'efficacité du cadre de gestion des risques. Le Comité des risques examine également l'exposition de la société aux risques financiers et non financiers liés à la durabilité et aux changements climatiques et recommande son approbation au conseil.

Notre processus de déclaration des risques liés au climat

Le Comité directeur sur le climat établit la cote globale d'appétence au risque (rouge, orange, vert). Le chef de la gestion des risques d'Aviva Canada l'examine et émet un avis à chaque période de déclaration en fonction des progrès globaux réalisés à ce jour par rapport aux objectifs à court terme et de la voie à suivre pour atteindre les objectifs à long terme, et non pas uniquement en fonction d'une évaluation quantitative des indicateurs individuels. Un suivi régulier des indicateurs appuyant l'appétence au risque climatique est assuré et des mesures sont définies, le cas échéant, pour maintenir le risque climatique dans les limites de l'appétence.

Figure 2 : Spectre de risque



Risque	Scénarios de risques émergents
1 Climat : Litige	Renforcer la réglementation en matière de durabilité
2 Climat : Transition	Mise en œuvre rapide des politiques / Changements
3 Climat : Physique	Augmentation des risques physiques



Déclaration sur l'appétence au risque

Aviva Canada a une faible appétence pour les risques liés au climat, lesquels pourraient avoir un impact négatif important sur son bilan, son modèle d'affaires et sa réputation, ainsi que sur ses clients et la société en général. Nous prenons des mesures actives pour identifier, gérer et surveiller ces risques en agissant sur les changements climatiques, en agissant comme une entreprise durable et en tenant nos promesses en matière d'action sociale.

Processus d'escalade

L'appétence au risque climatique est définie par le conseil d'administration. En cas de dépassement de cette appétence, le conseil en serait informé, et l'incident serait discuté lors de la prochaine réunion du sous-comité ou du conseil, selon le cas.

Fréquence des révisions

La position globale de l'appétence au risque climatique est revue sur une base trimestrielle.

Préférences en matière de risque

Type de risque	Préférence	Raisonnement
Risque de transition	Éviter ¹	Nous cherchons activement à contrôler notre exposition à ce risque, soit en évitant de prendre ce risque, soit en cherchant à avoir une faible exposition au fil du temps aux conséquences négatives du risque de transition climatique découlant des changements importants de politique, de technologie et de marché vers une économie à faibles émissions de carbone, conformément à notre stratégie de durabilité intégrée dans notre plan d'affaires (y compris notre Déclaration relative à la souscription reposant sur les facteurs ESG et notre Politique d'exclusion reposant sur les facteurs ESG).
Risque physique	Accepter ²	Nous sommes à l'aise de gérer une exposition modérée aux risques d'investissement et de souscription liés aux effets physiques, aigus et chroniques, des changements climatiques, tout en reconnaissant que nous disposons des capacités nécessaires pour gérer ces risques, soutenir l'adaptation et renforcer la résilience.
Risque de litige	Éviter	Nous cherchons activement à maîtriser notre exposition à ce risque, soit en évitant de l'assumer, soit en visant une faible exposition au risque de litige climatique (y compris le risque d'écoblanchiment), provenant de parties ayant subi des pertes et dommages liés aux changements climatiques, dans la mesure où elles estiment que nos activités d'investissement ou de souscription ont contribué à ces pertes.

1. Nous sommes prêts à accepter une petite partie de ce risque
2. Nous sommes prêts à accepter une part modérée de ce risque.

➤ **Pour en savoir plus :** [Notre section sur les risques et occasions liés au climat présente des exemples de mesures d'atténuation des risques physiques et de transition prises par Aviva.](#)

Figure 3 : Éléments clés de l'appétence au risque climatique d'Aviva



La gouvernance des risques liés au climat est intégrée au cadre de gouvernance d'Aviva

27 Gouvernance



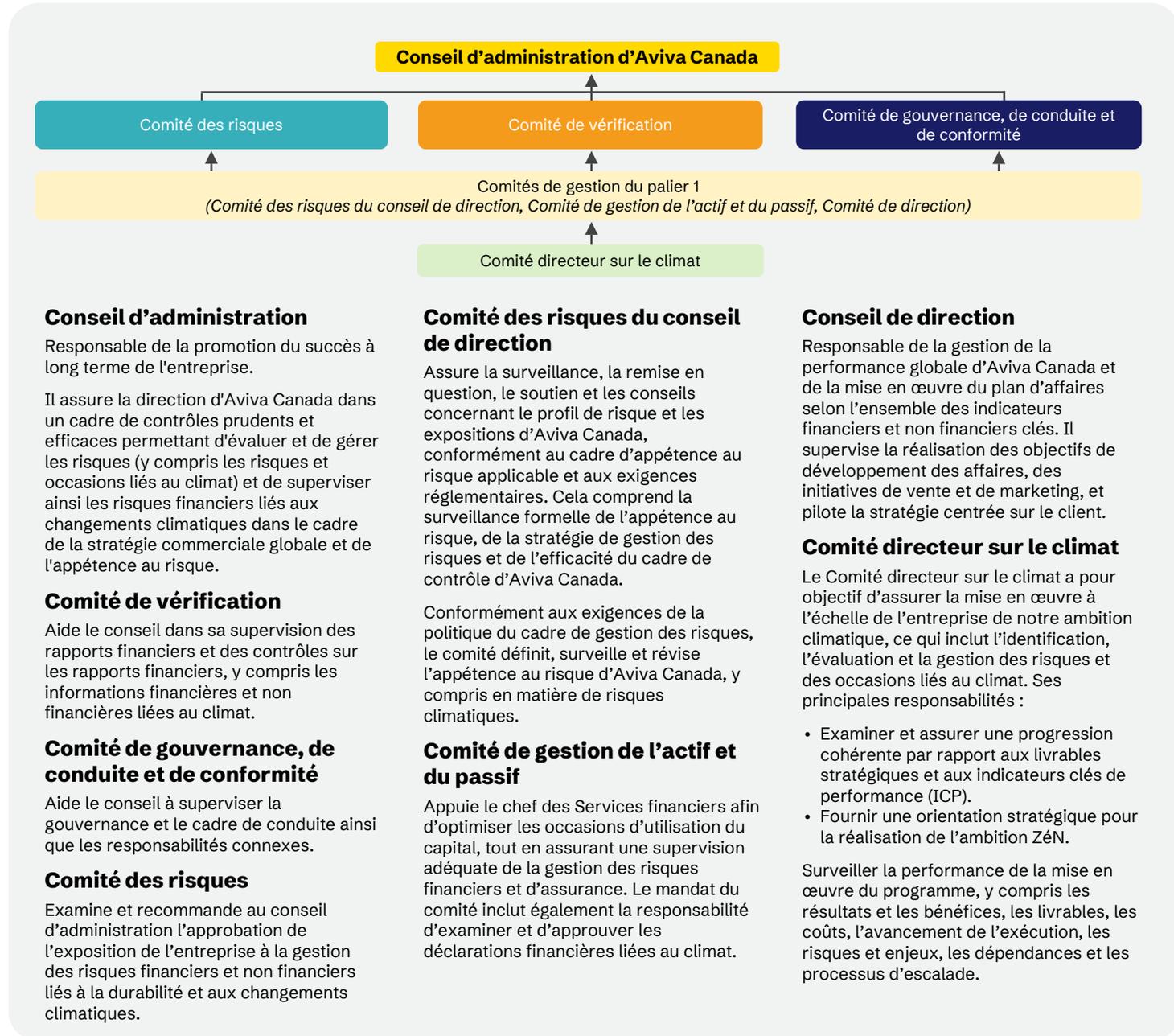
Gouvernance

Une bonne gouvernance est essentielle à la réalisation de l'Ambition de durabilité d'Aviva, à travers la mise en œuvre de notre stratégie.

Aviva Canada s'efforce de se doter d'un système de gouvernance solide, doté de contrôles efficaces et rigoureux. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer l'intégration des changements climatiques au sein de notre organisation. Nous avons intégré le climat à notre cadre d'appétence au risque, défini notre préférence en matière de risques climatiques et intégré les risques climatiques à nos plans d'affaires, afin de faciliter la prise de décisions fondées sur les risques.

La gouvernance est proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de notre entreprise. Elle permet au conseil d'administration, à ses comités, aux comités de direction et à la haute direction d'intégrer les risques et occasions liés au climat dans notre stratégie, nos processus décisionnels et nos processus opérationnels.

En 2024, grâce à une collaboration efficace au sein d'Aviva Canada et à des rôles et responsabilités clairement définis, nous avons continué de renforcer nos capacités et notre méthodologie en matière de risques climatiques et de durabilité. Cet effort visait à mieux cerner les risques et les occasions, et à améliorer nos cadres de gestion des risques et d'appétence au risque. La structure de gouvernance, les principaux comités et leurs rôles et responsabilités respectifs sont résumés dans le diagramme. Notre équipe de la durabilité fournit des services consultatifs internes.



Activités de gouvernance en 2024

T1 (février et mars)

Le Comité directeur sur le climat a discuté des progrès réalisés par rapport à l'Ambition de durabilité d'Aviva, notamment les ambitions climatiques approuvées, la priorisation des initiatives pour 2024 et le tableau de bord de l'Ambition de durabilité d'Aviva.

Aviva Canada a mis sur pied un groupe d'experts de prévention de l'écoblanchiment, mandaté d'examiner les risques d'écoblanchiment dans les documents écrits liés à la durabilité.

T2 (avril et mai)

Le Comité des risques a procédé à l'examen annuel des préférences en matière de risques, y compris les risques climatiques.

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a approuvé la modification de l'ambition ZéN de la gestion des sinistres, désormais fixée à 2040 (auparavant 2030).

T3 (juillet)

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a approuvé la Déclaration sur les changements climatiques de 2023.

T4 (novembre et décembre)

Le conseil d'administration d'Aviva Canada a examiné et approuvé l'appétence et les préférences en matière de risques climatiques.

Le conseil d'administration a examiné le plan d'affaires non financier (y compris le Plan en matière de durabilité).

Le conseil d'administration a examiné l'exercice standardisé de scénarios climatiques (SCSE) sur les risques de transition, évalué par l'équipe actuarielle.

Rôles et responsabilités de la direction en matière climatique

Responsabilités du chef de la direction :

- Voir à la conformité à tous les principes juridiques, réglementaires, de gouvernance d'entreprise, sociaux, éthiques et environnementaux.
- Veiller à ce que les risques liés aux changements climatiques et les occasions qui en découlent, ainsi que, s'il y a lieu, les autres risques liés à la durabilité, soient pris en compte dans les processus d'investissement, de production, de conception des produits, de tarification et d'indemnisation grâce à des rôles et à des responsabilités en la matière clairement définis.
- Identifier et gérer les risques financiers soulevés par les changements climatiques et diriger et superviser les progrès dans la réalisation de l'ambition de durabilité d'Aviva.

Responsabilités du chef des Services financiers :

- Renseigner le conseil d'administration sur les risques financiers auxquels les changements climatiques exposent l'entreprise, y compris sur les manières dont ces risques pourraient influencer sur notre stratégie et notre modèle d'affaires, et aider le conseil à surveiller ces risques.
- Aider le conseil à mettre au point et à jour une méthode appropriée de communication et de déclaration réglementaire des risques financiers liés aux changements climatiques auxquels l'entreprise est exposée.
- Produire et suivre les principales mesures de contrôle du respect du cadre d'appétence aux risques liés aux changements climatiques (sur une base trimestrielle) et du plan d'affaires de l'entreprise.

Responsabilités du chef de la gestion du risque :

- Examiner et approuver chaque année l'appétit aux risques liés aux changements climatiques, ainsi que l'appétence aux autres risques financiers et non financiers. Examiner et remettre en question, le cas échéant, les processus de surveillance des risques mis en place par la direction et les conclusions tirées de ces processus pour garantir qu'ils fourniront des informations suffisantes pour gérer efficacement les risques au sein de l'entreprise.
- Voir à ce que les risques que soulèvent les changements climatiques ainsi que les occasions qui peuvent en découler pour l'entreprise soient identifiés, évalués, surveillés et gérés conformément à notre cadre de gestion des risques et dans les limites de notre appétence aux risques.

L'intégration des risques et des occasions liés au climat fait désormais partie de nos activités courantes, dans nos trois lignes de défense. Les équipes de direction d'Aviva sont responsables de la gestion des domaines de l'entreprise susceptibles d'être affectés par les changements climatiques ou d'avoir une incidence sur ceux-ci.

Formation

Les employés d'Aviva ont accès à l'Académie de la durabilité sur la plateforme de l'Université Aviva. Il peuvent ainsi approfondir leurs connaissances en matière de durabilité et suivre des formations pour renforcer leurs compétences et aptitudes dans ce domaine.



Nos indicateurs pour évaluer les risques climatiques et les occasions qui en découlent

- 30 Aperçu de nos indicateurs
- 31 Politiques de déclaration climatique

Nos indicateurs climatiques

- 33 Note 1 - Modifications des indicateurs et des montants comparatifs
- 33 Note 2 - Taux de change
- 34 Note 3 - Déclaration des émissions de portée 3
- 35 Note 4 - Émissions de carbone opérationnelles
- 37 Note 5 - Émissions financées
- 41 Note 6 - Surveillance des placements souverains
- 43 Note 7 - Investissement dans des actifs durables
- 44 Note 8 - Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques
- 45 Note 9 - Objectifs fondés sur la science
- 46 Note 10 - Risques de litige
- 47 Note 11 - Critères de déclaration
- 58 Rapport d'assurance indépendant



Aperçu de nos indicateurs

Nous utilisons les indicateurs de base suivants pour mesurer l'impact financier potentiel des risques et occasions liés au climat sur nos activités, nos émissions de portées 1, 2 et 3, et pour suivre les progrès d'ensemble par rapport à nos ambitions et initiatives, en reconnaissant qu'ils peuvent avoir des limites différentes.

Volet de mise en œuvre	Indicateur climatique	Aperçu	Risque ou occasion (physique ou de transition)	Portée	Fournisseur de données externe (le cas échéant)	Note
Activités d'Aviva ➤	Émissions de carbone opérationnelles	Mesure des émissions de carbone opérationnelles en t éq. CO ₂ (portée 1, portée 2 et certaines catégories de portée 3).	Transition	Aviva à l'échelle du Canada, y compris les filiales	Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ, Agence internationale de l'énergie (AIE))	Note 4
Investissements ➤	Émissions financées	Données sur les émissions et l'intensité attribuées à nos investissements (portée 3, catégorie 15 - portées 1 et 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons).	Transition	Portefeuille d'entreprise	MSCI ¹	Note 5
Investissements ➤	Suivi des placements souverains	Mesure de notre exposition aux pays et examen des placements souverains dont l'indice ND-GAIN (indice mondial d'adaptation Notre-Dame) est inférieur à 50. Cela couvre la catégorie 15 de la portée 3 - émissions de production liées aux placements souverains.	Physique et transition	Portefeuille d'entreprise	Université de Notre Dame (indice de pays ND-GAIN), Banque mondiale, PRIMAP-hist	Note 6
Investissements ➤	Investissement dans des actifs durables	Mesure des investissements d'Aviva dans des actifs et des fonds qui répondent à la définition d'un actif durable.	Occasion	Portefeuille d'entreprise	Climate Bonds Initiative (CBI)	Note 7
Assurances ➤	Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques	Pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues par année et par unité de gestion et incidence des conditions météorologiques sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva.	Physique	Activités en assurance de dommages	S.O.	Note 8

1. Certaines informations ©2025. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.

Ces indicateurs sont utilisés dans divers processus, du suivi de l'appétence pour le risque à la planification stratégique, en passant par l'évaluation des progrès réalisés par rapport à notre ambition ZÉN. Tout en reconnaissant les limites de ces indicateurs (par exemple, la portée de la couverture, la disponibilité des données, les horizons temporels étendus, ainsi que l'incertitude liée à certaines hypothèses sous-jacentes), nous pensons qu'ils sont précieux pour soutenir notre gouvernance, notre stratégie et notre gestion des risques liés au climat. Nous utilisons des données internes, ainsi que des sources et fournisseurs de données externes, pour produire ces indicateurs climatiques. Pour de plus amples informations sur les politiques de déclaration pour chaque indicateur incluses dans les critères de déclaration, voir la note 11). Nous avons également inclus une mise à jour sur la manière dont nous mesurons et suivons le risque de litige lié au climat (note 10). Pour plus de détails sur la manière dont nous mesurons les progrès réalisés par rapport à nos objectifs scientifiquement validés, voir la note 9.

Tous les pourcentages et totaux sont calculés à partir de valeurs non arrondies, de sorte que des écarts d'arrondissement peu significatifs sont possibles.



Politiques de déclaration climatique

Aviva Canada (la Société) a adopté des politiques de déclaration climatique arrimées à celles d'Aviva plc (le Groupe), une société ouverte à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Royaume-Uni.

Les principales politiques de présentation de l'information adoptées pour la préparation des indicateurs climatiques sont présentées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces politiques ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés. Les indicateurs fournis couvrent l'exercice 2024 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024). Sauf indication contraire, les montants indiqués dans la Déclaration sur les changements climatiques sont en millions de dollars canadiens (\$).

Évolutions réglementaires

Les évolutions réglementaires canadiennes suivantes ont été identifiées comme ayant un impact sur les futurs rapports climatiques d'Aviva Canada :

- **Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

En mars 2025, le BSIF a publié la version actuelle de la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques. Cette ligne directrice énonce les attentes du BSIF à l'égard des institutions financières fédérales réglementées (IFFR) en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques et de développement de leur résilience. Elle repose sur des principes directeurs et établit des attentes claires quant à la gestion de ces risques. La ligne directrice entre en vigueur pour Aviva Canada à compter de l'exercice 2025.

Le BSIF s'attend à ce que les IFFR atteignent trois résultats en se conformant à la ligne directrice B-15 :

- Comprendre et atténuer les impacts potentiels des risques liés aux changements climatiques sur leur modèle d'affaires et leur stratégie;
- Mettre en place une gouvernance et des pratiques de gestion des risques appropriées pour gérer les risques climatiques identifiés;
- Maintenir leur résilience financière face à des scénarios de risques climatiques graves mais plausibles, ainsi que leur résilience opérationnelle en cas de perturbations causées par des catastrophes climatiques.

Ces orientations soulignent l'importance de comprendre, gérer et atténuer les impacts potentiels des risques climatiques sur les modèles d'affaires et les stratégies des IFFR, afin d'assurer leur résilience financière et opérationnelle. Elle souligne également la nécessité d'une amélioration continue en matière de gouvernance, de gestion des risques et de déclaration financière liée aux risques climatiques.

- **Autorité des marchés financiers (AMF)**

En juillet 2024, l'AMF, le régulateur financier du Québec, a publié sa Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques. Cette ligne directrice vise à renforcer la résilience des institutions financières face aux risques climatiques. Elle encourage également l'intégration de ces risques dans les processus de gestion intégrée des risques.

La ligne directrice s'applique à Aviva Canada à compter de l'exercice financier 2025. Elle énonce les attentes de l'AMF en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques dans six domaines clés : la gouvernance, la gestion intégrée des risques, les scénarios climatiques et les tests de résistance, l'adéquation des fonds propres et des liquidités, le traitement équitable des clients et la divulgation des risques financiers liés au climat.

Comparatifs

Les chiffres comparatifs inclus sont conformes à notre Déclaration sur les changements climatiques de 2023, à

l'exception de ce qui est indiqué dans la note 1, qui décrit les modifications apportées aux informations comparatives.

Les émissions financées sont déclarées en utilisant les données les plus récentes disponibles. Cela signifie généralement que les émissions estimées et déclarées sont basées sur des données ayant au moins un an de décalage. Par exemple, la majorité de nos émissions financées de 2024 seront fondées sur les données d'émissions de fin d'année 2023, telles que rapportées par les entités dans lesquelles nous investissons, en 2024. Les informations comparatives continueront de refléter ce décalage temporel dans les données.

Dépendance à l'égard de tiers pour l'obtention des données

Les indicateurs climatiques sont plus incertains que, par exemple, les informations financières historiques. Les indicateurs climatiques s'appuient souvent sur des estimations des émissions, et même lorsque des émissions déclarées sont disponibles, ces données sont souvent elles-mêmes basées sur des estimations sous-jacentes. Les indicateurs sont donc susceptibles de varier d'une année à l'autre. Ces limitations s'appliquent aux indicateurs de portée 1 et de portée 2 pour nos investissements, mais sont aggravées pour les émissions de portée 3 de nos investissements et de notre souscription. Les informations sur les émissions de portée 3 sont moins largement communiquées, moins cohérentes et généralement soumises à des niveaux d'incertitude d'estimation encore plus élevés et à des scores de qualité des données plus faibles. De plus, la déclaration au niveau du portefeuille introduit une double comptabilisation significative des émissions.

La note 11 décrit la source des données utilisées pour calculer les indicateurs climatiques inclus dans le présent rapport, en précisant que la source des données varie selon la classe d'actifs et le type d'indicateur.

Principes de consolidation

Les filiales sont les entités sur lesquelles la Société a le contrôle. Elles sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle est perdu.

Les entreprises associées et les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle, conformément aux définitions utilisées à des fins de présentation de l'information financière.

Lorsque les données sont disponibles, les acquisitions de filiales sont incluses de manière prospective dans les indicateurs déclarés de la Société à partir de la date de finalisation de l'acquisition. Les cessions sont exclues à partir de leur date de finalisation. Pour les acquisitions réalisées au cours de la période, les meilleures données disponibles — y compris des estimations — peuvent être utilisées. Les données comparatives n'ont pas été retraitées à la suite des acquisitions ou cessions réalisées durant la période.

Les entreprises associées et les coentreprises sont incluses dans les indicateurs d'émissions financées au prorata de la participation d'Aviva.



Politiques de déclaration climatique

Les indicateurs incluent également les montants investis par l'intermédiaire de notre portefeuille d'investissements d'entreprise. En raison de l'évolution constante des données et des pratiques de déclaration climatique, il n'est actuellement pas possible de produire des indicateurs climatiques pour l'ensemble des actifs concernés du portefeuille de la Société. Un taux de couverture est fourni afin d'indiquer la proportion des actifs concernés pour lesquels des données climatiques sont actuellement disponibles.

Matérialité

Les déclarations financières liées aux changements climatiques couvrent un éventail de sujets que nous jugeons pertinents pour nos activités et d'intérêt pour les investisseurs ainsi que d'autres parties prenantes. Nous appliquons le principe de matérialité en fonction des règles et règlements applicables aux entités d'assurance au Canada, en tenant compte de nos interactions avec les parties prenantes, la société, l'économie et l'environnement naturel tout au long de notre chaîne de valeur.

Dans nos déclarations liées au climat, nous nous appuyons sur cette même approche de la matérialité, à laquelle nous ajoutons une prise en compte des horizons temporels à court, moyen et long terme. Ces horizons reflètent à la fois le calendrier de nos ambitions climatiques et des considérations plus larges, notamment la nature de la divulgation, les indicateurs concernés et le niveau d'estimation requis.

Ces hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer, en particulier lorsqu'elles s'étendent sur de longues périodes.

En appliquant la matérialité lors de la communication des indicateurs quantitatifs décrits dans ce rapport, nous adoptons une vision holistique prenant en compte à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour déterminer les informations essentielles à la communication de nos ambitions stratégiques en matière de durabilité et de climat auprès de nos parties prenantes.

La conjoncture incertaine et les limites dans la disponibilité des données sous-jacentes aux rapports sur la durabilité impliquent que ces divulgations continueront d'évoluer avec le temps.

Par conséquent, nous prévoyons que certaines informations fournies dans ce rapport seront probablement modifiées, mises à jour, recalculées et représentées à l'avenir.

Émissions de gaz à effet de serre

Le Protocole sur les GES établit un cadre mondial normalisé complet pour mesurer et gérer les émissions de GES. Ce cadre sous-tend la mesure des émissions dans les indicateurs du GIFCC. Les émissions de GES utilisées pour les indicateurs du GIFCC sont alignées sur le Protocole sur les GES. Cela inclut les sept gaz à effet de serre couverts par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/ Protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).

Critères de déclaration

Les critères de déclaration pour les indicateurs inclus dans les notes 3 à 9 sont inclus dans la note 11.

Assurance indépendante

Ernst & Young LLP (« EY ») est devenu l'auditeur légal de la Société en 2024, remplaçant PricewaterhouseCoopers LLP (PwC) qui était l'auditeur légal en 2023. EY fournit une assurance indépendante sur certains indicateurs climatiques et de durabilité dans ce rapport, indiqués par ^{AR} pour une assurance raisonnable. Ce symbole indique que les données ont fait l'objet d'une assurance raisonnable externe indépendante.

Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance à la page 58 et la section Critères de déclaration 2024 d'Aviva plc sur l'assurance indépendante.

Le Protocole des GES exige une déclaration par portée :



Émissions de portée 1

Émissions directes provenant des actifs appartenant à l'entreprise et des sources qu'elle contrôle, p. ex. les émissions des bureaux d'Aviva.



Émissions de portée 2

Émissions indirectes émises lors de la production d'électricité, de vapeur, de chauffage ou d'autres énergies achetées par l'entreprise.



Émissions de portée 3

Émissions indirectes produites tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise



Nos indicateurs climatiques

Note 1 - Modifications des indicateurs et des montants comparatifs

Pour l'année 2024, les indicateurs climatiques énumérés ci-dessous ont été modifiés afin de refléter les données propres à Aviva Canada, plutôt qu'à Aviva plc, comme cela était présenté dans les rapports des années précédentes. Les montants comparatifs pour ces indicateurs ont également été retraités en conséquence. Les valeurs comparatives retraitées ne font pas l'objet d'une vérification indépendante.

- Note 3 - Émissions de portée 3
- Note 4 - Émissions opérationnelles
- Note 5 - Émissions financées (à l'exclusion de l'« Intensité carbone par chiffre d'affaires », précédemment déclarée pour Aviva Canada)

De plus, nous avons élargi les indicateurs et objectifs climatiques d'Aviva Canada afin d'inclure les indicateurs suivants pour 2024 (y compris les montants comparatifs, le cas échéant). Les valeurs comparatives retraitées ne font pas l'objet d'une assurance indépendante.

- Note 6 - Suivi des placements souverains
- Note 11 - Risque de litige

Note 2 - Taux de change

Le taux de change de la livre sterling est présenté pour la conversion à partir de la devise de base d'Aviva plc vers le dollar canadien. Le taux de change du dollar américain est également présenté, car certaines données d'entrée liées au climat sont exprimées en dollars américains. Les taux utilisés sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Taux de change

	2024	2023	2024	2023
	Royaume-Uni (1 £ équivaut à)		États-Unis (1 \$ USD équivaut à)	
Taux moyen	1,75	1,68	1,37	1,35
Taux de fin d'année	1,81	1,69	1,44	1,33





Note 3 - Déclaration des émissions de portée 3

Les émissions de portée 3 sont des émissions indirectes (non incluses dans la portée 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, incluant à la fois les émissions en amont et en aval. Nous collaborons avec les organismes de réglementation, les associations sectorielles, les alliances et les entreprises de divers secteurs afin de développer des cadres et des approches cohérents et normalisés pour le calcul des émissions de portée 3. Aviva ne participe pas à toutes les activités associées aux catégories définies dans la portée 3. De plus, notre niveau de maturité varie selon les catégories en ce qui concerne l'établissement de méthodologies et de bases de calcul. Nous présentons ci-dessous nos émissions de portée 3 par catégorie dans le tableau 2. Le tableau 3 présente les émissions totales de portée 1, portée 2 et certaines émissions de portée 3 (opérationnelles et financées) pour Aviva Canada. Les émissions souveraines sont présentées séparément en raison du double comptage inhérent à ces données.

Tableau 2 : Émissions de portée 3 par catégorie

	Catégories	Matérialité des émissions	Niveau d'influence	Catégorie de référence de section incluse dans
Activités en amont	1. Biens et services achetés	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	2. Biens d'équipement	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration
	3. Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Faible	Faible	Note 4 - Émissions opérationnelles
	4. Transport et distribution en amont			Ne s'applique pas
	5. Déchets générés lors des activités	Faible	Moyen	Note 4 - Émissions opérationnelles
	6. Déplacements professionnels	Faible	Moyen/Élevé	Note 4 - Émissions opérationnelles
	7. Déplacements domicile-travail des employés	Faible	Faible	Note 4 - Émissions opérationnelles (déclaration partielle) ¹
	8. Actifs loués en amont			Ne s'applique pas
Activités en aval	9. Transport et distribution en aval			Ne s'applique pas
	10. Transformation des produits vendus			Ne s'applique pas
	11. Utilisation des produits vendus	Moyenne	Moyen	Non déclaré - méthodologie en cours d'élaboration ²
	12. Traitement de fin de vie des produits vendus			Ne s'applique pas
	13. Actifs loués en aval			Ne s'applique pas
	4. Franchises			Ne s'applique pas
	15. Investissements et souscription ³	Élevée	Faible/Moyen	Note 5 - Émissions financées et Note 6 - Suivi des placements souverains

Tableau 3 : Récapitulatif des émissions d'Aviva Canada

t éq CO ₂ exprimée en milliers	Note	2024			2023		
		Portée 1 et portée 2	Portée 3	Total	Portée 1 et portée 2	Portée 3	Total
Émissions opérationnelles (basées sur la localisation)	4	2	3	5	2	2	4
Émissions financées ⁴	5	—	33	33	—	28	28
Total des émissions opérationnelles et financées déclarées par portée		2	36	38	2	30	32
Émissions souveraines	6	—	490	490	—	479	479

Notes de bas de page pour la Note 3 :

- La déclaration partielle des émissions liées aux déplacements domicile-travail de employés reflète les émissions associées au télétravail. Celles-ci sont déclarées séparément de notre rapport simplifié sur l'énergie et le carbone.
- Au cours de la période, les émissions associées à la chaîne d'approvisionnement de gestion des sinistres ont été reclassées dans la catégorie 11 de la portée 3, afin de mieux refléter leur position dans la chaîne de valeur.
- En raison de défis méthodologiques et de difficultés à mesurer avec précision des données de faible qualité et couverture, nous ne sommes pas encore en mesure de déclarer les émissions liées à nos activités d'assurance dans la catégorie 15 de la portée 3 - souscription.
- Les émissions financées incluent les émissions de portée 1 et 2 des investissements. Elles sont présentées dans la portée 3 du tableau ci-dessus, car elles relèvent de la catégorie 15 de la portée 3.



Nos indicateurs climatiques

Note 4 – Émissions de carbone opérationnelles

Les émissions opérationnelles et les données environnementales déclarées par Aviva Canada sont conformes au Protocole des GES.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue en parallèle avec les politiques de déclaration climatique et la note 11.

Approche et méthodologie

Aviva applique l'approche du contrôle opérationnel pour la déclaration de ses émissions de carbone opérationnelles. Cela signifie que nous comptabilisons 100 % des émissions provenant des opérations sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel (Aviva Canada et ses filiales).

Les émissions opérationnelles de GES d'Aviva comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2 provenant de sources détenues et certaines émissions provenant de sources non détenues de portée 3 (catégories 3, 5, 6 et 7).

Portée 1 – Émissions directes provenant de sources détenues. Cela inclut le gaz naturel et les kilomètres parcourus avec les véhicules d'entreprise.

Portée 2 : Basée sur l'emplacement – Émissions indirectes provenant de sources non détenues (ex. : centrales électriques), calculées à partir de l'intensité moyenne des réseaux électriques utilisés. Cela comprend l'électricité achetée, le réseau municipal de chauffage et de climatisation.

Portée 2 : Basée sur le marché – Émissions de carbone opérationnelles pour lesquelles Aviva a conclu des accords contractuels pour l'électricité renouvelable, par exemple, par le biais d'accords d'achat d'électricité ou d'énergie renouvelable certifiée par un tarif fournisseur.

Portée 3 – Émissions de carbone opérationnelles provenant de sources non détenues. Il s'agit des déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et taxis), des déchets (eau, déchets de décharge) et du transport et de la distribution d'électricité. Voir note 3 – Déclaration des émissions de portée 3.

Principales estimations et hypothèses

La prise en compte et l'importance relative des catégories de la portée 3 nécessitent de faire preuve de jugement. Nous considérons que certaines catégories de la portée 3 ne s'appliquent pas à Aviva, car nous n'exerçons pas ces activités. Notre déclaration pour chaque catégorie est présentée à la note 3.

Les données opérationnelles (énergie, déplacements, eau, déchets, etc.) sont converties en équivalent dioxyde de carbone (éq. CO₂) à l'aide de facteurs de conversion de carbone fournis en externe, notamment par le Defra, sur une base annuelle.

Ambitions

Les ambitions présentées dans cette section ont été publiées dans le cadre du Plan de transition de février 2025, dont un résumé figure aux pages 3 et 4 du présent rapport. Ces ambitions concernent le pilier opérationnel de notre stratégie de mise en œuvre, soutenu par notre stratégie d'intervention.

PT

➤ **Pour en savoir plus** : [Notre Plan de transition](#)

Aviva plc vise une réduction de 90 % de ses émissions de portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019. Nous compenserons les 10 % restants à partir de 2030 par des crédits d'élimination du carbone. Nous nous engageons à continuer d'utiliser 100 % d'électricité renouvelable dans nos activités (conformément à l'engagement RE100). Notre électricité produite en 2023 a été certifiée par le CDP comme provenant de sources renouvelables certifiées, ce qui confirme notre engagement RE100.

Le tableau 4 présente nos émissions de GES sur une base absolue de CO₂, conformément au rapport simplifié sur l'énergie et le carbone (SECR).

Analyse

Les émissions de carbone opérationnelles de portée 2 d'Aviva sont déclarées à l'aide de la méthodologie basée sur le marché du Protocole des GES et en conformité avec la méthodologie des objectifs fondés sur la science.

La méthode fondée sur le marché permet aux entreprises de profiter de leur choix judicieux de s'approvisionner en électricité produite à partir de sources renouvelables certifiées, plutôt que de simplement prendre la moyenne des émissions de carbone du réseau pour le pays ou la région. Au Canada, nous acquérons des attributs énergétiques (CER) pour associer l'électricité achetée à des sources renouvelables.

Les émissions de portée 3 ont augmenté par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des déplacements professionnels.

Les changements apportés aux ratios d'intensité des émissions de portées 1 et 2 fondées sur le marché sont principalement attribuables aux changements de revenus et d'effectifs.

Compensation

Nous avons retiré 3 955 crédits carbone pour compenser notre empreinte carbone 2024. Ces crédits carbone sont des réductions d'émissions vérifiées générées par un programme de cuisinières en Inde, dans lequel Aviva investit depuis 2020. Une proportion importante de ces crédits est allouée au Canada à des fins de compensation. Ce programme est supervisé par Climate Impact Partners et géré par un partenaire de mise en œuvre du projet, Greenway Grameen Infra Private Limited. La validation et la vérification des crédits carbone sont effectuées selon la méthodologie Gold Standard (GS TPDDTEC v4.0).

Nos indicateurs climatiques

Tableau 4 : Émissions opérationnelles

	2024 ^{AR} Total	2023 Total
Émissions (basées sur le marché)¹		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ²	901	984
Portée 2 (t éq. CO ₂) ³	413	430
Portée 3 (t éq. CO ₂) ⁴	2 641	2 230
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)	3 955	3 644
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'année (t éq. CO ₂) ⁵	3 955	3 644
Émissions nettes totales basées sur le marché (t d'éq CO ₂)	—	—
Ratios d'intensité (basés sur le marché)¹		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur le marché (t d'éq CO ₂)/Revenu total en M\$ ^{2,3}	0,17	0,21
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$	0,50	0,53
Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO ₂)/employé	0,79	0,78
Émissions (basées sur l'emplacement)⁶		
Portée 1 (t éq. CO ₂) ²	901	984
Portée 2 (t éq. CO ₂) ³	901	1 032
Portée 3 (t éq. CO ₂) ⁴	2 641	2 230
Total basé sur l'emplacement (t éq. CO ₂)	4 443	4 246
Ratios d'intensité (basés sur l'emplacement)⁶		
Portée 1 et portée 2 - émissions basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$ ^{2,3}	0,23	0,29
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/Revenu total en M\$	0,56	0,62
Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO ₂)/employé	0,89	0,91
Consommation d'énergie		
Consommation d'énergie (MWh) ⁷	8 719	9 465

Notes de bas de page pour le tableau 4:

- Basé sur le marché : une méthode basée sur le marché reflète les émissions d'électricité que les entreprises ont délibérément choisies.
- Portée 1 : Pour le Canada, le gaz naturel utilisé pour chauffer nos espaces de bureaux loués et l'essence provenant des voitures appartenant à l'entreprise.
- Portée 2 : Électricité (basée sur l'emplacement), chauffage urbain (basé sur l'emplacement, basé sur le marché) et climatisation urbaine (basé sur l'emplacement, basé sur le marché).
- Portée 3 : Comprend certaines catégories de portée 3 pour les activités liées aux carburants et à l'énergie (catégorie 3), les déplacements professionnels (catégorie 6) et les déchets (catégorie 5). Les émissions de portée 3 ont augmenté par rapport à 2023, principalement en raison de l'augmentation des déplacements professionnels. La catégorie 3 de portée 3 représente les émissions liées aux pertes de transport et de distribution de l'électricité consommée. Elle exclut les émissions des activités en amont liées à l'achat de carburant, à l'achat d'électricité et à la production d'électricité vendue aux utilisateurs finaux.
- Toutes les émissions résiduelles ont été compensées. Depuis 2022, nous compensons nos émissions résiduelles de carbone à partir de notre total basé sur le marché de portée 2, car cela prend en compte la réduction des émissions résultant de notre utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables. Au 10 février 2025, les 3 955 crédits achetés dans le cadre de l'empreinte des émissions basée sur le marché de 2024 ont été retirés.
- Basé sur l'emplacement : une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie.
- Comprend les MWh d'énergie des émissions de portées 1 et 2 utilisés dans nos bâtiments occupés.

^{AR} Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe par EY en 2024. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance indépendant.





Nos indicateurs climatiques

Note 5 - Émissions financées

Les émissions financées représentent les émissions de carbone estimées de notre portefeuille d'investissements. Elles correspondent aux émissions de portée 3, catégorie 15, selon le Protocole des GES). Nous surveillons les émissions de notre portefeuille ainsi que nos progrès par rapport à nos ambitions climatiques.

Nous utilisons quatre indicateurs pour évaluer nos émissions financées : les émissions absolues, qui représentent les émissions estimées attribuées, un indicateur d'intensité propre à la classe d'actifs et l'intensité carbone économique (ICE). Bien que nous mesurons l'ICE à la fois en valeur de marché et en valeur nominale, nous utilisons principalement la valeur nominale dans nos rapports, car cela permet d'analyser l'intensité des émissions des investissements par rapport au montant financé, réduisant ainsi l'impact des fluctuations économiques.

Cette note couvre les émissions liées à nos investissements en entreprises et en actions. Les émissions liées aux investissements souverains sont incluses dans la note 6.

Critères de déclaration

Cette note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique et la note 11.

Approche et méthodologie

Les mesures des émissions absolues et de l'intensité des émissions sont produites pour le portefeuille de placements d'Aviva Canada lorsque les méthodes de calcul sont établies et que les données sont suffisamment fiables. Les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 sont utilisées pour l'entité dans laquelle nous investissons et proviennent de fournisseurs tiers.

Émissions absolues

Nos émissions absolues de catégorie 15 de portée 3 sont présentées en tonnes d'équivalents CO₂ (t éq. CO₂) et représentent les émissions attribuées calculées à l'aide des facteurs d'attribution ci-dessous.

Classe d'actifs	Facteur d'attribution
Crédit et actions	\$M en parts proportionnelles d'Aviva (crédit à la valeur nominale et actions cotées à la valeur de marché) / \$M Valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC) de la société investie ou total des capitaux propres et de la dette pour les instruments de dette non cotés.

Le facteur d'attribution des émissions absolues pour les actions utilise la valeur de marché de notre participation ainsi que l'EVIC (qui inclut la valeur nominale de la dette). Ainsi, le facteur d'attribution des actions cotées et de la dette d'entreprise est sujet à volatilité en raison du lien avec la valeur de marché des actions et des variations associées des ratios d'endettement. De plus, une couverture accrue et de nouveaux flux positifs d'actifs sous gestion pourraient accroître les émissions attribuées à court terme.

Mesures d'intensité - Intensité spécifique à la classe d'actifs

Pour calculer l'intensité d'une classe d'actifs, les émissions de GES (numérateur) sont évaluées en référence à la nature de l'actif sous-jacent (dénominateur) afin de déterminer une mesure d'intensité appropriée.

- Le crédit et les actions utilisent l'intensité carbone moyenne pondérée par chiffre d'affaires.

La mesure de l'intensité carbone moyenne pondérée utilise les revenus des sociétés sous-jacentes et est donc impactée par la volatilité des revenus au cours de la période.

Mesures d'intensité - Intensité carbone économique

Nous calculons l'intensité carbone économique en divisant les émissions absolues attribuées par le montant investi sur la base de la valeur nominale pour les obligations d'entreprises et sur la base de la valeur de marché pour les actions, afin de comparer l'année de référence de 2019 et nos ambitions pour 2030. L'utilisation de la valeur nominale pour comparer les ambitions réduit la volatilité et donne une tendance plus significative sur des périodes plus longues. Les mouvements de l'intensité économique seront affectés par les mouvements de la valeur de marché des actions au cours de la période.

Principales estimations et hypothèses

Nous utilisons les émissions déclarées lorsqu'elles sont disponibles; dans le cas contraire, les émissions estimées sont incluses. Les dernières données d'émissions disponibles ont été utilisées pour préparer les indicateurs de 2024, sachant que les dernières données d'émissions disponibles concernent généralement les émissions d'environ un an auparavant.

Cela est dû à la nature des émissions financées, qui oblige les autres entreprises à déclarer leurs propres émissions pour être utilisées dans cet indicateur. Les chiffres comparatifs ne sont pas mis à jour pour les données d'émissions des périodes postérieures à la date de publication initiale afin de démontrer une variation d'un an des données sous-jacentes.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus détaillées sur les principales estimations et hypothèses par classe d'actifs. Pour plus de détails sur les limites, veuillez vous référer aux mises en garde (page 61).

Crédit et actions

Les émissions des sociétés cotées sont basées en premier lieu sur la prise en compte des données déclarées par la société, si elles sont disponibles, ou sinon estimées sur la base d'un modèle spécifique à la société utilisant des données précédemment déclarées par la société ou sur un modèle spécifique à un segment industriel pour plus de 1 000 segments industriels tels que fournis par MSCI¹.

Couverture

Toutes les organisations ne publient pas leurs données d'émissions ou ne les font pas estimer par des fournisseurs. L'absence de données d'émissions déclarées ou estimées réduit la couverture des indicateurs.

Nous présentons donc un pourcentage de couverture :

- % de couverture des données d'émissions** - pourcentage d'actifs inclus dans les émissions financées pour lesquels des données d'émissions sont disponibles.

Le tableau 5 ci-dessous indique le pourcentage de couverture des émissions financées (à l'exclusion des émissions souveraines qui sont couvertes par la note 6).

Tableau 5 : Pourcentage de couverture des émissions financées

Couverture	2024	2023
% de couverture des données d'émissions	88 %	63 %

Nos indicateurs climatiques

La couverture reflète le fait qu'il existe des classes d'actifs pour lesquelles les mesures climatiques ne sont pas encore calculées en raison du manque de méthodologie et de données fiables disponibles ainsi que des lacunes dans les données sur les émissions pour les classes d'actifs pour lesquelles les mesures sont calculées.

La couverture globale des données sur les émissions a augmenté à 88 % (2023 : 63 %). Il s'agit du résultat d'améliorations dans la couverture grâce à l'inclusion de la dette totale de l'entreprise investie plus les capitaux propres pour les instruments de dette non cotés dans les données fournies par MSCI¹.

Indicateur et qualité des données

Un score de qualité des données du Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF), basé sur les lignes directrices du PCAF, a été calculé pour indiquer le niveau d'estimation des données d'entrée relatives à nos émissions financées.

Le score de qualité des données par classe d'actifs est une moyenne pondérée basée sur le montant proportionnel de nos avoirs. Une échelle de 1 à 5 est utilisée, 1 correspondant aux émissions déclarées vérifiées et 5 aux émissions estimées. Plus le niveau d'estimation est élevé, plus les données d'émissions réelles, lorsqu'elles sont connues, sont susceptibles de s'écarter de l'estimation fournie.

Le score pour le crédit et les actions a augmenté à 2,3 (2023 : 2,0), ce qui indique un niveau élevé de données rapportées, bien que non vérifiées.

Les ambitions d'investissement présentées dans cette section ont été publiées dans le cadre du Plan de transition de février 2025, dont un résumé figure aux pages 3 et 4 du présent rapport. Ces ambitions concernent le pilier « investissement » de notre stratégie de mise en œuvre, étayé par notre stratégie d'intervention.

PT

➤ **Pour en savoir plus :** [Notre Plan de transition](#)

Ambitions

L'ambition d'Aviva Canada en matière de placements pour 2030 est de réduire l'intensité carbone de son portefeuille de placements de 60 % d'ici la fin de 2029, par rapport à l'année de référence 2019. Cette référence pourrait être mise à jour et présentée à nouveau, car la portée des rapports, les données et les méthodologies continuent d'évoluer à mesure que nous approchons de la date d'échéance.

Aviva est réputée détenir le contrôle des décisions de placement lorsqu'elle est responsable de la définition du mandat de placement : définition de l'objectif de placement, des lignes directrices et de l'appétence au risque; choix de l'indice de référence pour répondre aux attentes des clients et des actionnaires; et sélection du gestionnaire.

La base de calcul est l'intensité carbone économique (ICE) par montant prêté ou investi, à la valeur nominale, pour toutes les classes d'actifs, à l'exception des actions à la valeur de marché.

Nous prenons des mesures pour réduire les émissions de nos investissements, comptabilisées dans la déclaration pour la catégorie 15 de la portée 3, du Protocole sur les GES, et qui représentent la plus grande part de notre empreinte carbone globale. Nous continuons de développer nos capacités de déclaration afin de faciliter la divulgation.

Bien que nous disposions d'une méthodologie de comptabilisation des GES pour les émissions souveraines issue du PCAF, il n'existe toujours pas de consensus sectoriel sur la manière de fixer des objectifs pour les émissions souveraines issues du NZAOA ou du SBTi. Par conséquent, ces émissions ne sont actuellement pas incluses dans nos ambitions de réduction des émissions. Nous poursuivons également notre collaboration avec les organismes de normalisation et nos pairs afin de définir les meilleures pratiques en matière de suivi des progrès et, le cas échéant, de fixation d'objectifs.

Nous n'incluons pas les émissions de portée 3 (« portée 3 de 3 ») de nos investissements dans notre ambition d'investissement, en raison d'un double comptage lors de l'agrégation des émissions et de lacunes dans les données.

Nous cherchons à arrimer davantage notre portefeuille d'investissement aux objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, avec la probabilité croissante de dépasser le seuil de 1,5 °C d'ici 2030, les défis auxquels nous serons confrontés seront plus importants. Nous reconnaissons la nécessité pour l'économie mondiale d'accélérer la transition.

L'ambition d'Aviva de réduire de 25 % l'intensité carbone moyenne pondérée des émissions de portées 1 et 2 par chiffre d'affaires pour les actions cotées et les obligations d'entreprises d'ici 2025 par rapport à 2019 a été atteinte.

Nous avons également des objectifs SBTi (voir la note 9).

Résultats

Le tableau 6 de la page suivante présente les indicateurs d'émissions financées. Ces résultats sont suivis d'une analyse à la page suivante. Les indicateurs sont influencés par l'évolution des placements d'Aviva Canada ainsi que par d'autres facteurs. Par exemple, pour le crédit et les actions, les données sur les émissions attribuées à Aviva Canada dépendent des émissions et des revenus de l'entité investie ou de ses liquidités (EVIC).



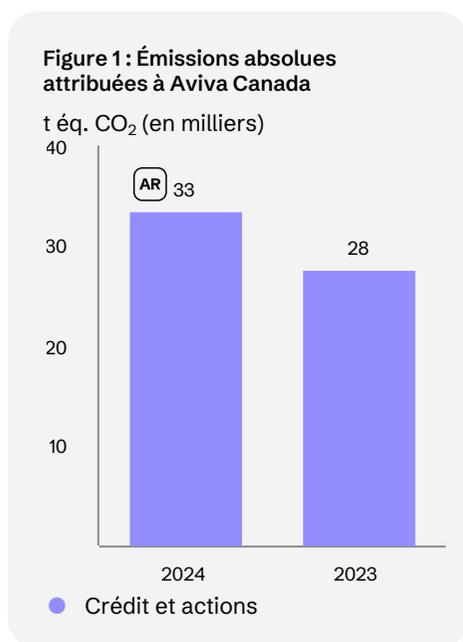


Nos indicateurs climatiques

Tableau 6 : Répartition des émissions financées par Aviva Canada par catégorie d'actifs pour 2024 (entités investies de portée 1 et de portée 2 incluses, entité investie de portée 3 exclue)

Classe d'actifs	Montant investi (G\$)	Couverture des données d'émissions : % ²	Score de qualité des données PCAF		Émissions financées absolues attribuées (en milliers de t éq. CO ₂)		Intensité carbone par classe d'actifs (t éq. CO ₂ /M\$US de chiffre d'affaires)		Intensité carbone économique (t éq. CO ₂ /M\$ investi) ³	
			2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Crédit et actions	5,1	88 %	AR 2,3	2,0	AR 33	28	AR 43	AR 63	AR 7	9

La figure 1 présente les émissions absolues attribuées aux classes d'actifs en utilisant les facteurs d'attribution énoncés précédemment dans la note.



Analyse

Émissions financées absolues attribuées

Les émissions absolues attribuées aux portées 1 et 2 ont augmenté de 21 %, pour passer à 33 milliers de t éq. CO₂ (2023 : 28 des milliers de t éq. CO₂). L'augmentation des émissions attribuées au crédit et aux actions est principalement attribuable à l'augmentation de la couverture et à diminution de l'EVIC des entreprises investies utilisé pour attribuer les émissions.

Mesures propres aux classes d'actifs

L'intensité carbone des revenus du crédit et des actions a diminué de 31 % à 43 t éq. CO₂/millions de dollars américains de revenus en 2024 (2023 : 63 t éq. CO₂/millions de dollars américains de revenus).

La réduction de l'intensité carbone des revenus de 2023 à 2024 est motivée par le désinvestissement des secteurs à forte intensité.

Intensité carbone économique (ICE)

L'intensité économique du carbone montre les émissions absolues attribuées par rapport au montant de l'investissement en millions de dollars.

L'ICE total sur une base nominale a diminué de 15 % à 7 t éq. CO₂/millions de dollars investis (2023 : 9 t éq. CO₂/millions de dollars

investis). Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la couverture des données et à l'exposition relative aux entreprises à faible intensité. L'ICE et le WACI contiennent des couvertures de données sous-jacentes différentes, ce qui peut entraîner des résultats divergents.

À la fin de l'année 2024, nous avons atteint une réduction de 69 % de l'intensité carbone économique des investissements de portées 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2019, pour les classes d'actifs entrant dans la portée de l'ambition fixée pour 2030, sur une base en livres sterling.

L'ICE est également surveillé sur la base de la valeur marchande afin de permettre des comparaisons d'intensité entre les portefeuilles à un moment donné. Actuellement, l'ICE calculé selon la valeur marchande est sensiblement équivalent à celui basé sur la valeur nominale.

Analyse sectorielle

Une analyse sectorielle est fournie pour le crédit et les actions dans le tableau 7. Ce tableau montre une ventilation de la part du montant investi et de la contribution aux émissions financées absolues attribuées, par secteur.

Les secteurs reposent sur la Classification internationale des industries (GICS®) et utilisent les données sectorielles fournies par

MSCI¹. La structure GICS® comprend 11 secteurs.

Le secteur industriel est le plus grand contributeur, représentant 10 % du portefeuille mais contribuant à 38 % des émissions absolues.

Tableau 7 : Répartition sectorielle

GICS® Secteur ¹	% de part du montant investi	% d'émissions financées absolues attribuées (portées 1 et 2)
Industriels	10 %	38 %
Utilitaires	7 %	26 %
Biens de consommation de base	7 %	10 %
Finances	46 %	7 %
Tous les autres secteurs	29 %	19 %
Total	100 %	100 %

Le tableau 7 montre les 4 principaux secteurs en termes de représentation des émissions 71 % du portefeuille et contribuer 81 % aux émissions financées attribuées absolues.

Émissions de portée 3 liées à nos investissements

Nous prenons des mesures pour réduire les émissions associées à nos investissements en crédits et en actions, lesquelles sont comptabilisées dans la catégorie 15 de la portée 3, conformément aux Protocoles sur les GES, et représentent la plus grande part de notre empreinte carbone totale. Bien que la disponibilité des données déclarées par les entreprises dans lesquelles nous investissons s'améliore avec le temps, l'information demeure souvent incomplète et généralement sujette à un niveau élevé d'incertitude liée aux estimations.

Ce constat est reconnu par les fournisseurs de données tiers, qui remplacent fréquemment les données de portée 3 déclarées lorsqu'ils les jugent peu fiables, en les substituant par leurs propres estimations. Ces estimations sont elles aussi sujettes à une forte incertitude, ce qui réduit la comparabilité entre les ensembles de données provenant de différents fournisseurs et entraîne une faible qualité des données.

Outre l'incertitude de mesure constatée, le fait de présenter les émissions de portée 3 des investissements à un niveau agrégé de portefeuille introduit d'importants risques de double comptabilisation. Le portefeuille d'Aviva est vaste et diversifié, ce qui fait en sorte que les entreprises en portefeuille interagissent entre elles et font partie des chaînes de valeur les unes des autres. Cela peut entraîner des situations où les émissions de portée 1 et 2 d'une entreprise en portefeuille sont comptabilisées comme des émissions de portée 3 pour une autre, ou encore des cas où plusieurs entreprises en portefeuille déclarent les mêmes émissions sous-jacentes dans leur portée 3.

En raison de l'importante incertitude liée aux estimations et du risque inhérent de double comptabilisation à l'échelle du portefeuille, nous estimons que la divulgation des émissions de portée 3 agrégées des entreprises en portefeuille au niveau d'Aviva Canada ne constitue pas, à ce stade, une information utile à la prise de décision pour les principaux utilisateurs de notre divulgation financière liée aux changements climatiques. Par conséquent, nous n'avons pas divulgué de données sur les émissions de portée 3, qu'elles soient absolues ou exprimées en intensité.

Perspective d'avenir

Les principaux axes de développement sont les suivants :

- En reconnaissant les défis liés aux données et aux méthodologies concernant les émissions de portée 3 des investissements, nous continuerons à élaborer des approches de divulgation pour des indicateurs prospectifs intégrant ces estimations d'émissions, en nous appuyant à la fois sur les normes de déclaration externes et sur nos méthodologies internes.

Notes de bas de page pour la note 5 :

1. Certaines informations ©2025. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation. Global Industry Classification Standard (GICS®), GICS® et GICS® Direct sont des services ou des marques déposées de MSCI et de S&P Global Market Intelligence.
 2. La couverture des données d'émissions montre le pourcentage du montant investi pour lequel les émissions absolues ont été calculées
 3. ECI par montant prêté ou investi à la valeur nominale pour toutes les classes d'actifs sauf les actions
- AR** Cet indicateur a fait l'objet d'une assurance raisonnable externe indépendante, réalisée par EY en 2024 et PwC en 2023, lorsque cela était indiqué. Pour connaître les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance indépendant.





Nos indicateurs climatiques

Note 6 - Surveillance des placements souverains

Aviva Canada a calculé les émissions et l'intensité liées aux placements souverains.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique et la note 11.

Approche et méthodologie

Aviva a inclus les émissions absolues souveraines ainsi qu'un indicateur d'intensité des émissions souveraines, qui mesure les émissions attribuées aux placements souverains en fonction du montant investi.

Les émissions de GES liées à la production sont basées sur les données extraites de PRIMAP-hist. Le PIB ajusté en fonction de la parité de pouvoir d'achat (PPA) provient des données de la Banque mondiale.

L'approche et la méthodologie utilisées pour le calcul des émissions attribuées aux souverains et de l'intensité sont présentées ci-dessous :

Classe d'actifs	Facteur d'attribution
Souverains	Part proportionnelle en millions \$CA (valeur marchande) / PIB en milliards \$US ajusté selon la parité de pouvoir d'achat (PPA)

Le calcul de l'intensité des émissions souveraines est présenté ci-dessous :

Classe d'actifs	Indicateur d'intensité
Souverains	Intensité carbone souveraine (ICS) : émissions attribuées en t éq. CO ₂ par million \$CA investi ¹

Aviva utilise également l'indice ND-GAIN de l'Université de Notre Dame² pour évaluer l'exposition de ses placements souverains aux risques physiques liés aux changements climatiques. L'indice ND-GAIN mesure la vulnérabilité d'un pays aux effets physiques des changements climatiques ainsi que sa capacité d'adaptation, en tenant compte de la gouvernance économique et de la préparation sociale. Le score attribué à chaque pays varie de 0 à 100, un score plus élevé indiquant une meilleure résilience.

Principales estimations et hypothèses

Les données sur les émissions de GES provenant de PRIMAP-hist ainsi que le PIB ajusté selon la parité de pouvoir d'achat (PPA) sont fournies avec un décalage d'un an (c'est-à-dire que les données de 2023 ont été utilisées pour les calculs de 2024). Les données comparatives pour 2023 ont été établies à partir des données de 2022.

Les scores de l'indice ND-GAIN sont fournis avec un décalage de deux ans (c'est-à-dire que les scores de l'indice de 2022 ont été utilisés pour les calculs de 2024). Les données comparatives pour 2023 ont été établies à partir des scores de l'indice de 2021.

Les données externes sur les émissions de 2023 ont été obtenues en janvier 2025.

Couverture

La surveillance des placements souverains inclut le portefeuille d'investissements en titres de sociétés.

Le tableau 8 présente les pourcentages de couverture des données sur les émissions pour les placements souverains. Voir la note 5 pour plus de détails sur la méthode de calcul.

Tableau 8 : % de couverture des émissions souveraines

Couverture	2024	2023
% de couverture des données sur les émissions	58 %	55 %

Les émissions financées incluent uniquement la dette souveraine. La dette infranationale (par exemple, la dette provinciale ou étatique) ne fait actuellement l'objet d'aucune méthodologie d'émission, ce qui réduit le pourcentage de couverture des données.

La dette supranationale est exclue de cet indicateur. Pour plus de détails, consultez la section « Perspectives » ci-dessous.

Indicateur et qualité des données

Un indice de qualité des données, basé sur les lignes directrices du PCAF, a été calculé pour indiquer le niveau d'estimation des données saisies.

Les données d'émissions ont reçu un indice de qualité de 2. Lors du calcul de la note de qualité des données pour les placements souverains, une note de 2 est attribuée aux pays dont la majorité des émissions provient du secteur de l'énergie et pour lesquels des données déclarées sont disponibles. Pour tous les autres pays, une note de 5 est attribuée en raison de l'utilisation de données approximatives (proxies).

Résultats

Tableau 9 : Répartition des indicateurs climatiques souverains d'Aviva Canada

	AR 2024	2023
Intensité carbone souveraine t éq. CO ₂ /M\$ investi	189	219
Émissions absolues souveraines (attribuées en milliers de t éq. CO ₂)	490	479
Indice de qualité des données PCAF (1-5)	2	2

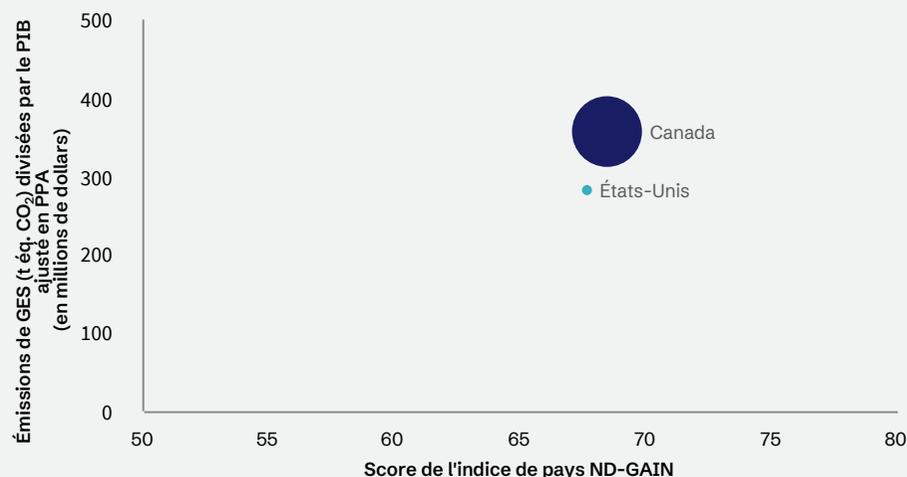
Les émissions absolues souveraines attribuées ont augmenté de 479 milliers de t éq. CO₂ à 490 milliers de t éq. CO₂. L'intensité carbone souveraine a diminué, pour passer à 189 t éq. CO₂/M\$ en montant investi (2023 : 219 t éq. CO₂/M\$ montant investi). Cela reflète une diminution du PIB ajusté en fonction de la PPA pour le Canada et une augmentation du facteur d'attribution des émissions absolues souveraines.

Comme le montre la figure 2, Aviva Canada est exposée uniquement aux émissions souveraines des pays développés, avec 80 % de la dette souveraine détenue par le Canada et 20 % aux États-Unis.

Perspective d'avenir

Un axe de développement futur consiste à envisager d'élargir la divulgation afin d'y inclure la dette supranationale et infranationale, lorsque la disponibilité et la fiabilité des données le permettent. Cette démarche suivra l'évaluation de la méthodologie de comptabilisation carbone du PCAF pour la dette supranationale (déjà publiée) et la dette infranationale (actuellement en consultation).

Figure 2 : Exposition des placements souverains aux risques liés au climat (scores de l'indice ND-GAIN et intensité des émissions souveraines pour les principaux placements souverains d'Aviva pour 2024)³



Légende (indice ND-GAIN, intensité t éq. CO₂/M\$ PPA ajusté PIB, % contribution à la valeur souveraine)

● États-Unis (68; 282; 20 %)

● Canada (68; 357; 80 %)

Notes de bas de page pour la note 6 :

- Cet indicateur est équivalent à l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille des placements souverains, basée sur les émissions de production / PIB ajusté en PPA, la pondération du portefeuille étant basée sur le montant investi sur la base de la valeur marchande.
- Consultez le site Web de l'Université de Notre Dame ici : gain.nd.edu/our-work/country-index/ (en anglais)
- Les émissions de GES (t éq. CO₂) divisées par le PIB ajusté en PPA (en millions de dollars) représentent l'intensité globale des émissions de production au niveau de l'économie en utilisant des données cohérentes avec les émissions au niveau de notre portefeuille décrites dans le tableau 9.

AR Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance raisonnable indépendante externe par EY en 2024. Pour les résultats de cette assurance, voir le rapport d'assurance indépendant.



Nos indicateurs climatiques

Note 7 - Investissement dans des actifs durables

Aviva Canada mesure ses investissements qui répondent à la définition d'actifs durables, telle qu'énoncée dans les critères de déclaration.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique et la note 11.

Approche et méthodologie

Notre définition des actifs durables repose sur la taxonomie et les critères sectoriels de la Climate Bonds Initiative (CBI).

Les actifs sont regroupés dans les sous-catégories suivantes :

- Verts : actifs se référant à une méthodologie d'évaluation scientifique externe pour leurs caractéristiques vertes ou identifiés comme « verts » dans la base de données des obligations vertes de la CBI;
- Durabilité : actifs se référant à une méthodologie d'évaluation scientifique externe ou identifiés comme « durables » dans la base de données des obligations sociales et durables de la CBI, y compris la dette liée à la durabilité;
- Fonds de transition et liés au climat : fonds de transition d'Aviva Investors et certains fonds de capital de risque axés sur le climat. Les objectifs et la stratégie du fonds sont pris en compte pour déterminer leur inclusion dans les investissements durables.

Principales estimations et hypothèses

Dans l'élaboration de notre définition, les notions de « vert » et de « durable » ont été évaluées en fonction des indicateurs externes actuels de reconnaissance environnementale.

Les investissements dans des actifs durables sont présentés principalement selon une approche fondée sur l'origine. Les obligations sont présentées sur la base de la valeur marchande.

Cible

Nous avons pour objectif d'investir 150 millions de dollars par an dans des actifs durables.

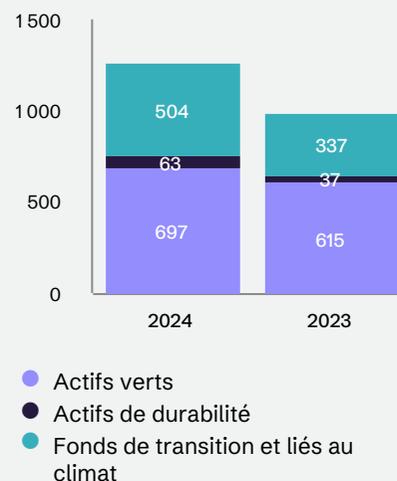
Notre objectif en matière d'actifs durables fait partie de notre pilier d'investissement de notre stratégie de mise en œuvre, comme décrit à la page 4 de ce rapport.

PT

Depuis la fin de 2019, nous avons investi 1 251 millions de dollars dans des actifs durables, tels que définis dans l'approche et la méthodologie.

Résultats

Figure 3 : Investissement dans des actifs durables (M\$) ^(AR)



Analyse

Nos investissements dans des actifs durables ont augmenté pour atteindre 1 264 millions de dollars comparativement à 989 millions de dollars, ce qui reflète principalement :

- Actifs verts : Un investissement additionnel (net des variations de la valeur marchande ou des désinvestissements) dans des obligations vertes a contribué pour 82 millions de dollars.
- Actifs de durabilité : Des investissements supplémentaires (nets des variations de la valeur marchande ou des désinvestissements) dans des obligations de durabilité ont contribué pour 26 millions de dollars;
- Fonds de transition et liés au climat : Des souscriptions additionnelles (nettes des rachats) en 2024 dans les fonds de transition et liés au climat à hauteur de 108 millions de dollars.

Notes de bas de page pour la note 7 :

^(AR) Cet indicateur a fait l'objet d'une assurance raisonnable externe indépendante, réalisée par EY en 2024 et PwC en 2023, lorsque cela était indiqué. Pour connaître les résultats de cette assurance, consultez le rapport d'assurance indépendant.

Note 8 - Pertes attribuables aux phénomènes météorologiques

Aviva Canada s'engage à aider ses clients à protéger leurs biens contre les inondations dévastatrices, les tempêtes de grêle, les tempêtes de vent, les feux de forêt, les ouragans et les tornades. Les protections « Reconstruire en mieux », lorsqu'elles s'appliquent, sont offertes dans nos polices afin de faciliter le règlement des demandes d'indemnisation liées aux dommages causés par l'eau, en permettant aux clients du Canada d'installer des matériaux plus écologiques et résistants aux événements futurs. Nous offrons également aux propriétaires des conseils professionnels indépendants et une installation fiable pour accroître leur confiance dans la réparation des dégâts d'eau, et ainsi réduire les dommages futurs et accélérer la reprise des activités. De plus, nos équipes internes de gestion des sinistres sur le terrain disposent d'une expertise pour les conseiller sur les garanties offertes dans le cadre du processus de réparation. Notre équipe de gestion des risques des entreprises conseille et accompagne nos clients sur les mesures à prendre pour protéger leurs locaux afin d'atténuer les conséquences des inondations et de s'assurer que nos clients commerciaux disposent de plans leur permettant de poursuivre leurs activités.

Aviva Canada mesure les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues (nettes de la réassurance) ainsi que les impacts météorologiques sur notre principal indicateur de performance financière, soit le ratio d'exploitation combiné (REC)¹. Le REC inclut l'effet de l'actualisation (REC actualisé). Aviva considère également le REC basé sur des réclamations non actualisées (REC non actualisé), car il reflète mieux la gestion réelle de l'entreprise. Cet indicateur est présenté sur une base non actualisée, conformément aux rapports précédents.

Critères de déclaration

La présente note doit être lue conjointement avec les politiques de déclaration climatique et la note 11.

Approche et méthodologie

Cet indicateur est présenté par Aviva Canada depuis plusieurs années dans le cadre de notre rapport sur le REC.

La rapidité de ces changements, ainsi que la capacité de la société à adopter des stratégies d'atténuation, pourraient influencer notre capacité à offrir des produits rentables à un prix raisonnable pour nos clients à long terme. Nous intégrons la possibilité d'événements météorologiques extrêmes dans notre tarification afin d'assurer son adéquation, et nous surveillons les pertes réelles attribuables aux phénomènes météorologiques par rapport aux pertes prévues, selon les secteurs d'activité. Les résultats des modèles de catastrophes sont complétés par des scénarios de sinistres élaborés à l'interne.

Au Canada, un événement catastrophique (CAT) est « un événement ou une série d'événements dont la nature ou la durée est telle que les processus et les ressources ordinaires de prise en charge des sinistres doivent immédiatement être modifiés ou renforcés, afin que le service à la clientèle et le contrôle des sinistres soient maintenus. On parle généralement d'un montant supérieur à 5 millions de dollars ou de plus de 500 demandes d'indemnisation ». Nous continuerons de collaborer avec notre réseau de fournisseurs privilégiés pour définir les attentes en matière de pratiques durables et établir ces bases importantes pour l'avenir. Les municipalités reconnaissent également la nécessité d'un changement et améliorent leurs codes du bâtiment afin d'accroître leur résilience face à la multiplication probable des phénomènes météorologiques.

Aviva Canada offre une couverture de réassurance contre les catastrophes, couvrant les risques liés au climat ainsi que les tremblements de terre jusqu'à une récurrence de 500 ans, conformément aux exigences réglementaires. À moyen et long terme, il est possible que les primes que nous devons facturer pour couvrir notre exposition aux risques augmentent en fonction de l'intensité et

de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

Résultats et analyses

Comme le montrent les figures 4 et 5, les pertes réelles liées aux phénomènes météorologiques en 2024 sont supérieures aux pertes prévues liées aux conditions météorologiques, sur la base de la moyenne à long terme (MLT).

Les pertes attribuables aux phénomènes météorologiques ont été supérieures aux prévisions en raison de la fréquence accrue des catastrophes naturelles tout au long de l'année, notamment un certain nombre de tempêtes, de grêle, d'incendies de forêt et d'inondations en Ontario, en Alberta et au Québec.

Dans la figure 4, lorsque les pertes réelles liées aux conditions météorologiques sont égales à la MLT, le pourcentage est égal à 0 %. Une performance supérieure aux prévisions entraînera un pourcentage négatif, tandis qu'une performance inférieure aux prévisions entraînera un pourcentage positif.

Dans la figure 5, lorsque l'impact sur le REC non actualisé est conforme aux attentes, le pourcentage est égal à 0 %. Une performance supérieure aux attentes correspond à un pourcentage négatif (d'où une réduction du REC non actualisé) et une performance inférieure aux attentes correspond à un pourcentage positif (d'où une augmentation du REC non actualisé).

Figure 4 : Pertes réelles d'Aviva Canada liées aux intempéries par rapport aux pertes prévues (par année, hors réassurance). Source : Aviva Canada

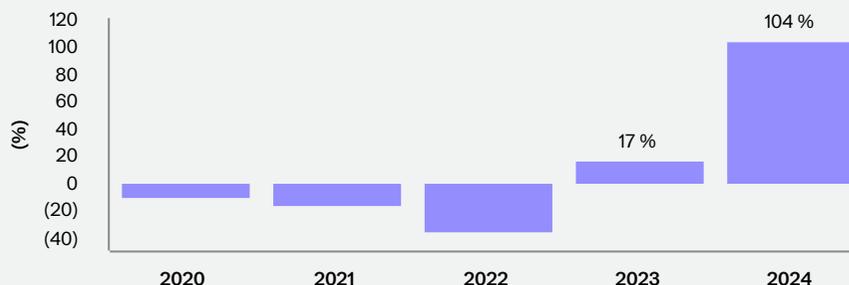
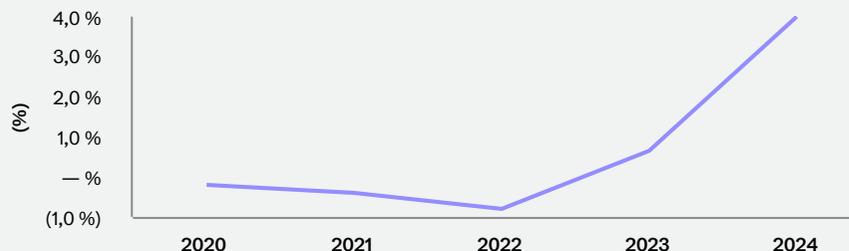


Figure 5 : Impact des conditions météorologiques sur le REC¹ non actualisé d'Aviva Canada (net de réassurance). Source : Aviva Canada



Notes de bas de page pour la note 8 :

1. Une définition complète et des informations complémentaires sur le ratio d'exploitation combiné sont disponibles dans la section « Autres informations » du rapport annuel et des comptes 2024 d'Aviva plc.



Note 9 - Objectifs fondés sur la science

Aviva plc utilise des objectifs fondés sur la science, validés par l'initiative Science-Based Targets en décembre 2022, pour suivre ses progrès par rapport à ses ambitions. Les objectifs d'Aviva plc applicables à Aviva Canada, ainsi que les progrès d'Aviva plc et d'Aviva Canada en 2024, sont présentés ci-dessous.

Domaine d'application des mesures climatiques	Objectif scientifique d'Aviva	Indicateur	Progrès par rapport à l'objectif
Activités d'Aviva ➤	Aviva plc s'engage à ce que 70 % de ses fournisseurs en biens et services (par montant de dépense) se soient fixé des objectifs validés par la SBTi d'ici 2025	Pourcentage des fournisseurs, selon les dépenses, couvrant les biens et services achetés, qui disposent d'objectifs de réduction des émissions validés par la SBTi	Au 31 décembre 2024, 51 % des fournisseurs d'Aviva plc, selon les dépenses d'achat, avaient des objectifs de réduction des émissions validés par la SBTi (Aviva Canada - 51 %)
Investissements ➤	Aviva plc s'engage à ce que 33 % de son portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts (par montant de l'investissement) soient conformes à des objectifs validés par la SBTi d'ici 2025	Pourcentage du portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts par des entreprises agréées par la SBTi (moyenne pondérée)	Au 31 décembre 2024, 39 % du portefeuille d'actions, d'obligations et de prêts d'Aviva plc avait des objectifs validés par la SBTi (Aviva Canada - 30 %)
Activités d'Aviva ➤	Aviva plc s'engage à réduire de 90 % ses émissions opérationnelles de portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2019	Pourcentage de réduction des émissions absolues de portée 1 et 2 par rapport à la référence 2019	Au 31 décembre 2024, les émissions de portées 1 et 2 d'Aviva plc avaient diminué de 51 % par rapport à l'année de référence 2019 (Aviva Canada - 60 %)

Pour Aviva plc, les objectifs et les pourcentages de couverture liés à la décarbonation de notre portefeuille d'investissement incluent tous les actifs de clients externes concernés, gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires. Le processus de définition des objectifs pour nos objectifs fondés sur la science nous a conduit à inclure les actifs externes sous mandats discrétionnaires, aux côtés des actifs comptabilisés dans le bilan du Groupe. En raison de limitations de données et de lacunes méthodologiques, nous ne sommes actuellement pas en mesure de communiquer les émissions financées associées aux investissements gérés dans le cadre de mandats discrétionnaires. Par conséquent, les progrès présentés ci-dessus ont été calculés en excluant ces mandats du scénario de référence et des résultats 2024.



Note 10 - Risques de litige

Les litiges liés aux changements climatiques continuent de prendre de l'ampleur. Chaque année, ils gagnent en importance en tant que moyen d'influencer les décisions politiques et le comportement des entreprises dans divers secteurs, touchant à la fois les gouvernements et les sociétés.

Approche d'Aviva

Aviva estime que la meilleure façon d'atténuer les risques de litige liés aux changements climatiques est de maintenir une gouvernance rigoureuse entourant notre exposition à ces enjeux, comme le décrit la section sur la gouvernance de ce rapport. De plus, Aviva évalue que l'impact direct de tout recours juridique, ainsi que les amendes potentielles qui pourraient en découler, demeure faible à l'échelle de notre portefeuille.

Notre analyse des risques de litiges liés au climat se concentre sur les domaines clés suivants :

- Les impacts financiers directs découlant des risques associés à la souscription de produits d'assurance responsabilité (c'est-à-dire lorsque Aviva assure des clients qui font eux-mêmes l'objet de poursuites);
- Les impacts financiers directs liés à un manquement aux exigences réglementaires et/ou aux obligations de divulgation;
- D'autres impacts financiers potentiellement importants découlant de poursuites intentées directement contre Aviva.

Risques liés aux produits d'assurance de responsabilité

En ce qui concerne les risques découlant de la souscription de produits d'assurance de responsabilité, notre évaluation a révélé que la majorité des risques de litiges liés aux changements climatiques concernent les produits suivants :

- L'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants;
- L'assurance responsabilité professionnelle;

Le risque de litige climatique associé à chacun de ces produits est considéré comme faible, en raison d'une combinaison de facteurs, notamment des restrictions dans la formulation des polices et de faibles expositions dans les secteurs à haut risque.

Risques liés au non-respect des exigences ou déclarations réglementaires

Il existe plusieurs exigences réglementaires en matière de déclaration liée au climat et à la durabilité qui ont actuellement, ou auront à l'avenir, un impact direct sur Aviva Canada (par exemple, la ligne directrice B-15 sur la gestion des risques climatiques du BSIF, la ligne directrice de l'AMF sur la gestion des risques climatiques, ainsi que la Loi sur la concurrence (Canada)).

Nous examinons régulièrement les nouvelles exigences ou les modifications proposées aux exigences existantes, et nous continuons d'améliorer nos contrôles internes et nos formations (notamment en ce qui concerne les risques d'écoblanchiment) afin de demeurer conformes. À la suite des examens effectués dans ces domaines, Aviva a évalué que le risque actuel d'un impact financier direct important découlant du non-respect des exigences réglementaires liées aux déclarations climatiques et de durabilité est faible.

Risques liés à d'autres sources de litiges directs contre Aviva

Outre les domaines mentionnés précédemment, des travaux ont été menés tout au long de 2024 afin d'identifier d'autres sources potentielles de risques de litiges liés aux changements climatiques qui pourraient entraîner des poursuites directes contre Aviva. Bien qu'il existe des litiges climatiques au Canada, leur fréquence est moindre comparativement aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Nous reconnaissons que le risque de litige constitue un domaine d'intérêt croissant pour les entreprises et les organismes de réglementation. C'est pourquoi nous avons pris des mesures pour continuer à renforcer nos pratiques de divulgation non financière et nos contrôles contre l'écoblanchiment tout au long de 2024. Nous poursuivrons la surveillance et l'évaluation des risques de litiges liés au climat en 2025.



Note 11 - Critères de déclaration

Les critères de déclaration pour chacun des indicateurs du GIFCC sont définis ci-dessous :

Émissions opérationnelles

Émissions opérationnelles de portée 1	
Définition	Quantité totale d'émissions directes de GES provenant des activités d'Aviva (portée 1). La portée 1 couvre les émissions opérationnelles provenant de sources détenues. Pour Aviva Canada, cela comprend le gaz naturel provenant des espaces loués et le kilométrage des véhicules de fonction.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Combustion de carburant Le gaz naturel est le principal combustible utilisé dans les opérations d'Aviva Canada et sert au chauffage et à la climatisation de nos bureaux.</p> <p>Les données de consommation de gaz naturel sont fournies directement par le fournisseur, à l'exception de quelques petits bureaux où les données sont fournies par le propriétaire via les charges locatives. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ).</p> <p>Véhicules de fonction Le kilométrage des véhicules de fonction (flotte jaune) est calculé à partir du système de dépenses. Les données reçues sont ensuite multipliées par les facteurs d'émission du Department for Energy Security and Net Zero (DESNZ) afin d'estimer les émissions de carbone des véhicules de fonction.</p> <p>Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées sur la base des chiffres de consommation historiques.</p> <p>Les émissions fugitives étant négligeables, elles ont été exclues des émissions opérationnelles de portée 1.</p> <p>Comme l'a établi Aviva Plc, l'année de référence est 2019; par conséquent, Aviva Canada a adopté la même année de référence. Aucun retraitement n'a été effectué pour l'exercice en cours par rapport à l'année de référence.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.



Émissions opérationnelles de portée 2

Définition	<p>Quantité totale d'émissions indirectes de GES provenant de l'énergie achetée (portée 2). Les émissions de portée 2 couvrent les émissions générées par l'électricité utilisée dans tous les bâtiments qu'exploite Aviva Canada, telles que calculées selon la méthodologie basée sur l'emplacement et le marché.</p> <p>Basé sur l'emplacement Émissions opérationnelles provenant de sources non détenues (par exemple, les centrales électriques), en utilisant une intensité moyenne d'émissions pour les réseaux électriques sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Cela inclut l'électricité achetée, le chauffage municipal et la climatisation.</p> <p>Basé sur le marché Émissions opérationnelles dans les cas où nous avons des accords contractuels pour de l'électricité issue de sources renouvelables, p. ex., via un tarif fournisseur certifié pour de l'électricité verte.</p>
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Au Canada, les données de consommation, y compris celles relatives au chauffage municipal et à la climatisation, sont fournies par les propriétaires à partir des factures de services publics et attribuées à Aviva en fonction de la superficie occupée.</p> <p>Déclaration basée sur l'emplacement Conformément aux directives du champ d'application 2 du protocole GHG, les données totales d'électricité achetée sont multipliées par les facteurs d'émission de l'AIE.</p> <p>Déclaration basée sur le marché L'achat de certificats d'énergie (p. ex., certificats d'énergie renouvelable (CER)) est exclu du total de l'électricité. Le reste est multiplié par le facteur de réseau moyen tiré de DESNZ pour la production d'électricité de la période de référence.</p> <p>Lorsque les données réelles ne sont pas disponibles, généralement pour les mesures de décembre en raison du calendrier de déclaration, les données sont extrapolées à partir des données historiques de consommation.</p> <p>Comme l'a établi Aviva Plc, l'année de référence est 2019; par conséquent, Aviva Canada a adopté la même année de référence. Aucun retraitement n'a été effectué pour l'exercice en cours par rapport à l'année de référence.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.



Émissions opérationnelles de portée 3	
Définition	Quantité totale d'émissions opérationnelles indirectes (hors portée 1 et portée 2) générées dans la chaîne de valeur, incluant les émissions en amont et en aval (portée 3). Les émissions opérationnelles de portée 3 couvrent les émissions opérationnelles liées aux déplacements professionnels (avion, train, voitures personnelles utilisées à des fins professionnelles et taxis), à l'eau, aux déchets, au transport et à la distribution d'électricité et au télétravail; les catégories de la portée 3 incluses sont présentées dans la note 3 - Déclaration sur les changements climatiques.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Déplacements professionnels Pour les déplacements professionnels effectués par avion, train et taxi, les données sur la distance totale parcourue sont obtenues auprès des prestataires de gestion des déplacements professionnels sur une base trimestrielle. La distance parcourue pour les déplacements professionnels en véhicule personnel est calculée à partir des systèmes de dépenses du Groupe qui remboursent les collègues sur la base du coût par kilomètre (km) parcouru. Les déplacements sont mesurés ou convertis en km. Les déplacements aériens sont classés par distance parcourue, les vols court-courriers étant définis comme des vols de moins de 500 km et les vols long-courriers de plus de 500 km, et calculés en fonction de la classe de service (première, affaires, économique) et des facteurs d'émission DESNZ sont appliqués à chaque classe.</p> <p>Eau et déchets Les données sont fournies par les propriétaires. Les données sur la production de déchets sont également fournies par les propriétaires. L'eau est mesurée en m³ et les déchets en tonnes. Les facteurs d'émission publiés par le DESNZ sont appliqués à la quantité totale d'eau et de déchets pour estimer les émissions, en éq. CO₂.</p> <p>Transport et distribution d'électricité La transmission et la distribution d'électricité (T et D) correspondent à l'énergie nécessaire pour transférer l'électricité du générateur à l'utilisateur final, mesurée en kWh et convertie en éq. CO₂.</p> <p>Travail à domicile Les émissions liées au télétravail sont calculées à l'aide des facteurs d'émission publiés par les instances gouvernementales (DESNZ), multipliés par l'effectif et le taux d'inoccupation des bureaux. Les émissions liées au télétravail ne sont actuellement pas couvertes par l'assurance externe ni comptabilisées dans le total de la portée 3, mais nous les comptabilisons dans nos émissions totales pour lesquelles nous achetons des crédits carbone afin de les compenser.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.





Pourcentage des émissions d'éq. CO2 des activités d'Aviva compensées annuellement/compensations carbone (tonnes d'éq. CO₂)	
Définition	Les émissions opérationnelles d'éq. CO ₂ sont compensées par les opérations d'Aviva grâce à l'achat de crédits carbone Gold Standard, Voluntary Carbon Scheme et Carbon Emission Reduction provenant de projets d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau propre et de production d'énergie renouvelable sur le marché volontaire du carbone.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Pourcentage/Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Nous achetons des réductions d'émissions volontaires certifiées Gold Standard, Verified Carbon Standard et Certified Emission Reduction Standard. Ces crédits carbone proviennent de projets communautaires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau potable et de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement, via le marché volontaire du carbone. Une fois émis et achetés, les crédits sont transférés vers le registre carbone correspondant, de sorte qu'ils ne peuvent plus être utilisés ni vendus. Aviva s'approvisionne en crédits carbone auprès d'entreprises accréditées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA).</p> <p>Dans nos rapports, nous indiquons une estimation du volume de crédits requis pour la dernière période de l'année. Par conséquent, nous pouvons inclure dans nos rapports des compensations achetées et qu'Aviva s'est engagée à retirer à la date de clôture, par communication au courtier.</p>
	$\text{Pourcentage de compensation carbone réalisé} = \frac{\text{Nombre total de crédits achetés}}{\text{Quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3}} \times 100\%$
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.

Émissions basées sur l'emplacement de portées 1 et 2 - (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	Intensité des gaz à effet de serre (GES) calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (localisées) par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que divulgué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, représentés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	<p>L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale des émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada.</p> <p>Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur l'emplacement) sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.</p>
Source	Les données d'émissions proviennent du système de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes du Groupe.

Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total

Définition	L'intensité des émissions de gaz à effet de serre est calculée comme la quantité totale des émissions de la portée 1, de la portée 2 (basée sur l'emplacement), et des émissions opérationnelles de la portée 3, divisée par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et commissions, tels que présentés dans l'état consolidé des résultats, conformément au rapport annuel et aux comptes d'Aviva plc, et exprimés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t d'éq CO ₂) /M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (localisées) et de portée 3 est divisée par le revenu total d'Aviva Canada en millions de dollars. Une méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3 sont calculées selon la méthode décrite dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes du Groupe.

Émissions totales basées sur l'emplacement (t éq. CO₂)/employé

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3 par employé.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq. CO ₂ (t éq. CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur l'emplacement) et de portée 3, divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur l'emplacement reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de référence tel que fourni par notre équipe RH du Groupe. Les émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.

Émissions basées sur le marché de portées 1 et 2 (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total

Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que communiqué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, et exprimé en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂) /M\$ de revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : quantité totale d'émissions de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada. Les données sur les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2 (basées sur le marché) sont calculées selon la méthode décrite dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portée 1 et de portée 2.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe. Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes du Groupe.



Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/M\$ de revenu total	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 par million de dollars de revenu total. Le revenu total représente la somme des revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions, conformément au compte de résultat consolidé, tel que divulgué pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes d'Aviva plc, exprimés en dollars canadiens.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t d'éq CO ₂) / \$m Revenu total
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et opérationnelles de portée 3 est divisée par le revenu total en millions de dollars pour Aviva Canada. Les données sur les émissions opérationnelles de portées 1 et 2 (basées sur le marché) et de portée 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externes fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe (émissions de portées 1 et 2 et opérationnelles de portée 3) Les revenus d'assurance et des revenus de frais et de commissions sont des mesures financières divulguées pour Aviva Canada dans le rapport annuel et les comptes du Groupe.

Émissions totales basées sur le marché (t éq. CO₂)/employé	
Définition	Intensité des GES calculée comme la quantité totale d'émissions de GES opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basée sur le marché) et de portée 3 par employé.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂)/employé
Méthode de calcul et de déclaration	L'intensité des GES est calculée comme suit : la quantité totale des émissions opérationnelles de portée 1, de portée 2 (basées sur le marché) et de portée 3 est divisée par le nombre total d'employés. Une méthode basée sur le marché reflète l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels se produit la consommation d'énergie. Le nombre d'employés est basé sur l'effectif au 31 décembre de l'année de déclaration tel que fourni par l'équipe RH du Groupe. Les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3 sont calculées sur la base de la méthode mise en évidence dans les critères de déclaration externe fournis pour les émissions opérationnelles de portées 1, 2 et 3.
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.

Émissions opérationnelles - absolues	
Définition	Les données absolues d'éq CO ₂ incluent les émissions de nos bâtiments, les déplacements professionnels, l'eau et les déchets mis en décharge générés au cours de l'année.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions d'Aviva Canada dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	Tonnes d'éq CO ₂ (t éq CO ₂)
Méthode de calcul et de déclaration	Les données sur les émissions opérationnelles des portées 1, 2 et 3 sont établies selon la méthode indiquée dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.



Consommation totale d'énergie	
Définition	La quantité totale d'énergie consommée dans les bâtiments occupés par Aviva Canada au moyen de sources d'énergie renouvelables et non renouvelables.
Portée	Ces données visent la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. Nous incluons les émissions des entités d'Aviva Canada sur lesquelles nous exerçons un contrôle opérationnel, comme indiqué dans la « Note 4 - Émissions opérationnelles ».
Unités	MWh
Méthode de calcul et de déclaration	<p>La consommation d'énergie est le total des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité renouvelable ; • Consommation moyenne d'électricité du réseau; • Consommation de gaz naturel; de chauffage municipal et de climatisation <p>La consommation totale d'électricité est calculée comme la somme de la quantité totale d'électricité produite/consommée à partir de sources renouvelables et non renouvelables.</p>
Source	Processus de déclaration environnementale opérationnelle du Groupe.
Émissions financées	
Définition	<p>Les indicateurs d'émissions financées couvrent les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'Aviva Canada finance par l'intermédiaire de ses investissements dans le cadre de la catégorie 15 de la portée 3 du Protocole sur les GES. La divulgation des émissions financées englobe plusieurs indicateurs différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions absolues de GES attribuées à un investissement; • Intensité économique en carbone (IEC), représentant l'intensité des émissions de GES attribuées aux investissements par million de dollars investi. Le montant investi est basé sur une valeur nominale, à la fois pour articuler les progrès par rapport aux ambitions du Groupe à l'horizon 2030 et pour la divulgation de l'intensité déclarée dans la note 5. L'IEC calculée à l'aide du montant investi sur la base de la valeur de marché est également surveillée par le Groupe; • Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) par chiffre d'affaires, représentant l'intensité carbone moyenne pondérée de l'entreprise investie par chiffre d'affaires, où l'intensité carbone de chaque entreprise investie par chiffre d'affaires correspond à ses émissions de GES par rapport à ses revenus générés, et la pondération étant la pondération de l'investissement dans le portefeuille.
Portée	<p>Les émissions de portée 1 et 2 des sociétés dans lesquelles nous investissons sont mesurées. Ces émissions sont basées sur les dernières données déclarées ou estimées (lorsque les données déclarées ne sont pas disponibles) concernant Aviva Canada. Les émissions correspondent à la part des émissions des sociétés dans lesquelles nous investissons qui est attribuée à Aviva Canada en fonction de sa part d'investissement ou de son niveau de financement. Nous n'incluons pas les émissions de portée 3 des sociétés dans lesquelles nous investissons, en raison de préoccupations concernant la double comptabilisation, la qualité des données et le niveau d'estimation, comme indiqué à la note 5 du présent rapport.</p> <p>En ce qui concerne Aviva Canada, les émissions financées pour notre portefeuille d'entreprise sont calculées pour les catégories d'actifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations de sociétés; • Actions cotées.
Unités	<p>Émissions absolues de gaz à effet de serre attribuées : millions de tonnes métriques équivalent CO₂ (millions de t éq. CO₂)</p> <p>Intensité carbonique économique : t éq. CO₂ par million de dollars investi</p> <p>Intensité carbonique selon le revenu : t éq. CO₂ par million de dollars américains de revenu de l'entreprise dans laquelle nous investissons</p>



Émissions financées

Méthode de calcul et de déclaration

Les méthodes utilisées pour calculer les émissions financées sont basées sur la deuxième édition du Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A : Financed Emissions publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) le 19 décembre 2022.

Les émissions absolues sont calculées en attribuant une partie des émissions totales de l'entité émettrice au niveau d'investissement relatif d'Aviva Canada. Les émissions absolues financées associées aux placements en titres de créance et en actions sont attribuées en considérant l'encours (valeur nominale pour les titres de créance cotés, valeur de marché pour les titres de créance et montant prêté dans tous les autres cas) de l'entité émettrice comme une partie de la valeur totale de l'entité ou de l'actif. Dans le cas des sociétés cotées, il s'agit de la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC); sinon, c'est le total des dettes et des capitaux propres de l'entité émettrice qui est utilisé.

L'intensité carbonique économique est calculée en divisant le total des émissions absolues attribuées par le montant de l'investissement basé sur la valeur nominale, aux fins de la présentation de l'intensité dans la note 5 et de l'articulation des progrès par rapport aux ambitions du Groupe pour 2030. L'intensité carbone économique, calculée à partir du montant des investissements basé sur la valeur de marché actuelle, est également surveillée par le Groupe.

L'intensité carbonique moyenne pondérée par chiffre d'affaires est obtenue en calculant d'abord les émissions absolues de chaque entreprise par million de dollars de chiffre d'affaires (t éq CO₂ divisées par million de dollars de chiffre d'affaires), puis en calculant une moyenne pondérée pour le portefeuille concerné, avec une pondération basée sur la valeur actuelle des investissements.

Les indicateurs d'émissions souveraines sont présentés séparément de ceux des entreprises et ne doivent pas être agrégés, compte tenu du double comptage inhérent des mêmes émissions sous-jacentes dans les deux catégories d'indicateurs (les émissions de GES souveraines à l'échelle nationale incluraient les émissions des entreprises).

Les émissions financées couvrent les classes d'actifs pour lesquelles des méthodologies de calcul externes existent et pour lesquelles les données d'émissions sont disponibles et répondent à nos seuils de qualité requis. Notre approche de mesure des émissions consiste à utiliser des données de la plus haute qualité, conformément à la norme PCAF. Une ventilation du score de qualité des données PCAF est fournie dans le cadre de la publication. Notre « pourcentage de couverture des données d'émissions » est inclus dans la note 5. Les investissements dans des fonds cotés en bourse ont été exclus des calculs d'émissions absolues et du « pourcentage de couverture des données d'émissions ».

Source

Les mesures d'émissions financées sont basées à la fois sur les données d'actifs collectées à partir des processus internes de déclaration financière d'Aviva et sur les données d'émissions collectées à partir de diverses sources et décrites plus en détail ci-dessous.

Les données financières et d'émissions déclarées proviennent des sources suivantes :

- MSCI¹ pour le crédit et les actions. MSCI base ses données sur des sources d'entreprise (telles que les rapports annuels, les rapports de responsabilité sociale des entreprises et les sites web des entreprises), le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) ainsi que les bases de données gouvernementales (lorsque les données ne sont pas disponibles via les divulgations directes des entreprises).

Les données estimées sur les émissions proviennent des sources suivantes :

- Estimations MSCI pour le crédit et les actions. Si disponibles, les estimations sont basées sur les données historiques de revenu propres à l'entreprise. Plus généralement, elles reposent sur un modèle d'intensité spécifique à un secteur d'activité, qui utilise les émissions actuelles et/ou historiques pour estimer l'intensité carbone d'un secteur d'activité donné et applique cette intensité estimée au revenu de l'entreprise.

1. Certaines informations ©2025. MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation.



Indicateur des placements souverains

Définition	Cette mesure couvre l'exposition de nos fonds souverains ou d'État et détermine l'indice ND-GAIN (risque physique) et les notes d'intensité des émissions des fonds souverains pour ces États souverains (risque de transition).
Portée	Cet indicateur couvre la dette souveraine des fonds d'investissement d'entreprise et se limite aux émissions de production souveraine (hors émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie en raison des limites de disponibilité et de qualité des données). Les émissions de consommation (produites localement et importées) ne sont actuellement pas mesurées. La dette infranationale et supranationale est exclue du périmètre de déclaration.
Unités	Indice ND-GAIN : mesuré sur un indice compris entre 0 et 100, 0 étant le score le plus bas et 100 le score le plus élevé. Émissions absolues attribuées à la production souveraine : mesurées en millions de tonnes métriques équivalent CO ₂ (millions de t d'éq CO ₂). Intensité des émissions de la production souveraine : mesurée en millions de t d'éq CO ₂ /M\$ de montant investi attribué.
Méthode de calcul et de déclaration	Les émissions souveraines absolues attribuées et l'intensité des émissions souveraines sont basées sur la méthodologie des obligations souveraines publiée par le Partenariat pour la comptabilité carbone financière (PCAF) en décembre 2022. Les émissions souveraines sont attribuées en divisant l'exposition actuelle (sur la base de la valeur de marché) par le PIB ajusté en PPA de l'émetteur souverain. L'intensité souveraine au niveau du portefeuille est calculée comme les émissions de production souveraines attribuées par million de dollars investi. Une ventilation du score de qualité des données du PCAF est fournie dans le cadre de la publication. L'indice ND-GAIN (University of Notre Dame's Adaptation Initiative) ¹ mesure la vulnérabilité et la préparation d'un pays aux changements climatiques. Nos participations souveraines dont l'indice ND-GAIN est inférieur à 50 sont également mesurées; il s'agit de pays très ou modérément vulnérables aux changements climatiques. Nous représentons l'intensité souveraine et l'indice ND-GAIN pour nos expositions souveraines les plus importantes. Une mesure globale des émissions et de l'intensité souveraines absolues est également fournie pour l'ensemble du portefeuille souverain.
Source	La mesure repose à la fois sur les données d'exposition souveraine collectées à partir des systèmes internes d'Aviva et des sources externes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • University of Notre Dame (mesure de l'indice national ND-GAIN)¹; • Banque mondiale (PIB ajusté en PPA)²; • PRIMAP-hist (Émissions de GES liées à la production)³.

1. Copyright © 2024 Université de Notre-Dame. Cet indice utilise les données de 2022.

2. Les données de la Banque mondiale sont fournies sous licence Creative Commons By 4.0 DEED. Programme de comparaison internationale, Banque mondiale | Base de données des indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale | Programme PPA Eurostat-OCDE. © 2024 Groupe de la Banque mondiale, Tous droits réservés.

3. L'ensemble de données historiques sur les émissions PRIMAP (PRIMAP-hist) est un ensemble de données qui combine les données d'inventaire de la CCNUCC avec plusieurs autres ensembles de données publiés pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre (basé sur la « version 2.5 » de PRIMAMP-hist)





Investissement dans des actifs durables

Définition	Notre investissement dans les actifs durables est composé de quatre sous-catégories : actifs verts, actifs durables, obligations sociales et fonds liés à la transition et au climat. Voir le tableau suivant pour plus de détails sur la définition d'un actif durable.
Portée	L'investissement dans des actifs durables couvre le portefeuille d'investissement des sociétés.
Unités	En millions de dollars canadiens (\$)
Méthode de calcul et de déclaration	<p>L'investissement dans des actifs durables est présenté à la date de clôture et présente les actifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidé IFRS qui répondent à la définition d'un actif durable.</p> <p>Le montant de l'investissement est basé sur la valeur d'origine des investissements comptabilisés à la date de déclaration. Lorsque la valeur d'origine n'est pas disponible, la valeur de marché est utilisée. Dans la mesure où la valeur de marché est utilisée, elle inclura toute variation de la valeur de marché au cours de la période, ainsi que l'impact des cessions/tirages. Tous les actifs durables, à l'exception des obligations, sont valorisés sur la base de la valeur d'origine. Les obligations sont valorisées sur la base de la valeur de marché.</p>
Source	<p>Cet indicateur est basé sur les données d'actifs collectées auprès des systèmes internes d'Aviva. Concernant les obligations, les données de la Climate Bonds Initiative (CBI) sont utilisées pour déterminer si les obligations sont des actifs verts, sociaux ou durables (y compris liés à la durabilité).</p> <p>En ce qui concerne les fonds liés à la transition et au climat, l'admissibilité est évaluée fonds par fonds, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tenant compte du fait que le fonds soit un fonds de l'article 8 ou 9 en vertu du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR); • Pour les autres fonds, une évaluation qualitative de la mesure dans laquelle un objectif clé du fonds est de promouvoir des caractéristiques durables, environnementales ou sociales (ou toute combinaison de ces caractéristiques), ou si un objectif clé est de parvenir à une réduction des émissions. <p>Le Fonds de transition climatique Canada - Core Plus ne considère les entreprises admissibles à un investissement de base (90 % de la valeur marchande du portefeuille) que si elles répondent à la définition des résultats « Solutions » (émetteurs dont les services fournissent des solutions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques) ou « Transition » (émetteurs positivement alignés pour être résilients dans un climat plus chaud et une économie à faibles émissions de carbone) tels qu'évalués par des outils exclusifs.</p>

Définition des actifs durables - répartis par classe d'actifs

Classe d'actifs	Actifs verts	Actifs de durabilité	Obligations sociales sociaux	Fonds de transition et liés au climat
Obligations et prêts	Actifs répondant aux critères définissant les obligations sociales et durables de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations durables de la CBI (y compris les obligations durables et liées à la durabilité) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ . Prêts liés à la durabilité qui respectent les principes entourant les prêts liés à la durabilité (SLLP) de la Loan Market Association (LMA) et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	Actifs répondant aux critères définissant les obligations sociales et durables de la CBI et ayant fait l'objet d'un examen externe ¹ .	
Fonds				<p>Fonds de transition climatique². Fonds de transition sociale. Fonds de transition pour le capital naturel. Fonds de capital de risque pour la lutte contre les changements climatiques et la décarbonation³.</p> <p>L'admissibilité est évaluée au cas par cas pour chaque fonds, en tenant compte notamment du fait que le fonds est classé comme un fonds de portée 8 ou 9 selon le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).</p>

1. Un examen externe est une évaluation réalisée par un tiers indépendant et comprenant soit une assurance par un tiers, soit des avis de seconde partie (SPO), soit une vérification dans le cadre de la certification des obligations climatiques, soit une notation par une agence de notation. Cette évaluation examinera les caractéristiques écologiques, sociales ou de durabilité de l'émission au regard d'un cadre internationalement reconnu (tel que les Principes des obligations vertes).

2. Les fonds de transition climatique comprennent uniquement les fonds Aviva Investor : le Fonds d'actions européennes de transition climatique (CTEF), le Fonds commun de transition climatique canadien Core Plus, le Fonds d'actions mondiales de transition climatique (CTGE), le Fonds de crédit mondial de transition climatique (CTGC) et le Fonds d'actifs réels de transition climatique (CTRA).

3. Cela inclut le Clean Growth Fund (CGF), le EIP Deep Decarbonization Frontier Fund LLP et le Environmental Technologies Fund (ETF). Ces fonds ne sont pas gérés par Aviva Investors ; nous ne reconnaissons donc que nos investissements directs.

Pertes liées aux conditions météorologiques

Définition	<p>Le risque physique d'Aviva est mesuré au moyen de la mesure des pertes liées aux conditions météorologiques. L'impact des conditions météorologiques sur notre ratio d'exploitation combiné (REC) ainsi que l'impact réel des pertes météorologiques par rapport aux pertes attendues sont calculés.</p> <p>Le REC est une mesure financière de la rentabilité de souscription des assurances générales (AG), calculée comme le total des coûts de souscription (y compris les sinistres) dans nos entités d'AG, exprimé en pourcentage des primes nettes acquises. Un REC inférieur à 100 % indique une souscription rentable.</p> <p>Les phénomènes météorologiques suivants au Canada sont classés comme des événements catastrophiques (CAT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inondations, tempêtes de vent, grêle et incendies de forêt.
Portée	Les pertes liées aux conditions météorologiques au Canada ne prennent en compte que les demandes d'indemnisation pour les sinistres catastrophiques.
Unités	<p>Pertes réelles liées aux conditions météorologiques par rapport aux pertes attendues : pourcentage (%)</p> <p>Impact climatique sur le ratio d'exploitation combiné (REC) d'Aviva : pourcentage (%)</p>
Méthode de calcul et de déclaration	<p>Les pertes attendues liées aux conditions météorologiques sont basées sur la moyenne à long terme (MLT). La MLT tient compte du volume d'affaires souscrites et de la structure de réassurance en place durant l'année d'accident concernée.</p> <p>Les pertes réelles liées aux conditions météorologiques sont calculées à partir des sinistres payés, déclarés et encourus mais non déclarés (IBNR) pour l'année d'accident concernée. Les pertes météorologiques, qu'elles soient réelles ou attendues, sont présentées nettes des programmes de réassurance en place.</p>
Source	La mesure est basée sur les données réelles et prévues relatives aux sinistres et à la réassurance obtenues à partir des systèmes financiers.



Rapport de certification du professionnel en exercice indépendant

À la direction d'Aviva Canada Inc.

Étendue

Nous avons été chargés par Aviva Canada Inc. (« Aviva ») de réaliser une « mission d'assurance raisonnable », au sens des Normes canadiennes de missions de certification (NCMC), ci-après appelée la « mission », visant la délivrance d'un rapport sur les principaux indicateurs de performance d'Aviva présentés en détail dans l'annexe ci-jointe (collectivement, l'« objet considéré ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 figurant dans le rapport Déclaration sur les changements climatiques 2024 d'Aviva Canada (le « rapport »).

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure de certification n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons par d'opinion sur celles-ci.

Critères appliqués par Aviva

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, Aviva a appliqué les lignes directrices pertinentes contenues dans le guide intitulé The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (le « protocole des GES ») et les Lignes directrices du Champ d'application 2, la norme 2022 du Partnership for Carbon Accounting Financials (« PCAF »), et la norme Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions, Second Edition, ainsi que des critères élaborés en interne qui sont décrits à l'annexe ci-jointe (collectivement, les « critères »). Les critères élaborés en interne ont été expressément conçus aux fins de la préparation du rapport. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilités d'Aviva

Il incombe à la direction d'Aviva de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré conformément à ceux-ci, dans tous ses aspects significatifs. Cela inclut l'établissement et le maintien des contrôles internes, la tenue de documents adéquats et l'établissement d'estimations qui sont utiles à la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion à l'égard de la présentation de l'objet considéré sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques, et à la NCMC 3410, Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir une assurance raisonnable que l'objet considéré est présenté, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères et à délivrer un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement, notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige que nous concevions, mettions en place et fassions fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Nos procédures ont notamment consisté à :

- mener des entretiens auprès des membres du personnel clés pour comprendre le système d'information au cours de la période considérée, y compris le processus de collecte, de regroupement et de communication de l'information sur l'objet considéré;
- vérifier que les critères de calcul ont été correctement appliqués conformément aux méthodes décrites dans les critères;
- mettre en œuvre des procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données;
- contrôler par sondages les données sources sous-jacentes pour vérifier l'exactitude des données;
- examiner la présentation et la communication de l'objet considéré dans le rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.



Limites inhérentes

L'information non financière, comme l'objet considéré, est assujettie à un plus grand nombre de limites inhérentes que l'information financière, en raison des caractéristiques davantage qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer cette information.

Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques de mesure acceptables peuvent être employées, ce qui peut donner lieu à des évaluations comportant des différences significatives et rendre difficile la comparaison entre les entités et au fil du temps.

Le processus de quantification des gaz à effet de serre (« GES ») est soumis à une incertitude scientifique, qui découle du fait que les connaissances scientifiques en matière d'évaluation des GES sont incomplètes. En outre, les procédures relatives aux GES font l'objet d'une incertitude d'estimation (ou de mesure), qui résulte des processus de mesure et de calcul utilisés pour quantifier les émissions dans les limites des connaissances scientifiques existantes.

Opinion

À notre avis, l'objet considéré pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est présenté, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 17 juillet 2025
Toronto, Canada





Annexe

Notre mission d'assurance raisonnable a porté sur l'objet considéré suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Indicateur de performance	Critère	Unité	Valeur présenté	Page du rapport
Émissions de gaz à effet de serre (basées sur le marché)				
• Émissions de portée 1	Protocole des GES ¹	t éq. CO ₂	901	36
• Émissions de portée 2		t éq. CO ₂	413	36
• Émissions de portée 3		t éq. CO ₂	2 641	36
Compensations carbone pour lesquelles des crédits ont été achetés et retirés au cours de l'année	Critères élaborés en interne ²	t éq. CO ₂	3 955	36
Ratios d'intensité (basés sur le marché)				
• Intensité des émissions (portées 1 et 2) basées sur le marché par rapport au revenu total	Critères élaborés en interne ³	t éq. CO ₂ / millions \$	0,17	36
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur le marché par rapport au revenu total		t éq. CO ₂ / millions \$	0,50	36
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur le marché par employé		t éq. CO ₂ / employé	0,79	36
Émissions de gaz à effet de serre (basées sur l'emplacement)				
• Émissions de portée 1	Protocole des GES ¹	t éq. CO ₂	901	36
• Émissions de portée 2		t éq. CO ₂	901	36
• Émissions de portée 3		t éq. CO ₂	2 641	36
Ratios d'intensité (basés sur l'emplacement)				
• Intensité des émissions (portées 1 et 2) basées sur l'emplacement par rapport au revenu total	Critères élaborés en interne ⁴	t éq. CO ₂ / millions \$	0,23	36
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur l'emplacement par rapport au revenu total		t éq. CO ₂ / millions \$	0,56	36
• Intensité des émissions totales (portées 1, 2 et 3) basées sur l'emplacement par employé		t éq. CO ₂ / employé	0,89	36
Consommation d'énergie	Critères élaborés en interne ⁵	MWh	8 719	36
Émissions financées - Titres de crédit et actions				
• Émissions financées absolues	PCAF ⁶	t éq. CO ₂ (en milliers)	33	39
• Intensité carbone		t éq. CO ₂ / million \$ US de chiffre d'affaires ⁷	43	39
• Intensité carbone économique		t éq. CO ₂ / million \$ investis ⁸	7	39
• Score de qualité des données PCAF		Score	2,3	39
Émissions financées - Placements souverains				
• Émissions financées absolues	PCAF ⁶	t éq. CO ₂ (en milliers)	189	42
• Intensité carbone économique		t éq. CO ₂ /	490	42
• Score de qualité des données PCAF		Score	2	42
Investissement dans des actifs durables	Critères élaborés en interne ⁹	millions \$	1 264	43

1. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions liées aux émissions de GES de portée 3, a été présentée dans le rapport, à la note 11 - Critères de déclaration.
 2. Les critères élaborés en interne sont décrits dans le rapport à la page 50, plus précisément, Aviva Plc achète des réductions d'émissions volontaires certifiées Gold Standard, Verified Carbon Standard et Certified Emission Reduction Standard. Les crédits carbone proviennent de projets communautaires d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en eau potable et de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement via le marché volontaire du carbone. Une fois émis et achetés, les crédits sont retirés du registre carbone respectif, de sorte qu'ils ne peuvent pas être utilisés ni vendus. Aviva s'approvisionne en crédits carbone auprès d'entreprises accréditées par l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA).
 3. Les critères élaborés en interne sont décrits aux pages 51 et 52 du rapport.
 4. Les critères élaborés en interne sont décrits aux pages 50 et 51 du rapport.
 5. Les critères élaborés en interne sont décrits à la page 53 du rapport.
 6. De l'information contextuelle importante et nécessaire pour comprendre la façon dont les données ont été compilées, y compris les limites et exclusions, a été présentée dans le rapport, à la note 11 - Critères de déclaration.
 7. Comme il est indiqué dans le rapport, l'intensité des émissions carbone financées à l'égard des titres de crédit et des actions est calculée en utilisant les émissions financées absolues en t éq. CO₂/millions \$ de chiffre d'affaire.
 8. Comme il est indiqué dans le rapport, l'intensité économique en carbone des émissions financées à l'égard des titres de crédit et des actions et des placements souverains est calculée en utilisant les émissions financées absolues par rapport au montant total de l'investissement en millions \$.
 9. Les critères élaborés en interne sont décrits à la page 56 du rapport.

Mises en garde

Mise en garde relative aux changements climatiques

Indicateurs climatiques

Les références aux indicateurs climatiques dans cette déclaration de mise en garde s'appliquent également aux projections, prévisions et autres déclarations prospectives contenues dans ce document, sauf indication contraire du contexte. Les indicateurs climatiques utilisés dans ce rapport doivent être interprétés avec une prudence particulière, notamment parce qu'ils sont plus incertains que les données financières historiques, et en raison de l'incertitude plus large entourant l'évolution et les impacts des changements climatiques.

Les indicateurs climatiques sont résumés à la page 30 et comprennent ce qui suit :

- les estimations des émissions historiques et des investissements dans les actifs durables;
- les pertes réelles et prévues liées aux conditions météorologiques;
- les indicateurs climatiques prospectifs, utilisés pour définir nos ambitions et nos objectifs ainsi que nos scénarios climatiques, projections et prévisions climatiques.

Les mesures climatiques sont également utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés au climat dans les stratégies de financement et d'investissement.

Ces mesures doivent être considérées parallèlement et placées dans le contexte des notes que nous avons incluses dans les pages 33 à 46. Notre compréhension des effets des changements climatiques, des données, des indicateurs et des méthodologies, ainsi que de son impact et de ses impacts plus larges sur la durabilité, continue d'évoluer. Par conséquent, les indicateurs climatiques, tant historiques que prospectifs, sont intrinsèquement incertains et pourraient donc s'avérer moins utiles à la prise de décision que les indicateurs

basés sur des états financiers historiques. Ci-dessous et dans la colonne suivante, nous présentons une liste non exhaustive de certains des défis liés à une utilisation plus détaillée des indicateurs climatiques.

1. Les méthodes d'estimation et de calcul des émissions de GES ou de l'intensité des émissions et d'autres mesures climatiques varient considérablement

Il existe un manque de normalisation et de comparabilité en raison de la diversité des cadres et des méthodologies utilisés pour calculer les indicateurs climatiques.

En particulier :

- Certaines méthodologies utilisent des données historiques spécifiques à l'entreprise, tandis que d'autres ne fournissent que des estimations basées sur des données sectorielles, géographiques ou des moyennes.
- Les émissions de portée 2 peuvent être calculées selon deux approches : basée sur le marché ou basée sur l'emplacement. Certains émetteurs ne divulguent que les données basées sur le marché, d'autres uniquement celles basées sur l'emplacement, et certains utilisent les deux. Cette variabilité reflète l'évolution constante des méthodologies et des pratiques de divulgation en matière d'indicateurs climatiques.
- Les méthodologies qui intègrent des objectifs et ambitions de réduction des émissions peuvent s'appuyer sur des critères différents quant aux types d'objectifs acceptés ou non.

- Les méthodologies varient quant à l'utilisation des émissions de portée 1, 2 et/ou 3. Certaines ne prennent en compte que les données de portée 1, d'autres les portées 1 et 2, et d'autres encore les trois portées.
- Certaines méthodologies tiennent compte des émissions historiques cumulées, tandis que d'autres se basent sur des évaluations ponctuelles de l'intensité des émissions.

Il existe un risque que les indicateurs climatiques entraînent des surestimations ou des sous-estimations.

2. Le calcul des indicateurs climatiques est un exercice complexe qui repose sur de nombreux jugements et hypothèses.

Certaines données climatiques, en particulier les scénarios climatiques prospectifs et les objectifs associés, sont fondées sur des hypothèses sous-jacentes concernant les politiques climatiques, les technologies et d'autres facteurs incertains ou encore inconnus.

out changement significatif de ces variables peut rendre les hypothèses — et donc les indicateurs climatiques, les analyses, les ambitions et les objectifs qui en découlent — inexactes.

En particulier :

- Les scénarios de température incluent généralement un ensemble d'hypothèses portant sur les politiques mondiales ou régionales existantes ou prévues, des projections sociodémographiques selon un scénario de statu quo, ainsi que des prévisions de progrès technologiques (y compris les technologies d'émissions négatives et de séquestration) et des évolutions réglementaires, dont aucune n'est garantie.
- Certaines hypothèses visent à compenser les lacunes de données existantes, comme les tendances passées en matière d'émissions ou l'absence d'objectifs comparables et fiables propres aux entreprises. Ces hypothèses peuvent s'avérer incorrectes et ne pas refléter fidèlement les données réelles.
- Des problèmes de modélisation spécifiques aux émissions financées posent des défis supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'attribution des émissions à une large gamme d'actifs investis, d'émissions assurées et d'activités financées.
- Par exemple, lorsqu'une institution financière détient un portefeuille d'investissement diversifié couvrant plusieurs secteurs, il est inévitable que les chaînes de valeur des entreprises investies se recoupent, en raison de l'interconnexion de l'économie réelle. Ainsi, les émissions de portée 1 des fournisseurs d'énergie sont intégrées dans les émissions de portée 2 de toutes les entreprises qui achètent cette électricité.
- Pour les émissions de portée 3 liées aux investissements, ce phénomène est amplifié par les chaînes de valeur en amont et en aval qui se croisent à plusieurs reprises, ce qui peut entraîner un double comptage important si les émissions absolues de portée 3 sont agrégées au niveau du portefeuille.





Mises en garde

Il existe donc un risque que les jugements exercés, ou les estimations et hypothèses utilisées, s'avèrent par la suite incorrects.

3. Défis liés à l'obtention de données climatiques complètes, normalisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables

Les risques et occasions liés au climat, ainsi que leurs impacts potentiels et les indicateurs associés, dépendent de l'accès à des données climatiques complètes, normalisées, précises, vérifiables, fiables, cohérentes et comparables. Le secteur de l'assurance, comme d'autres secteurs, est confronté à des problèmes de disponibilité et de qualité des données.

En particulier :

- Les données climatiques peuvent ne pas être disponibles auprès des contreparties ou des clients ou, lorsqu'elles le sont, leur qualité est variable, ce qui les rend potentiellement incomplètes, non normalisées, imprécises, non vérifiables, peu fiables, incohérentes ou non comparables.
- Les entreprises peuvent s'appuyer sur des informations agrégées provenant de données sectorielles générales élaborées par des tiers, qui peuvent être préparées de manière incohérente, selon des méthodologies, hypothèses ou périodes de référence différentes.
- Certaines classes d'actifs investis sont moins bien couvertes en données, notamment les entreprises privées, ce qui entraîne des lacunes comblées par des données de substitution (par exemple, moyennes sectorielles), elles-mêmes produites selon des approches diverses.
- Il n'existe aucun fournisseur de données unique, mondial et intersectoriel qui couvre de manière adéquate et cohérente l'ensemble des données nécessaires à l'analyse des émissions et à l'évaluation des

risques physiques et de transition dans les opérations et portefeuilles d'investissement.

- Bien que certains régulateurs et organismes de normalisation exigent la divulgation de données climatiques vérifiées, ces normes sont encore en développement et moins largement harmonisées que celles des rapports financiers, ce qui crée des écarts entre les données nécessaires et celles disponibles.

La disponibilité des données sur le climat, la classification industrielle, la consommation et l'efficacité énergétique — y compris les données de substitution comme les cotes de performance énergétique (EPC) — dépend de sources publiques, privées et civiques. Historiquement, les données climatiques étaient principalement environnementales et produites par des agences gouvernementales. Le défi actuel est de trouver les sources pertinentes, si elles existent, puis de valider, nettoyer et normaliser ces données dans un format accessible.

L'évolution des normes de déclaration, des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et des législations mondiales et régionales pourrait avoir un impact significatif sur les indicateurs, les ambitions et les objectifs contenus dans ce rapport et pourrait empêcher le lecteur de comparer les indicateurs, les ambitions et les objectifs sur une base comparable dans les rapports ultérieurs. Certaines informations sont susceptibles d'être modifiées, mises à jour, recalculées et présentées à nouveau dans les rapports futurs.

Il existe de nombreuses incertitudes, hypothèses, jugements, opinions, estimations, prévisions et données non historiques entourant les mesures, données, modèles et scénarios climatiques utilisés pour créer le rapport d'information financière lié au climat de 2024; et les technologies de mesure, les méthodologies analytiques et les services qui

les soutiennent restent à un stade précoce de développement.

Par conséquent, la qualité et l'interopérabilité de ces modèles, technologies et méthodologies sont également à un stade de développement relativement précoce.

D'importantes lacunes en matière de données dans les secteurs, les sous-secteurs et les classes d'actifs investis entravent non seulement la gestion des risques climatiques, mais également l'élaboration de mesures d'atténuation et l'adoption de stratégies, ainsi que les aspects des opérations, du risque de crédit et de marché et de l'analyse des investissements qui dépendent de processus fondés sur les données.

En résumé, les informations contenues dans ce rapport sont soumises à des incertitudes et à des risques importants qui pourraient empêcher le groupe Aviva plc de réaliser les plans, attentes, estimations, ambitions, objectifs ou projections actuels.

Certaines informations contenues dans ce rapport ont été ou peuvent avoir été obtenues auprès de sources publiques et autres, y compris de tiers, et Aviva ne les a pas vérifiées de manière indépendante. Aviva ne fait aucune déclaration ni ne garantit leur exhaustivité, leur exactitude, leur adéquation à un usage particulier ou leur non-violation, et toute révision de ces informations n'est pas sous son contrôle.

Autres énoncés prospectifs

Ce rapport contient, et nous pouvons faire, d'autres « déclarations prospectives » verbales ou écrites concernant certains des plans et ambitions et attentes actuelles d'Aviva concernant sa situation financière future, sa performance, ses résultats, ses initiatives et objectifs stratégiques et d'autres événements et circonstances futurs.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, les projections, estimations, engagements, plans, approches, ambitions et cibles (y compris, sans s'y limiter, les engagements, ambitions et buts en matière de développement durable). Les énoncés contenant les termes « croire », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « projeter », « planifier », « volonté », « chercher à », « viser », « peut », « pourrait », « devrait », « perspectives », « objectif », « prédire », « probable », « cible », « but », « orientation », « tendances », « futur », « estimations », « potentiel », « possible », « ambition » et « anticiper », ainsi que d'autres termes de même signification, sont des énoncés prospectifs.

De par leur nature, tous les énoncés prospectifs sont soumis à des risques et incertitudes connus et inconnus. Par conséquent, des facteurs importants pourraient entraîner un écart significatif entre les résultats réels, ainsi que les plans, attentes et objectifs d'Aviva, et ceux indiqués dans ces énoncés. Les énoncés prospectifs liés au climat, en particulier, peuvent être soumis à une incertitude accrue en raison des difficultés d'évaluation des risques et vulnérabilités liés au climat, par rapport aux évaluations des risques financiers plus conventionnelles.

Les facteurs qui pourraient entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux décrits dans ces déclarations comprennent :

- les mesures réglementaires portant sur les changements climatiques et les questions plus larges liées à la durabilité;
- l'élaboration de normes et d'interprétations, y compris l'évolution des exigences et des pratiques en matière de rapports sur le climat ou la durabilité; et la capacité du Groupe, en collaboration avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, à mesurer, gérer et atténuer efficacement les impacts du changement climatique et des questions plus larges liées à la durabilité.

Une description détaillée des autres facteurs pertinents est contenue dans le dernier rapport annuel d'Aviva, disponible sur son site Web à l'adresse www.aviva.com/investors/results-presentations-reports/ (en anglais)

En raison de ces incertitudes et de ces risques, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives; celles-ci doivent être considérées comme indicatives et illustratives uniquement. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont formulées.

Nonobstant toute déclaration d'intention ou d'attente contenue dans ce rapport, Aviva ne s'engage pas à mettre à jour ses énoncés prospectifs, sauf si la loi applicable l'exige, et ne fournit aucune représentation, assurance ou garantie que la survenance des événements exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs se produira effectivement.

Utilisation des données MSCI

Certaines informations contenues dans le présent document (les « informations ») proviennent de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, de leurs sociétés affiliées (« MSCI ») ou de fournisseurs d'informations (collectivement les « Parties MSCI ») et sont protégées par les droits d'auteur de ces derniers. Elles peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Ces informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable. Elles ne constituent ni une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de tout titre, instrument financier ou produit, stratégie de trading ou indice, et ne constituent pas non plus une indication ou une garantie de performance future. Certains fonds peuvent être basés sur des indices MSCI ou y être liés, et MSCI peut être rémunérée en fonction de ses actifs sous gestion ou d'autres mesures. MSCI a mis en place un cloisonnement de l'information entre la recherche indiciaire et certaines informations.

Aucune information ne permet en soi de déterminer quels titres acheter ou vendre, ni à quel moment les acheter ou les vendre. Les informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'entière responsabilité de toute utilisation qu'il pourrait en faire ou permettre qu'elles soient faites. Aucune partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations, et chacune d'elles décline expressément toute garantie, expresse ou implicite.

Aucune partie MSCI ne sera responsable des erreurs ou omissions liées aux informations contenues dans le présent document, ni des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris les pertes de profits), même si elle est informée de la possibilité de tels dommages.

Comme expliqué dans notre « Approche d'assurance » à la page 1, les informations contenues dans ce rapport ne sont pas auditées, à l'exception des mesures indiquées par un ^{AR} symbole indiquant une assurance raisonnable. Ce rapport a été préparé à l'intention exclusive des membres de la Société, en tant qu'entité, et à l'exclusion de toute autre personne. La Société, ses administrateurs, employés, agents ou conseillers déclinent toute responsabilité envers toute autre personne à qui ce rapport est présenté ou entre les mains de laquelle il pourrait tomber, et toute responsabilité de ce type est expressément déclinée.



Aviva Canada

10, Aviva Way, bureau 100

Markham (Ontario)

L6G 0G1

1-800-387-4518

www.aviva.ca

Aviva Canada sur les réseaux sociaux

